



BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

Rapport - Budget 2018



Le Président,

Séances des 21 et 22 décembre 2017

17.05.01

BUDGET PRIMITIF 2018

L'affirmation du fait régional a marqué l'ensemble de l'année 2017 avec la prise de compétences importantes, en matière de transports scolaires et interurbains, de développement économique et de planification des déchets.

Les défis ont été nombreux et la Région a su se montrer à la hauteur, en exerçant ces responsabilités nouvelles dans un contexte national budgétaire compliqué.

L'année 2018 amplifiera encore le travail engagé dans ces domaines essentiels du développement local et régional. En complément la compétence nouvelle des Trains d'équilibre du territoire sera assurée à partir du 1^{er} janvier par la Région. Il s'agit là d'un immense chantier pour notre collectivité, car ce transfert de lignes, jusqu'alors gérées par l'Etat, offre la possibilité d'approfondir la mise en cohérence des différents modes de transports collectifs et la qualité du service en répondant mieux aux attentes légitimes des usagers.

Cette compétence nouvellement transférée traduit, une fois de plus, que l'échelon régional est arrivé à une maturité certaine et que confiance lui est donnée pour gérer et organiser des services publics majeurs qui touchent le quotidien de nos concitoyens.

Si à l'évidence les compétences de la Région sont aujourd'hui essentielles pour développer les territoires, il est tout aussi clair que la baisse des ressources décidée par l'Etat et inscrite dans la Loi de finances pour l'année 2018 constitue un préjudice très préoccupant et très pénalisant. Par là-même, l'Etat oblige à différer certains investissements, à réduire le soutien aux territoires infrarégionaux et à contraindre l'accompagnement de la Région apporté aux entreprises.

La décision du gouvernement de baisser les dotations nécessaires au soutien aux entreprises et donc à l'emploi, telles qu'elles étaient prévues lors du passage aux Régions des responsabilités économiques assurées par le passé par les Départements, constitue à cet égard une erreur lourde de conséquences pour l'essor des entreprises.

Cette décision prive la Région Centre-Val de Loire de 16,4 millions d'euros, somme qu'elle a consacrée en 2017 au développement de l'économie régionale. Ajoutée à la diminution de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, c'est près de 18 millions d'euros en moins pour l'action en région.

Faire porter ces baisses drastiques sur le seul domaine du soutien économique n'aurait pas été responsable. Nous avons donc choisi de répartir l'effort en 3 tiers : un tiers d'effort pour le secteur économique, un tiers d'effort sur les territoires et un tiers d'effort sur l'ensemble des autres politiques au cœur des compétences de la Région.

Malgré ces baisses, nous avons voulu conserver un haut niveau d'investissement et attribuer les moyens nécessaires à des politiques ambitieuses concernant l'éducation, la formation, l'économie, les transports, l'aménagement dynamique et équilibré du territoire, les politiques liées à l'environnement et à la transition énergétique.

Un budget ambitieux

L'exercice 2018 sera donc marqué par un budget ambitieux portant une attention accrue à la maîtrise de la dépense publique et en tout point centré sur des dépenses utiles pour les habitants de notre région et leur pouvoir d'achat.

Cette année verra le plein effet de la gratuité des transports scolaires pour l'ensemble des élèves de notre région situé en dehors des agglomérations. Cette mesure, parce qu'elle réduit la fracture territoriale et redonne du pouvoir d'achat aux familles, constitue une axe fort du budget.

La majorité régionale poursuivra en 2018 ses engagements avec un budget qui prévoit un niveau d'investissement historiquement haut permettant d'engager de nombreux projets pour le développement de nos territoires.

Un budget solidaire

2017 a marqué une fois de plus la défiance de nombreux concitoyens vis-à-vis des responsables politiques. Nous voulons substituer la confiance à la défiance, redonner confiance aux citoyens, redonner du crédit à la parole publique. C'est la raison qui nous conduit à mettre en place un processus de démocratie permanente, afin de mieux prendre en compte les attentes des habitants. C'est un travail de longue haleine et les défis sont nombreux.

Réduction de la fracture territoriale, à la fois en milieu rural et en milieu urbain, investissement dans l'éducation des jeunes et dans la formation des adultes, soutien au développement culturel, poursuite de la transition écologique de notre économie et de nos territoires, ces préoccupations sont au cœur de ce que porte ce budget 2018.

Un budget d'avenir

Accompagner le présent et préparer l'avenir, voici un autre leitmotiv de la Région Centre-Val de Loire.

C'est pourquoi ce budget illustre à travers la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Energie, la création du CR'Num, le renforcement de l'agence DEV'UP et la poursuite du travail engagé pour la démocratie permanente, l'engagement de la Région en faveur des transitions écologiques, numériques, économiques et démocratiques.

Ce budget s'articule autour des six objectifs que s'est fixée la majorité régionale.

Pour l'emploi, priorité à l'innovation, la transition écologique et à la révolution numérique

L'emploi demeure notre priorité majeure. Malgré le désengagement de l'Etat dans le cadre du transfert de la compétence économique des Départements, nous avons souhaité consacrer des moyens importants au développement des entreprises et à l'ensemble de l'économie régionale. Cet appui est attendu par les acteurs et notre action se traduit à travers les subventions régionales aux entreprises, aux acteurs de l'environnement économique et à travers notre agence DEV'UP.

Notre ambition est de poursuivre la mise en place d'un écosystème favorable à l'activité économique et à la création d'emplois. Simplification administrative, accompagnement au changement, valorisation des bonnes pratiques sociales et environnementales, mise en réseau des acteurs, les chantiers sont nombreux.

L'engagement résolu de la Région dans la transition écologique se manifestera en particulier en 2018 par la mise en place de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et du Service Public Régional de l'Energie (SPRE), ainsi que par l'adoption d'une stratégie en faveur de l'économie circulaire et d'un plan de prévention et de gestion des déchets.

Les choix budgétaires et financiers de la collectivité régionale permettront une mobilisation totale pour la recherche, l'innovation, la révolution numérique et la transition écologique de notre modèle économique et agricole.

Pour l'emploi et le développement économique, des salariés plus sécurisés et toujours mieux formés.

Parce que le monde change, les métiers changent également. Il nous apparaît indispensable d'investir dans la formation professionnelle pour préparer aux métiers de demain, mais aussi à ceux d'aujourd'hui. Former et qualifier est indispensable pour maintenir les salariés dans leur travail, faciliter l'accès et le retour à l'emploi et améliorer l'insertion des jeunes. Sécuriser les parcours professionnels, en favorisant les formations tout au long de la vie, adapter l'offre de formation aux besoins d'emplois des territoires, préparer aux métiers de demain, ces axes constituent les principes forts de notre action.

Les cordées du territoire que nous portons pour une seconde édition mettent en lumière la meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et la formation des demandeurs d'emplois. Être au plus près des besoins, être réactifs en proposant une formation rapide pour un besoin lui aussi rapide, c'est le sens de notre action.

La mobilité et la solidarité territoriale.

La solidarité territoriale est une des valeurs fondamentales que porte notre Région. Elle se traduit en 2018 par un maintien de notre soutien aux projets des territoires. C'est pour nous une question de principe, la traduction de notre attachement au secteur rural comme à l'urbain sans ne jamais les opposer. C'est aussi le sens que nous donnerons à l'élaboration du SRADDET qui doit porter les ambitions du territoire régional pour les prochaines années.

Aussi en 2018, nous poursuivrons les investissements prévus au Contrat de Plan Etat-Région concernant notamment l'enseignement supérieur, la lutte contre la désertification médicale et le développement du Très haut débit.

La prise de responsabilité en matière de Trains d'équilibre des territoires vient compléter les compétences que nous exerçons déjà et permet à la Région d'avoir une compétence plus complète en matière de transports en commun.

Une Région attentive à sa jeunesse et à ses aînés.

Développer une politique éducative ambitieuse est indispensable, c'est l'une des clefs qui garantira notre avenir commun.

Pour la Région, cela se traduit par deux aspects majeurs : faire que chaque jeune puisse se former et acquérir les savoirs lui permettant de trouver sa place dans la société et offrir des conditions d'études qui permettent de favoriser la réussite de tous en parvenant à s'adapter à l'évolution de notre société. La révolution numérique est pleinement intégrée dans la façon dont nous concevons nos lycées et nos CFA.

Parallèlement, nous poursuivons les politiques de solidarité envers nos aînés, afin de faire de notre région, un territoire de solidarité intergénérationnelle.

Une région attractive et reconnue pour sa qualité de vie.

Région de nature et de culture, le Centre-Val de Loire est reconnu par sa qualité de vie, le charme de ses paysages et la splendeur de son patrimoine forgé par les siècles de sa riche histoire.

Ces atouts font du Centre-Val de Loire une région touristique de premier plan, notamment pour le tourisme de nature et de culture. A ce titre, le 5^{ème} centenaire de la Renaissance doit être l'occasion pour nous de faire revivre cette belle page d'Histoire, à la fois sur le plan historique, architectural, philosophique, artistique, culturel et scientifique.

Célébrer les 500 ans de la Renaissance, c'est aussi préparer l'avenir. Pour cela, nous poursuivons la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel, avec la création de l'Agence régionale de la biodiversité.

La vie associative, la culture et le sport continueront en 2018 de bénéficier de notre soutien le plus complet. Leur dynamisme constitue un puissant facteur de développement économique et social.

Une région participative et citoyenne.

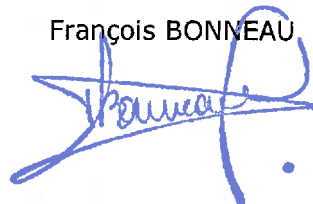
Les deux premières années de la mandature ont été marquées par le positionnement du citoyen au centre de la construction des politiques publiques régionales, à travers nos différents temps de concertation sur l'économie, la culture, le numérique, par le lancement de la démarche de démocratie permanente.

Nous avons cherché à réinventer les formes de participation citoyenne, car nous sommes convaincus que c'est par davantage de démocratie et de contact direct avec la vie quotidienne des habitants que l'on peut redonner le goût à la chose publique.

Ce budget 2018 traduit la double volonté de l'exécutif régional : solidarité et préparation de l'avenir. Il conforte les engagements de maîtrise des dépenses avec un travail de rationalisation des interventions régionales, avec l'objectif maintenu de conserver une collectivité bien gérée, comme cela est souligné depuis plusieurs années maintenant par notre agence de notation, comme par les experts.

Ce budget s'exercera dans un souci de plus grande proximité des citoyens et favorisera la prise en compte des dynamiques des territoires, en co-élaborant les politiques publiques à tous les niveaux tout en tenant compte des enjeux des révolutions numériques, industrielles et énergétiques.

François BONNEAU



BUDGET PRIMITIF 2018

SOMMAIRE

I – Présentation générale

A – LA REPARTITION GLOBALE DES DEPENSES.....	7
B – LA REPARTITION GLOBALE DES RECETTES.....	8
C – LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS (AE)	9
D – LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE GESTION	9

II – Présentation du budget primitif par politique

A – INTERVENTIONS REGIONALES	13
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	14
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	28
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES.....	56
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	66
EUROPE	89
B - OPTIMISATION DES RESSOURCES	93
COMMUNICATION	94
MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION	96
MOYENS GÉNÉRAUX FINANCIERS.....	99
RESSOURCES HUMAINES	112

III – Décisions budgétaires 2018

A – LE VOTE PAR FONCTION.....	116
<i>Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE</i>	<i>116</i>
<i>Les AP et AE par fonction et par politique régionale</i>	<i>118</i>
B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE	124
C – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE.....	125
D – LES DISPOSITIONS DIVERSES.....	126
<i>Barème de la région pour le financement de l'apprentissage en 2018</i>	<i>126</i>
<i>Coût standards de formations sanitaires et sociales 2018</i>	<i>127</i>
<i>Remises gracieuses</i>	<i>127</i>
<i>Admissions en non valeurs.....</i>	<i>128</i>
<i>Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement</i>	<i>129</i>
<i>Autorisations</i>	<i>129</i>
<i>Attribution de la subvention 2018 au COS et approbation de la convention</i>	<i>129</i>
<i>Affectations</i>	<i>130</i>
<i>Méthodes comptables</i>	<i>130</i>
<i>Modification des dates limite d'affectation pour les AP/AE</i>	<i>130</i>
<i>Annulations-clôture des AP/AE.....</i>	<i>131</i>
<i>Changement de libellés.....</i>	<i>131</i>

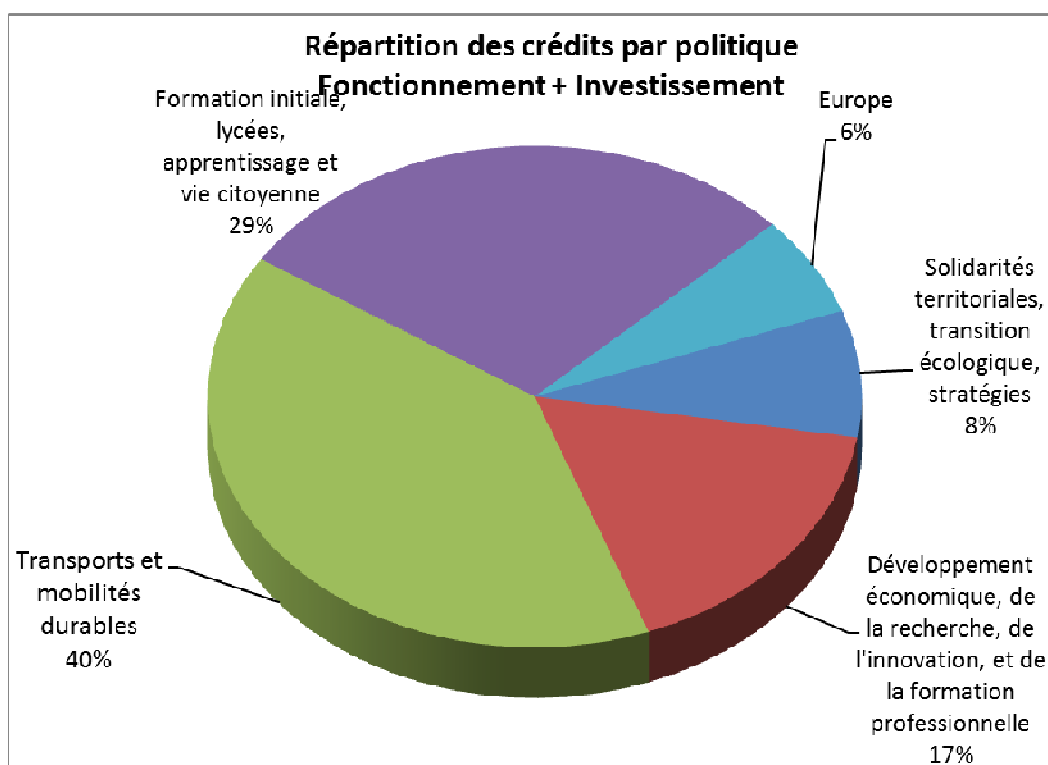
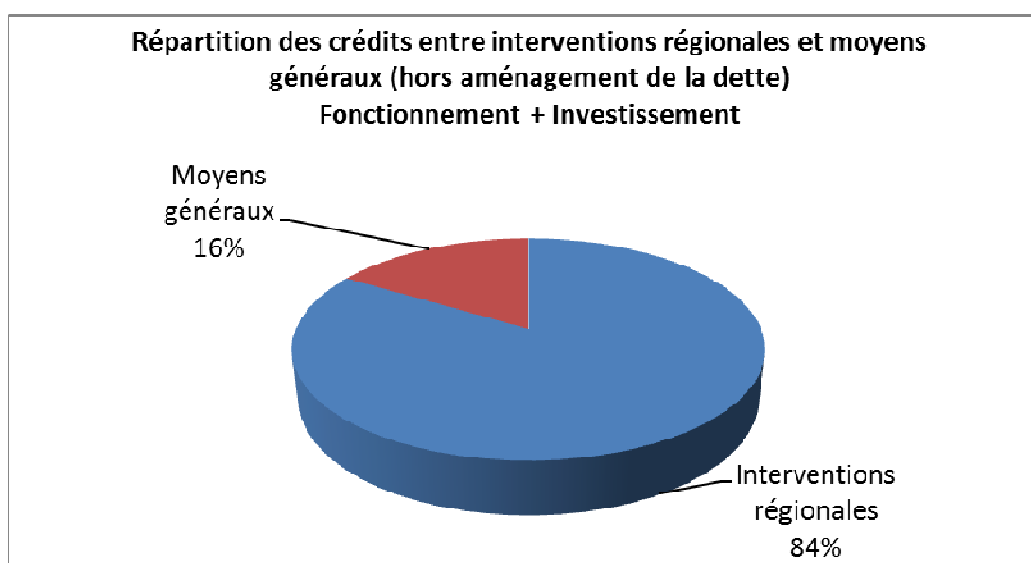
PRESENTATION GÉNÉRALE

A – La répartition globale des dépenses

Le budget 2018 s'équilibre au global à 1,441 Md€ (dont 10 M€ de crédits de réaménagement de la dette en dépenses comme en recettes).

Hors crédits de réaménagement de la dette, le budget s'élève à 1,431 Md€ dont :

- o En fonctionnement : 968 M€ dont 36,6 M€ au titre de la gestion des fonds européens
- o En investissement : 463 M€ répartis de la façon suivante :
 - 326,1 M€ sur les politiques régionales
 - 37,8 M€ au titre de la gestion des fonds européens
 - 42,5 M€ pour l'acquisition de matériel TET
 - 56,6 M€ de remboursement en capital de la dette



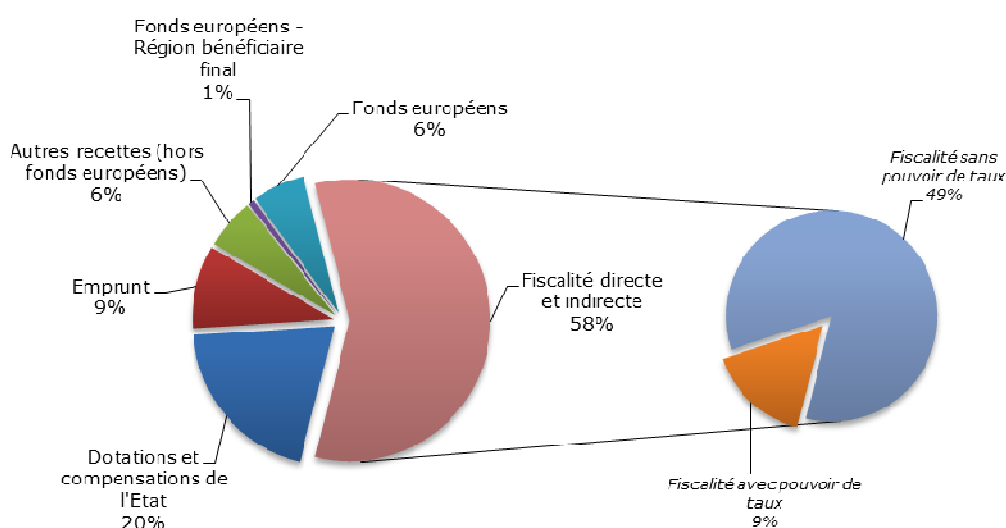
B – La répartition globale des recettes

Sous l'effet conjugué du remplacement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de la suppression du fonds transitoire en faveur de l'action économique et du transfert à la Région Centre-Val de Loire des trains d'équilibre du territoire (TET), le profil des ressources régionales est de nouveau profondément modifié. Hors réaménagement de la dette, les ressources régionales progressent de 10,7 % par rapport au budget primitif 2017 et se répartissent comme suit :

	BP 2018	Evol. BP/BP
Fiscalité directe et indirecte	829 908 331,00	+ 33,0 %
Dotations et compensations de l'Etat	285 804 069,00	- 33,1 %
Emprunt	136 300 000,00	+ 15,5 %
Autres recettes (hors fonds européens)	82 980 900,00	+ 91,1 %
Fonds européens – Région bénéficiaire final	10 385 304,00	- 0,8 %
Sous-total	1 345 378 604,00	+ 10,0 %
Fonds européens	85 928 796,00	+ 23,3 %
Total (hors réaménagement de la dette)	1 431 307 400,00	+ 10,7 %

La part du produit de la fiscalité directe et indirecte dans l'ensemble des ressources régionales (58 %) progresse de 9,7 points par rapport au budget primitif 2017. A l'inverse, la part des dotations et participations de l'Etat (20 %) recule de près de 13 points sous l'effet de la suppression du fonds transitoire en faveur de l'action économique et du remplacement de la DGF par une fraction de la TVA, quoique compensé par la participation de l'Etat au titre du déficit d'exploitation des lignes TET reprises par la Région Centre-Val de Loire au 1^{er} janvier 2018.

Si le produit de l'emprunt progresse de près de 15 % par rapport au BP 2017, sa part dans l'ensemble des ressources régionales (9,5 %) demeure stable par rapport au budget précédent (+ 0,4 point). Les « autres ressources », hors fonds européens, progressent de près de 91 % par rapport au BP précédent du fait de la reprise des lignes TET par la Région Centre-Val de Loire (participation attendue de l'AFITF à pour le remplacement du matériel TET).



Au budget primitif 2018, les ressources fiscales résultant de dispositifs fiscaux sans pouvoir de taux représentent 49 % de l'ensemble des ressources régionales et 84 % du produit total de la fiscalité directe et indirecte.

L'autonomie financière de la Région Centre-Val de Loire – obtenue par le rapport du total des ressources propres sur l'ensemble des ressources régionales hors emprunt – progresse de nouveau en 2018 (+ 9,7 points, soit 77,6 %) sous l'effet du remplacement de la dotation globale de fonctionnement par une fraction de la TVA au profit des Régions. L'autonomie financière avait déjà fortement progressé au BP 2017 (+ 12 points) sous l'effet du transfert de 25 points supplémentaires de CVAE.

A l'inverse, l'autonomie fiscale de la Région – sans valeur constitutionnelle contrairement à la précédente – diminue de 3,9 points (10,2 %) par rapport au budget primitif 2017. En conséquence, la faculté pour les Régions de fixer le taux et/ou l'assiette de tout ou partie de leurs recettes fiscales apparaît de plus en plus limitée : taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, taxe régionale sur les permis de conduire, majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE.

Ainsi, le financement du budget 2018 de la Région Centre-Val de Loire est assuré :

- en maintenant le tarif de la majoration « Grenelle » de la TICPE conformément à la délibération prise le 16 novembre dernier ;
- en maintenant le tarif de la taxe sur les permis de conduire à 0 € et celui de la taxe sur les certificats d'immatriculation à 49,8 € par cheval fiscal ;
- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 136,3 M€, soit 9,5 % des ressources régionales (fonds européens compris).

C – Le volume des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagements (AE)

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du BP 2018 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2018 s'élève à 374 074 900 € (399,475 M€ au BP 2017).

Le montant total des AE ouvertes en 2018 s'élève à 781 744 443 € (547,669 M€ au BP 2017).

D – Les principaux indicateurs de gestion

Conformément aux objectifs de gestion financière confirmés lors du débat d'orientations budgétaires :

- la capacité de désendettement prévisionnelle représente 3,7 ans ce qui est inférieur à la durée plafond de 5 ans que s'est fixée la Région (3,37 ans au BP 2017) ;
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 17,3 % (18,6 % au BP 2017) et reste donc supérieur au seuil plancher de 15 % que s'est fixé la Région.
- l'épargne nette atteint 145,7 M€ et permet de financer 35,9 % des investissements (148,7 M€ au BP 2017), ce qui est conforme à l'objectif fixé de 35%. L'échéancier

des dépenses et recettes pour l'acquisition du matériel TET pouvant entrainer un décalage entre exercices du remboursement de l'Etat, il conviendra d'apprécier le critère d'autofinancement retenu par la Région hors dépenses et recettes TET. Celui-ci sera de 38,8 % en 2018.

	Budget Primitif 2016	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018
Recettes de fonctionnement	903 566 124	1 092 017 452	1 170 558 100
- Dépenses de fonctionnement	703 781 162	875 821 601	955 680 522
= Epargne de gestion	199 784 962	216 195 851	214 877 578
- Intérêts de la dette	13 390 000	13 300 000	12 492 778
= Epargne brute	186 394 962	202 895 851	202 384 800
- Remboursement de la dette en capital	51 800 000	54 150 000	56 645 000
= Epargne nette	134 594 962	148 745 851	145 739 800
+ Dépenses d'investissement	343 475 724	349 411 500	406 489 100
- Recettes d'investissement	95 035 641	82 665 649	124 449 300
= Besoin de financement en investissement	248 440 083	266 745 851	282 039 800
Emprunt	113 845 121	118 000 000	136 300 000

BP 2018: répartition par politique des dépenses et recettes

	BP 2017 DEPENSES	DEPENSES BP 2018	BP 2017 RECETTES	RECETTES BP 2018	AP-AE BP 2018
Investissement	428 561 500	473 134 100	225 665 649	270 749 300	374 074 900
SOLIDARITE TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES	75 897 800	79 513 100	0	60 000	59 558 400
TERRITOIRES SOLIDAIRES	70 000 000	75 040 000		0	57 058 400
ENVIRONNEMENT	5 285 300	3 798 100		60 000	2 500 000
TIC	367 500	480 000		0	0
DCI	245 000	195 000		0	0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	65 057 100	66 232 600	6 268 588	6 119 200	49 515 000
ECONOMIE	36 920 600	35 651 100	6 268 588	6 119 200	42 230 000
RECHERCHE	18 000 000	19 880 400	0	0	4 400 000
ENS SUPERIEUR	6 400 000	6 377 500	0	0	890 000
TOURISME	3 656 500	3 993 600	0	0	1 915 000
FORM PRO	80 000	330 000		0	80 000
ORIENTATION		0		0	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	50 040 200	99 491 000	0	31 000 000	125 669 000
TRANSPORTS	50 040 200	99 491 000		31 000 000	125 669 000
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE	113 662 900	120 204 600	3 730 500	1 860 000	135 352 500
LYCEES	90 000 000	97 797 400	3 588 500	1 850 000	121 300 000
APPRENTISSAGE	9 000 000	10 000 000	0	0	8 175 000
F2S	3 790 200	3 600 000	0	0	1 820 000
CULTURE	7 526 000	7 083 100	142 000	10 000	3 057 500
SPORTS	3 346 700	1 724 100	0	0	1 000 000
VIE CITOYENNE		0		0	0
OPTIMISATION DES RESSOURCES	85 516 600	69 807 500	179 815 661	185 115 700	1 980 000
Dont Communication			0	0	
Dont Moyens généraux de l'administration	3 416 600	3 162 500	0	0	980 000
Dont Ressources humaines				0	
Dont Moyens généraux financiers	82 100 000	66 645 000	179 815 661	185 115 700	1 000 000
dont remboursement en capital de la dette	54 150 000	56 645 000	0	0	
dont réaménagement de la dette	25 000 000	10 000 000	25 000 000	10 000 000	
EUROPE	38 386 900	37 885 300	35 850 900	46 594 400	2 000 000
fonds européens	38 386 900	37 885 300	35 850 900	46 574 400	2 000 000
hors fonds européens	0	0		20 000	
Fonctionnement	889 121 601	968 173 300	1 092 017 452	1 170 558 100	781 744 443
SOLIDARITE TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES	16 103 900	15 797 000	249 500	192 800	1 110 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 492 000	4 500 000	0	0	0
ENVIRONNEMENT	7 385 300	6 950 000	217 500	192 800	510 000
TIC	2 927 600	3 147 000		0	0
DCI	1 299 000	1 200 000	32 000	0	600 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	132 806 400	128 508 700	8 857 778	13 360 000	58 035 563
ECONOMIE	30 180 000	28 540 500	21 000	0	22 197 193
RECHERCHE	7 743 600	7 482 500	0	0	8 885 000
ENS SUPERIEUR	2 640 500	2 496 000	0	0	2 640 000
TOURISME	4 008 900	3 977 100	0	0	3 784 050
FORM PRO	85 867 500	83 480 500	8 836 778	13 360 000	18 774 350
ORIENTATION	2 365 900	2 532 100	0	0	1 754 970
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	323 808 700	365 073 600	8 416 000	16 895 100	650 090 000
TRANSPORTS	323 808 700	365 073 600	8 416 000	16 895 100	650 090 000
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE	212 470 700	214 509 300	9 736 100	10 437 800	62 347 880
LYCEES	58 280 200	58 329 600	9 415 800	9 997 800	9 970 780
APPRENTISSAGE	83 894 000	83 850 000	300 000	300 000	23 250 000
F2S	43 461 000	45 249 000	0	0	13 100 000
CULTURE	22 410 000	22 617 800	20 300	140 000	11 873 600
SPORTS	4 263 500	4 012 900	0	0	3 253 500
VIE CITOYENNE	162 000	450 000	0	0	900 000
OPTIMISATION DES RESSOURCES	167 956 401	206 529 000	1 020 462 174	1 079 952 700	12 161 000
Dont Communication	4 110 000	4 010 000	0	0	0
Dont Moyens généraux de l'administration	16 200 600	15 548 700	2 500 000	70 000	-625 000
Dont Ressources humaines	130 287 500	135 400 000	3 822 000	2 956 000	11 786 000
Dont Moyens généraux financiers	17 358 301	51 570 300	1 014 140 174	1 076 926 700	1 000 000
EUROPE	35 975 500	37 755 700	44 295 900	49 719 700	-2 000 000
fonds européens	34 610 650	36 583 425	33 826 550	39 334 396	-2 000 000
hors fonds européens	1 364 850	1 172 275	10 469 350	10 385 304	
TOTAL GENERAL AVEC Dette et AVEC fonds européens	1 317 683 101	1 441 307 400	1 317 683 101	1 441 307 400	1 155 819 343
Investissement	428 561 500	473 134 100	225 665 649	270 749 300	374 074 900
Fonctionnement	889 121 601	968 173 300	1 092 017 452	1 170 558 100	781 744 443
TOTAL GENERAL HORS réaménagement de la dette et HORS fonds européens	1 219 685 551	1 356 838 675	1 223 005 651	1 345 378 604	
Investissement	365 174 600	425 248 800	164 814 749	214 154 900	
Fonctionnement	854 510 951	931 589 875	1 058 190 902	1 131 223 704	

**PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF
PAR POLITIQUE**

A – Interventions régionales

**STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,
TRANSITION ECOLOGIQUE**

LES ORIENTATIONS 2018

En matière d'aménagement du territoire comme pour l'ensemble des autres politiques régionales, l'ambition demeure très importante avec en parallèle la volonté de s'adapter aux territoires, à leur rythme. Le constat, basé sur les consommations des contrats de troisième génération, montre que plus de 20% du montant du contrat était engagé après la fin de la période contractuelle, au cours de la sixième année voire au-delà.

C'est pourquoi l'année 2018 sera marquée par l'allongement de la durée des contractualisations avec les territoires qui passera de 5 à 6 ans. Cette modification, sans impact immédiat sur le budget 2018, viendra s'adapter au rythme de consommation déjà constaté au sein des contrats en cours et mettra en convergence le volume investi par la Région dans le soutien aux communes et intercommunalités avec les capacités budgétaires de la Région.

Pour favoriser le développement rural et valoriser les initiatives du terrain, la Région lancera un réseau régional pour mettre en réseau ces initiatives : Oxygène, le lab des initiatives. Il portera les missions du Réseau Rural Régional, élargies aux services réciproques entre villes et campagnes.

Au-delà, 2018 sera marquée par l'élaboration du SRADDET, qui aura pour objectif de dessiner une stratégie de développement de nos territoires autour d'une ambition commune : diminuer la fracture territoriale, renforcer l'offre de services publics de proximité et permettre à l'ensemble des habitants de notre région de bien vivre et de s'épanouir. Ce doit être cela une région à 360 degrés.

La participation et la concertation seront au cœur de cette stratégie, qui s'inclut plus largement dans la démarche de démocratie permanente portée en région. Les conclusions de l'expérimentation prévues au début de l'année 2018 conduiront à la mise en place d'un plan d'action, afin de pérenniser ce qui apparaît comme un outil efficace pour redonner le goût de l'action publique aux citoyens.

Parmi les préoccupations des habitants, la santé figure sans doute à la première place. L'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale sont prioritaires et la Région reste fortement mobilisée. Après l'adoption d'un nouveau plan de 35 mesures en octobre 2017, l'objectif de la Région est d'achever le déploiement de 125 structures d'exercices regroupés et coordonnés sur son territoire, et d'encourager les projets impliquant des spécialistes. Le développement de toutes les formes d'exercice sera soutenu. D'importants moyens sont consacrés au développement de la télémédecine et à la coordination des acteurs de proximité au travers des CLS et des CPTS.

Une autre priorité forte pour l'année 2018 concernera la **transition écologique** avec la reconquête de la biodiversité, la transition énergétique et le développement de l'économie circulaire associée à une réduction planifiée de la production de déchets enfouissables et incinérables.

2018 verra la mise en place de l'**Agence Régionale de la Biodiversité** afin de renforcer la prise en compte des enjeux de préservation et de promotion de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire de notre région. Cette année doit permettre l'évolution de l'EcoPôle en Agence Régionale de la Biodiversité, afin de déployer les premières mesures de la feuille de route de l'ARB.

Le **Service Public Régional de l'Energie** (SPRE), qui verra le jour en 2018, vise à stimuler la rénovation énergétique de l'habitat, des bâtiments publics et le financement

du développement des énergies renouvelables. La Région poursuit également son investissement et accompagne la participation citoyenne dans les projets de développement des énergies renouvelables.

Une **Stratégie régionale d'action en faveur de l'Economie circulaire** sera présentée en 2018. L'objectif est de soutenir l'émergence de démarches dans le domaine de l'Ecologie Industrielle et Territoriale et d'accompagner la transition écologique de l'économie. Cette stratégie se rattache au **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**, présenté en 2018, qui a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.

Enfin, 2018 sera la première année d'application de la nouvelle Stratégie régionale de Coopération internationale. La Région maintiendra notamment ses engagements auprès de ses partenaires extérieurs privilégiés, mais ouvre désormais la possibilité de coopérations ponctuelles avec de nouvelles autorités locales autour de projets ou d'enjeux spécifiques. Elle renouvellera également en 2018 l'expérimentation du service civique international. La Stratégie régionale permettra à la Région de remplir son rôle en tant qu'échelon stratégique et déterminant pour faire le lien entre l'échelon européen et les collectivités infrarégionales.

Notre action s'illustre par une présence renforcée à Bruxelles pour faire porter la voix de notre Région auprès des acteurs européens. C'est également un travail pour faire vivre l'Europe dans nos territoires, au plus près des habitants, avec des projets d'intérêts collectifs.

Enfin, en qualité d'autorité de gestion des fonds européens, c'est un travail continu pour utiliser les fonds provenant de l'Europe à bon escient. La révision récente de la maquette FEADER, pour soutenir notre agriculture régionale en est un bon exemple. Nous permettrons en 2018 de donner un coup d'accélérateur au développement de l'agriculture biologique et de renforcer la compétitivité de l'agriculture régionale.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES,** **TRANSITION ECOLOGIQUE**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	58 117 000,00	1 441 400,00
Autorisations d'engagement	1 110 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
Investissement	75 897 800,00	79 513 100,00	0,00	60 000,00
Fonctionnement	16 103 900,00	15 797 000,00	249 500,00	192 800,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CONTRATS RÉGIONAUX D'AGGLOMERATION

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2013	1703		CR AGGLO/PAYS CHATEAUROUX ET CASTELROUSSIN 3G	15 075 481,00	8 300,00
AP	2013	1709		CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	17 193 650,00	46 000,00

Suite à la modification des crédits fléchés vers le dispositif A Vos ID, il est nécessaire de revaloriser à due concurrence de ces baisses les enveloppes des Contrats « Castelroussin Val de l'Indre » (+ 8 300 €) et « Blésois pays des Châteaux » (+ 46 000 €).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	12 400 000,00	9 200 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	150 000,00	200 000,00	0,00	0,00

Les Contrats d'Agglomération de 3^{ème} génération seront tous achevés au 1^{er} janvier 2018.

Les crédits inscrits au BP 2018 (9,2 M€ en investissement et 0,2 M€ en fonctionnement) correspondent aux besoins estimés pour les 4 derniers Contrats qui seront encore actifs en termes de crédits de paiement (Blois/pays des Châteaux, Châteauroux/Castelroussin, Chartres et Dreux).

CONTRATS VILLE MOYENNE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
CONTRATS VILLE MOYENNE	Investissement	570 000,00	199 000,00	0,00	0,00

Les crédits proposés (0,199 M€) correspondent aux soldes des dernières opérations financées au titre des 2 derniers Contrats Ville moyenne (Pithiviers et Buzançais).

CONTRATS REGIONAUX DE PAYS

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2012	1875		CRP LOIRE BEAUCE 3G	5 210 800,00	189 000,00
AP	2012	1877		CRP LOIRE TOURAINE 3G	11 512 250,00	540 000,00
AP	2013	1864		CRP TOURAINE COTE SUD 3G	8 587 200,00	150 000,00
AP	2013	1872		CRP VIERZON 3G	7 613 600,00	200 500,00
AP	2011	1846		CRP BERRY SAINT AMANDIS 3G	7 395 100,00	161 000,00
AP	2012	1870		CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	2 785 150,00	64 300,00
AP	2013	1865		CRP CHINONNAIS 3G	10 912 000,00	355 000,00
AP	2011	1849		CRP LA CHATRE EN BERRY	5 704 200,00	136 000,00

Suite à la modification des crédits fléchés vers le dispositif A Vos ID, il est nécessaire de revaloriser à due concurrence de ces baisses les enveloppes des Contrats « Beauce Val de Loire » (+ 64 300 €), « La Châtre » (+ 136 000 €), « Loire Beauce » (+ 189 000 €), « Touraine Côté Sud » (+ 150 000 €), « Berry Saint Amandis » (+ 161 000 €), « Vierzon » (+ 200 500 €), « Chinonais » (+ 355 000 €) et « Loire Touraine » (+ 540 000 €).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	17 723 621,00	10 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	789 100,00	400 000,00	0,00	0,00

Les Contrats de Pays de 3^{ème} génération seront tous achevés au 1^{er} janvier 2018.

Les crédits inscrits au BP 2018 (10 M€ en investissement et 0,4 M€ en fonctionnement) correspondent aux besoins estimés pour les 10 derniers Contrats achevés en 2017 et qui seront encore actifs en termes de crédits de paiement en 2018.

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Investissement	500 000,00	980 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	860 000,00	1 250 000,00	0,00	0,00

L'évolution du cadre d'intervention intervenue fin 2016 a permis de faire émerger et d'expérimenter de nouvelles initiatives collaboratives de développement territorial.

Les crédits inscrits au BP 2018 (0,980 M€ en investissement et 1,250 M€ en fonctionnement) correspondent aux besoins estimés pour honorer en 2018 les engagements antérieurs et les nouvelles initiatives dont le champ est désormais étendu aux agglomérations et qui devraient toutes intégrer ce dispositif dans le courant de l'année 2018. Sont également prévus les crédits pour le financement du Réseau régional « Oxygène, le lab des initiatives » à destination des acteurs du développement territorial, qui sera lancé officiellement le 31 janvier 2018. Ce réseau assure également les missions du Réseau Rural Régional et est à ce titre cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du FEADER.

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1818	31/12/2024	CRST LOCHES SUD TOURAINE	9 000 000,00	0,00	400 000,00
AP	2018	1841	31/12/2020	CRST INDRE ET CHER	4 047 000,00	1 000 000,00	900 000,00
AP	2018	1945	31/12/2024	CRST CHINONNAIS	8 170 000,00	0,00	300 000,00
AP	2018	1499	31/12/2024	CRST AGGLO CHARTRES	19 500 000,00	0,00	700 000,00
AP	2018	1718	31/12/2024	CRST AGGLO DU PAYS DROUVAIS	15 400 000,00	0,00	500 000,00

Il est proposé de créer les AP nécessaires à la signature des Contrats attendus à compter de 2018 : Agglomération de Chartres (19 500 000 €), Agglomération du Pays Drouais (15 400 000 €), Communauté de communes Loches Sud Touraine (9 000 000 €), Pays Chinonais (8 170 000 €).

Il est également nécessaire de créer une AP à hauteur de 4 047 000 € pour la signature d'un avenant au Contrat correspondant au périmètre du Pays Indre et Cher, dont le Contrat est désormais disjoint de celui de l'Agglomération de Tours.

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	1727		CRST COMBRAYS ET COURVILLOIS	2 807 000,00	-57 000,00
AP	2015	1730		CRST BEAUCE	3 438 000,00	67 000,00
AP	2016	1889		CRST LOIRE NATURE	6 278 500,00	248 500,00
AP	2016	1896		CRST PAYS DUNOIS	9 000 000,00	-195 000,00
AP	2017	1492		CRST CDC BEAUCE VAL DE LOIRE	2 400 000,00	-2 400 000,00
AP	2013	1713		CRST TOURS	46 529 000,00	-3 045 700,00
AP	2017	1497		CRST AGGLO BLOIS ET PAYS DES CHATEAUX	18 126 500,00	2 473 500,00

Suite aux dernières évolutions de périmètre des intercommunalités intervenues en Eure-et-Loir, il est nécessaire de modifier :

- o A la baisse : le CRST Pays de Combray et Courvillois / Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (-57 000 €), le CRST du Pays Dunois (- 195 000 €)
- o A la hausse : le CRST de la Communauté de communes Cœur de Beauce (+ 67 000 €)

Suite au rapprochement de 3 EPCI au sein du Blésois/Pays des Châteaux, il est nécessaire de modifier :

- o A la baisse : le CRST Pays Beauce Val de Loire (- 2,4 M€), soit une extinction de l'AP,
- o A la hausse : le CRST du Blésois/Pays des Châteaux (+ 2 473 500 €)

En Indre-et-Loire, il est nécessaire de modifier :

- o A la baisse : le CRST Agglo de Tours/Pays Indre et Cher (- 3 045 700 €), les 2 programmes d'actions étant désormais disjoints en 2 Contrats distincts et autonomes
- o A la hausse : le CRST du Pays Loire Nature, compte-tenu de son extension intégrant désormais l'ex-Communauté de communes du Bourgueillois (+ 248 500 €)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	23 303 000,00	37 200 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 691 900,00	1 770 000,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits au BP 2018 (37,2 M€ en investissement et 1,770 M€ en fonctionnement) correspondent aux besoins estimés pour les 30 Contrats qui devraient être actifs courant 2018, dont 25 signés fin 2017.

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	3 724 000,00	4 387 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	381 000,00	370 000,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits au BP 2018 (4,387 M€ en investissement et 0,370 M€ en fonctionnement) correspondent aux besoins estimés pour le financement des projets inscrits aux conventions Région-Départements : EHPAD pour l'essentiel (plus de 4 M€) ou logement des jeunes. Les crédits restant concernent le e-logement et l'intermédiation locative pour les jeunes apprenants ou en insertion professionnelle.

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018
AP	2018	0702	31/12/2018	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2018	2 000 000,00	1 750 000,00

Il est nécessaire de créer l'AP annuelle « Fonds de développement du Sud » à hauteur de 2 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	11 779 379,00	13 074 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	380 000,00	380 000,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits au BP 2018 (13,074 M€ en investissement) correspondent principalement aux engagements de la Région :

- o en matière de Très Haut Débit (8,962 M€ dans ce seul programme),
- o ainsi qu'à des opérations inscrites au CPER (pôles multimodaux, friches urbaines, maisons de santé pluridisciplinaires, télémédecine...), dans les conventions Région-Départements ou financées au titre du Fonds de Développement du Sud.

En fonctionnement (0,380 M€), les crédits correspondent à l'adhésion de la Région aux SMO numériques.

EXPERTISE MUTUALISEE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	240 000,00	130 000,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits au BP 2018 (0,130 M€) correspondent au financement d'études, du centre de ressources Villes² ou des prestations énergétiques collectivités dans le cadre du marché porté par la Région.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2016	15219		CPER 3 SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ENERGIE - SPRE	1 000 000,00	2 500 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	2 599 884,00	1 701 490,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 142 668,00	764 062,00	150 000,00	0,00

En investissement, les crédits de paiements inscrits (1,7 M€) permettent :

- de solder certains dossiers relevant du précédent CPER notamment sur les projets d'énergie renouvelable et les projets de rénovation énergétique des bâtiments.
- de poursuivre l'émergence de projets d'énergie renouvelable par le biais d'appels à projets (AAP) cofinancés pour partie par le FEDER (AAP Méthanisation, AAP Chaleur renouvelable, géothermie...) et de projets de rénovation énergétique des bâtiments au travers notamment de l'AAP « ma maison Eco » dans le cadre du CPER 2015-2020.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Energie seront inscrits en Décision Modificative en fonction du choix qui sera opéré concernant la création d'une société de tiers financement.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, 0,764 M€ de crédits sont inscrits en fonctionnement afin de :

- poursuivre l'animation régionale pour les énergies renouvelables, l'information/sensibilisation des particuliers aux rénovations énergétiques (avec la mise en œuvre des Plateformes Territoriales de rénovation énergétique conformément à la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte) et de poursuivre les audits énergétiques chez les particuliers ;
- mandater les crédits engagés sur les dispositifs audits énergétiques chez les particuliers et pour les bâtiments publics dans les collectivités ;
- poursuivre l'étude sur le Service Public Régional de l'Énergie (tranche conditionnelle au marché).

GESTION DE L'EAU

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
GESTION DE L'EAU	Investissement	847 180,00	791 706,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	814 237,00	800 000,00	0,00	0,00

Les crédits en investissement à hauteur de 0,791 M€ sont inscrits pour le mandatement des dossiers relatifs aux contrats signés et des contrats en émergence.

En fonctionnement, les crédits inscrits (0,8M€) concernent principalement les dossiers relatifs à l'animation des contrats signés et des contrats en émergence ainsi que l'animation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1679	31/12/2018	ARBORETUM DES BARRES	60 000,00	15 000,00	45 000,00
AE	2018	1974	31/12/2018	MANIFESTATION DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE	150 000,00	150 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Investissement	270 251,00	382 132,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 011 254,00	2 179 000,00	67 500,00	135 000,00

S'agissant de l'investissement, 0,382 M€ permettront de financer :

- les dossiers relatifs aux équipements des réseaux associatifs dans le cadre du dispositif des conventions vertes,
- le premier acompte à Lig'air pour les investissements réalisés en 2017
- les dossiers retenus au titre des AAP économie circulaire 2016 et 2017
- les mandatements relatifs aux conventions PPRT.

Les crédits inscrits en fonctionnement concernent principalement les dossiers relatifs à l'éducation à l'environnement (Conventions vertes pour 1 100 000 €, Arboretum des Barres pour 60 000 € et manifestations de mobilisation pour l'écologie pour 150 000 €),

à l'économie circulaire et aux déchets ainsi qu'à la qualité de l'air (soutien à Lig'air pour 90 000 €).

Concernant l'EcoPôle, le rapport de préfiguration de l'ARBe a été approuvé en session d'octobre 2017. L'option retenue est de faire évoluer l'EcoPôle en ARB et de lui confier la finalisation et la mise en œuvre de la feuille de route de l'ARBe. 260 000 € sont ainsi inscrits pour mandater les subventions de fonctionnement annuelles de l'EcoPôle intégrant cette nouvelle mission.

Par ailleurs, 464 000 € sont inscrits pour renforcer le volet économie circulaire, dans le cadre de l'élaboration du Plan régional d'économie circulaire avec notamment un appel à projet annuel et le soutien à l'émergence de démarches dans les domaines de l'Ecologie Industrielle et Territoriale pour accompagner la transition écologique de l'économie.

Enfin, 55 000 € sont inscrits pour mandater le programme agendas 21 dans les collectivités. Ce programme évoluera en 2018 vers l'accompagnement des territoires en transition.

Ces crédits s'inscrivent dans le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Les crédits inscrits en recettes correspondent au versement de la subvention forfaitaire de la convention d'objectif avec l'ADEME pour l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ainsi que le versement de la subvention pour la préfiguration de l'ARBe par l'Agence Française pour la Biodiversité.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	15276	31/12/2020	CPER 3 PNR BERRY	300 000,00	70 000,00	70 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	925 446,00	557 022,00	0,00	60 000,00
	Fonctionnement	1 808 789,00	1 867 511,00	0,00	57 800,00

Les crédits inscrits en investissement (0,377 M€) concernent principalement les dossiers relatifs à la mise en œuvre des plans de gestion des 5 Réserves Naturelles Régionales (travaux de restauration de milieux, travaux d'ouverture au public...), aux programmes d'investissements dans les PNR et aux soldes des dossiers de l'appel à projet AMBRE.

Par ailleurs, 180 000 € sont réservés pour les actions de restauration et d'entretien de milieux (non ligériens) réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, les crédits en fonctionnement permettent d'accompagner, d'une part, la mise en œuvre des actions d'animation et de communication réalisées par les Parcs Naturels régionaux et le Conservatoire d'Espaces Naturels et, d'autre part, la coordination des actions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (suivi des indicateurs, interprétation des données, communication...).

Par ailleurs, hors CPER, les dotations des trois Parcs Naturels Régionaux sont inscrites pour un montant de 1,032 M€. Enfin, une Autorisation d'Engagement est créée à hauteur

de 300 000 € afin d'engager les études d'opportunité puis de faisabilité pour le projet de PNR sur le Sud Berry. 70 000 € de crédits de paiement sont inscrits pour les premiers mandatemements.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	642 539,00	365 750,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 608 352,00	1 339 427,00	0,00	0,00

Les crédits en investissement permettent de :

- poursuivre l'action en matière de prévention du risque inondation (l'aménagement de champs d'expansion de crues),
- restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (appui au Conservatoire des Espaces Naturels pour les actions de restauration et d'entretien des milieux ligériens),
- accompagner les investissements dans les maisons de Loire.

En fonctionnement, dans le cadre du CPIER 2015-2020, 0,494 M€ de crédits sont inscrits pour :

- poursuivre les actions en matière de prévention du risque inondation (amélioration de la connaissance, actions de sensibilisation par les maisons de Loire des scolaires au risque inondation, élaboration de documents d'information communaux sur les risques majeurs...),
- restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (suivi des populations de poissons migrateurs, des espèces invasives, appui au Conservatoire des Espaces Naturels...)
- accompagner les actions des maisons de Loire en matière de sensibilisation à la Loire et à son patrimoine.

Les dotations pour le fonctionnement de la Mission Loire et de l'Etablissement Public Loire sont également inscrites pour un montant de 845 000 €.

TIC ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 580 000,00	2 450 000,00	0,00	0,00

L'année 2018 sera marquée par l'effectivité du nouveau marché télécom et donc une baisse des tarifs. Cette évolution permet d'améliorer le débit dans les établissements d'enseignement pour faciliter les nouveaux usages, tout en réduisant l'enveloppe allouée au Réseau Régional (-130 000 € par rapport au BP 2017). La contribution statutaire versée au GIP RECIA s'élève à 250 000 €, n'a pas évolué depuis 4 ans et est inscrite au CPER 2015-2020.

Le GIP RECIA dispose d'une expertise indispensable sur les questions d'usages et d'infrastructures numériques. Dans ce contexte, la Région lui alloue une dotation annuelle de fonctionnement de 250 000 € pour suivre des projets et lui confie

notamment le pilotage de deux opérations, la plateforme régionale de télégestion et la coordination du réseau régional haut débit.

Le réseau régional haut débit est le raccordement et l'abonnement mensuel télécom des établissements dont la Région a la charge. Les nouveaux usages pédagogiques entraînent un besoin croissant de bande passante dans les établissements qui arrivent, pour le plus grand nombre, à saturation. Le marché a été relancé en 2017 et notifié à l'entreprise ADISTA. Le coût prévisionnel pour 2018 est de 2,2 M€ (2,33 M€ en 2017) et devrait permettre de couvrir les besoins des sites de la Région et des Lycées.

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	367 500,00	480 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	347 600,00	697 000,00	0,00	0,00

La Région poursuit son accompagnement des innovations numériques en finançant des projets dans le domaine des usages. Ces crédits sont inscrits pour l'essentiel dans le CPER 2015-2020. Les lignes en investissement et fonctionnement doivent permettre d'accompagner des expérimentations qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie numérique de la Région. Des cofinancements européens sont mobilisables dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER géré lui aussi par la Région.

La Stratégie Numérique votée en juin 2017, entrera pleinement en application en 2018 avec la mise en œuvre concrète de la feuille de route. Il s'agit d'accompagner des projets numériques innovants notamment dans le domaine de la eSanté mais également de faciliter la pratique du numérique pour tous à l'aide d'une médiation digitale de proximité sur l'ensemble du territoire régional (dispositif WebCentre pour 400 000 €). Il s'agit aussi de concrétiser la démarche Open Data au sein de la collectivité et d'animer un réseau de collectivités territoriales dans ce domaine structurant (80 000 €).

COOPERATION DECENTRALISEE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	497 000,00	474 000,00	32 000,00	0,00

Dans le cadre de la mandature 2015-2021, la Région Centre-Val de Loire a fait le choix de procéder à l'évaluation de sa politique de coopération décentralisée, de soutien à la solidarité internationale et à la citoyenneté européenne. Cette évaluation avait pour double objectif de réaliser une analyse rétrospective tout en proposant des éléments de prospective visant à nourrir une nouvelle stratégie présentée à l'approbation de la session plénière de décembre 2017. Aussi, le présent budget s'inscrit en droite ligne des évolutions introduites au regard de ces lignes directrices.

Pour l'année en cours, la Région maintiendra ses engagements auprès des partenaires extérieurs avec lesquels elle a conclu des accords de coopération à savoir : la Région de

Mopti au Mali, celle du Gorgol en Mauritanie, de Luang Prabang au Laos, celle de Fès-Meknès au Maroc, les régions européennes de Saxe Anhalt en Allemagne, de Cracovie en Pologne et de Pardubice en République tchèque et enfin la Province du Hunan en Chine et l'Etat du Tamil Nadu en Inde. Mais au-delà de ces partenariats de long terme qui seront soumis à des évaluations spécifiques, la Région se réserve désormais la possibilité d'entretenir avec des autorités locales étrangères des coopérations ponctuelles engagées autour d'un projet ou d'un enjeu spécifique.

Ce type d'intervention qui relève de la logique de coopération décentralisée s'articule autour de quatre axes structurants : l'action en réponse aux défis planétaires environnementaux, économiques et sociaux, en conformité avec l'agenda mondial (COP, ODD, Habitat III ...), l'action en faveur du dialogue des cultures et le renforcement des solidarités, impliquant plus particulièrement la jeunesse, la recherche d'opportunités de coopération économique contribuant aux transitions des modèles de développement et inscrit dans une logique gagnant-gagnant et enfin l'appui aux processus de décentralisation et aux renforcement des capacités de gestion des collectivités partenaires.

Aussi, la Région poursuivra en Mauritanie, au Mali et au Laos ses programmes en faveur du développement local et de l'accès aux services de base. Au Maroc, sur la base d'un cadre d'intervention redessiné, elle poursuivra ses actions de partenariat autour de l'économie sociale et solidaire, des enjeux agricoles et alimentaires ou bien encore sur le renforcement des processus de décentralisation. Les projets culturels, éducatifs ainsi que ceux mobilisant l'enseignement supérieur et la recherche seront reconduits en Chine et en Inde. En direction des secteurs offrant des opportunités de coopération économique, elle poursuivra son effort de mobilisation des acteurs économiques de la région (avec le concours de l'agence Dev'up, le relai des Cercles d'entreprises, des pôles de compétitivité...). Enfin, pour ce qui concerne l'espace intracommunautaire, elle poursuivra ses programmes d'échanges multisectoriels (notamment en matière d'éducation à l'instar du projet commun franco-allemand d'enseignement de la Mémoire et de la culture de la Paix conduit en partenariat avec le Land de Saxe Anhalt).

En lien avec l'association France Volontaires, la Région mobilisera à nouveau des volontaires internationaux auprès des institutions partenaires des programmes de coopération conduits en Afrique et en Asie tout en maintenant le dispositif de congés de solidarité à destination des agents de la collectivité. Qui plus est, en 2018, la Région poursuivra l'expérimentation du service civique international de réciprocité impliquant des jeunes français, allemands, marocains et tchèques.

Au titre de la coopération décentralisée, pour la réalisation des projets en lien avec les accords de coopération, le besoin en crédits de paiements est de 524 000 €, dont 474 000 € en fonctionnement.

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1388	31/12/2021	CITOYENNETE EUROPEENNE	600 000,00	105 000,00	150 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	195 000,00	145 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	802 000,00	696 000,00	0,00	0,00

La solidarité internationale et le dialogue interculturel demeurent des objectifs forts pour la Région tout comme l'ambition de rapprocher l'Europe des citoyens. C'est la raison pour laquelle elle reconduira son appui financier à des projets initiés hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des associations et des établissements publics régionaux. Toutefois, dans un souci de cohérence avec le nouveau cadre stratégique, les dispositifs de cofinancement existants seront fusionnés en un dispositif central intégrant trois axes prioritaires : la sensibilisation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale, la coopération décentralisée et la solidarité internationale, la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Elle poursuivra son soutien à la structuration des acteurs régionaux de la coopération par un appui renouvelé à l'association Centraider.

Sa démarche en faveur de l'éducation au développement et de la sensibilisation aux valeurs de la citoyenneté et de la solidarité internationale se matérialisera par la tenue de manifestations ou de regroupements régionaux permettant aux acteurs d'accéder à des espaces d'échange et de concertation.

Au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région apportera, le cas échéant, son soutien à des initiatives de cette nature et ce, plus particulièrement – mais non exclusivement – dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée. La Région assurera sa participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée et d'action européenne. Elle poursuivra ses efforts dans le but de développer une culture de projets favorisant les échanges et l'ouverture des acteurs sur l'Europe et sur le monde. Des temps d'information et de formation seront conduits sur le territoire, en collaboration avec les relais compétents, pour sensibiliser les professionnels et le grand public aux actions et aux opportunités de l'Union européenne.

Au titre de la solidarité internationale et de la citoyenneté européenne, le montant des crédits de paiements nécessaires pour le soutien aux acteurs régionaux et notamment au réseau Centraider s'élève à 841 000 € dont 75 000 € seront réservés à l'Aide Humanitaire d'Urgence. Enfin, dans le but d'opérer la fusion entre les dispositifs d'appuis à la solidarité internationale et ceux dédiés à la citoyenneté européenne, il est proposé d'ouvrir une Autorisation d'engagement de 600 000 €.

SERVICES COMMUNS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	0,00	30 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire 30 000 € de crédits de paiement pour les opérations de communication.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

LES ORIENTATIONS 2018

La décision gouvernementale de ne pas allouer 16 millions d'euros au développement de l'économie régionale nous oblige à cibler nos interventions. Nous faisons porter le tiers de l'effort sur le soutien au développement de notre économie et les deux autres tiers sur d'autres segments de nos politiques régionales, parce que nous sommes convaincus que faire porter l'ensemble de l'effort sur ce secteur aurait des effets dévastateurs et fragiliserait l'économie régionale.

Les économies d'échelle permises par la régionalisation de l'économie seront utilisées pour limiter autant que faire se peut l'impact du désengagement de l'Etat en direction des entreprises, des PME, de l'artisanat.

Les moyens consacrés permettront d'apporter une réponse adaptée aux projets des entreprises aux différentes étapes de leur vie (création, transmission, développement, etc.) et de décliner les différentes orientations actées par la Région dans le cadre de son SRDEII.

Notre ambition est de poursuivre la mise en place d'un écosystème favorable à l'activité économique et à la création d'emplois, notamment à travers l'agence DEV'UP.

L'accompagnement à la transformation de notre agriculture est aussi un enjeu majeur. Nous cherchons à structurer les filières régionales, nous œuvrons à trouver des débouchés locaux pour les productions agricoles et favorisons l'adaptation des installations agricoles aux défis de notre siècle : la révolution numérique et le nécessaire accompagnement de notre agriculture régionale vers davantage de pratiques agroécologiques.

Les projets alimentaires de territoire contribueront au rapprochement des producteurs et des consommateurs, ainsi qu'à la relocalisation de l'alimentation, notamment à travers le levier que représente la restauration collective pour le développement économique local et l'augmentation de produits locaux et bios dans l'alimentation.

Les aides au secteur associatif notamment à travers CAP'asso et à l'économie sociale et solidaire seront poursuivies.

La construction de nouvelles véloroutes, dont le Cher-Canal de Berry à vélo, sera un outil structurant du développement économique local et de l'emploi par le tourisme. Le soutien aux projets d'amélioration et de création d'hébergements et de projets touristiques portés par les deux CAP du tourisme contribuera au renouvellement et à la qualité de l'offre. Le 500^{ème} anniversaire de la Renaissance constituera un levier de développement du tourisme. Les missions de promotion et d'animation du CRT seront mobilisées, notamment pour l'émergence de projets touristiques de territoire et le renforcement des marques de destination.

Dans une période de reprise économique où les besoins de recrutement sont de plus en plus forts, la Région sera particulièrement attentive à financer des formations adaptées et en lien avec les besoins exprimés lors des cordées des territoires.

La Région réaffirme l'objectif affiché de garantir l'accès à une formation qualifiante pour tous les demandeurs d'emploi. Les Cordées du Territoire – Emploi, Formation, Orientation pour les entreprises ont une nouvelle fois été un lieu d'expression à la fois des besoins en compétences des entreprises et des besoins en insertion professionnelle des habitants de notre région.

En réponse aux mutations écologiques, énergétiques, numériques et sociétales en cours, le contrat régional pour l'orientation et la formation adopté le 7 juillet 2017, repose sur des actions innovantes, de qualité et en lien étroit avec les besoins des habitants, des entreprises et des territoires et ce, pour relever les défis de l'orientation professionnelle, de la sécurisation des parcours, de l'insertion et du maintien dans l'emploi.

L'effort régional pour la recherche sera maintenu en 2018 avec d'importantes contributions pour les secondes phases des programmes « Ambition Recherche Développement 2020 » destinés à renforcer l'impact socio-économique de la recherche dans le tissu économique. L'adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en début d'année 2018 sera l'occasion de présenter de nouvelles mesures destinées à renforcer l'attractivité de la région auprès des étudiants.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	49 115 000,00	400 000,00
Autorisations d'engagement	56 857 765,00	1 177 798,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
Investissement	65 057 100,00	66 232 600,00	6 268 588,00	6 119 200,00
Fonctionnement	132 806 400,00	128 508 700,00	8 857 778,00	13 360 000,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

CRÉATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	0791	31/12/2018	PLATES FORMES D'INITIATIVES	800 000,00	688 500,00	111 500,00
AE	2018	1631	31/12/2018	PLATES FORMES D'INITIATIVES	330 225,00	330 225,00	0,00
AP	2018	1769	31/12/2019	CAP CREATION REPRISE CENTRE	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
AP	2018	0830	31/12/2018	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	450 000,00	450 000,00	0,00
AE	2018	1632	31/12/2018	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	120 000,00	120 000,00	0,00
AE	2018	1646	31/12/2019	BGE ET COUVEUSES	212 500,00	170 000,00	42 500,00
AE	2018	1647	31/12/2019	NACRE (NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION ET LA REPRISE)	700 000,00	420 000,00	280 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
CREATION ET REPRISE DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	3 250 000,00	5 250 000,00	1 435 000,00	1 110 000,00
	Fonctionnement	1 348 500,00	1 482 725,00	0,00	0,00

Les deux anciens outils dédiés à la création/reprise d'entreprise de l'artisanat et de l'industrie ont été regroupés et ne forment aujourd'hui qu'une seule aide nommée « CAP CREATION-REPRISE ». L'action volontariste que mène la Région en faveur de la création – reprise, au travers de « CAP CREATION-REPRISE », permet aux créateurs et repreneurs de très petites entreprises et de PME d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement. Cette ligne est dotée de 4 M€ en crédits de paiement.

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien au financement des 8 Plateformes d'Initiatives actives en région, de la plateforme régionale dédiée à la transmission reprise, des différents fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises, ainsi que des programmes collectifs portés par les chambres consulaires.

En application de la loi NOTRe, le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise) géré jusqu'alors en région par la Direccte est transféré à la Région. Afin d'assurer sa mise en œuvre, 820 000 € ont été inscrits en crédits de paiement. Une recette spécifique en fonctionnement est attendue de l'Etat.

Des crédits sont également inscrits pour compenser en application de la loi NOTRe le retrait de l'intervention des départements en matière de développement économique et au bénéfice des structures agissant dans le domaine de l'accompagnement des porteurs de projets à la création-reprise d'entreprises (plateformes, boutiques de gestion, couveuses), à hauteur de 347 725 €. Cette compensation a été revue à la baisse par rapport à 2017 pour prendre en compte le désengagement de l'Etat dans le financement de la compétence exclusive des Régions en matière de développement économique.

DÉVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1759	31/12/2018	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	9 700 000,00	3 200 000,00	2 300 000,00
AE	2018	1761	31/12/2018	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	100 000,00	30 000,00	30 000,00
AE	2018	1633	31/12/2018	ARDAN	220 000,00	176 000,00	44 000,00
AE	2018	1635	31/12/2018	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	50 000,00	40 000,00	10 000,00
AE	2018	1636	31/12/2018	GPEC	50 000,00	25 000,00	25 000,00
AE	2018	1637	31/12/2018	OBSERVATOIRE - ETUDES	20 000,00	10 000,00	10 000,00
AE	2018	1634	31/12/2018	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	100 000,00	80 000,00	20 000,00
AE	2018	1648	31/12/2018	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	300 000,00	240 000,00	60 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES	Investissement	3 244 900,00	9 761 600,00	648 364,00	919 000,00
	Fonctionnement	990 000,00	876 000,00	21 000,00	0,00

La même logique de fusion a été appliquée aux deux anciens dispositifs « CAP DEVELOPPEMENT », avec des crédits inscrits à hauteur de 9,7 M€ (soit une réduction de 3,3 M€ par rapport au cumul des deux précédentes enveloppes).

Le dispositif « CAP DEVELOPPEMENT » permet à l'entreprise bénéficiaire de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et une approche globale de ses projets. Au-delà d'un soutien à l'investissement, il permet également de subventionner le recours à des conseils spécialisés, le développement commercial en France et à l'étranger, l'accès au numérique.

La Région poursuit également son soutien à l'association ARDAN Centre pour un montant de 216 000 €. Cette action consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles et de mettre à la disposition de l'entreprise, pendant une durée de 6 mois, les

compétences d'un porteur de projet. Pour mener son action, l'association bénéficie chaque année de fonds européens FEDER.

La Région accompagne la structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières (métiers d'art, production...) ou thématiques (environnement développement durable, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, numérique), mis en œuvre dans chaque département par les chambres consulaires. Il s'agit d'encourager et de faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter-entreprises dans le cadre de branches, ou interprofessionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Toujours désireuse de valoriser les savoir-faire de son territoire, la Région organisera, pour la 17^{ème} année consécutive, en février 2018, son salon régional des métiers d'art au parc des expositions d'Orléans.

Des crédits européens au titre du FEDER seront sollicités de manière significative sur ces actions au titre de l'axe 3 d « Agir contre l'érosion de l'emploi industriel et artisanal en région Centre – Val de Loire ».

Des crédits sont également inscrits pour compenser le retrait, en application de la loi NOTRe, de l'intervention des départements en matière de développement économique et au bénéfice des chambres consulaires. Cette compensation a été revue à la baisse par rapport à 2017 pour prendre en compte le désengagement de l'Etat dans le financement de la compétence exclusive des Régions en matière de développement économique.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1791	31/12/2018	ACTIONS DE VALORISATION	50 000,00	50 000,00	0,00
AE	2018	1638	31/12/2018	ANIMATION ECONOMIQUE	495 670,00	475 843,20	19 826,80
AE	2018	1786	31/12/2018	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	85 000,00	85 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	864 000,00	630 670,00	0,00	0,00

Depuis de nombreuses années, la Région encourage les entreprises artisanales à développer des démarches collectives de commercialisation en facilitant leur participation à des salons professionnels et à des manifestations susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	0929	31/12/2018	CAP SOLIDAIRE	50 000,00	25 000,00	25 000,00
AP	2018	1260	31/12/2018	SCOP	300 000,00	180 000,00	120 000,00
AE	2018	3706	31/12/2018	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EM	250 000,00	200 000,00	50 000,00
AE	2018	0584	31/12/2018	CAP ASSO	7 500 000,00	1 582 500,00	1 560 000,00
AP	2018	14600	31/12/2018	CENTR'ACTIF	130 000,00	130 000,00	0,00
AE	2018	1641	31/12/2018	TETES DE RESEAU REGIONAL	1 000 000,00	800 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	600 000,00	442 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	10 311 000,00	10 734 000,00	0,00	0,00

Avec le dispositif « CAP ASSO », la Région marque son souhait fort d'apporter une réponse adaptée aux besoins du monde associatif. Ce dispositif soutient les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, de tous secteurs d'activité, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables. Cette ligne est dotée de 9,5 M€ en crédits de paiement.

Par ailleurs, afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme acteur économique à part entière, la Région poursuit son soutien aux principales têtes de réseau :

- Le Mouvement Associatif, structure coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs et notamment en faveur de « CAP ASSO » ;
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional ;
- L'association Centre Actif, fonds territorial France Active en région Centre – Val de Loire. En complément de l'aide au fonctionnement de l'association Centre Actif, la Région poursuivra autant que de besoin, la dotation de ses différents outils financiers ;
- L'Union Régionale des Entreprises Coopératives (URSCOP) ;
- La Fédération des Entreprises d'Insertion qui assure l'accompagnement, des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement ;
- L'association Centre Réseau Solidaire (CRE-SOL) représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional ;
- L'Association pour le Droit à l'Initiative (ADIE Centre) dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit.

Enfin, la Région continue à accompagner des créateurs d'entreprise « fragiles », par la mobilisation de son dispositif financier « CAP SOLIDAIRE ».

CRÉATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	0704	31/12/2022	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	2 000 000,00	0,00	500 000,00
AE	2018	1795	31/12/2018	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	50 000,00	50 000,00	0,00
AP	2018	1789	31/12/2018	AIDE A LA CREATION REPRISE	100 000,00	65 500,00	34 500,00
AE	2018	1796	31/12/2018	FRENCH TECH	100 000,00	50 000,00	50 000,00
AE	2018	1797	31/12/2018	AIDE A LA CREATION	130 000,00	70 000,00	60 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Investissement	2 350 000,00	100 000,00	435 194,00	394 000,00
	Fonctionnement	240 000,00	170 000,00	0,00	0,00

Le Fonds régional de garantie Centre-Val de Loire poursuivra son activité en faveur des projets de création-transmission. La Région interviendra également aux côtés de BPIFRANCE (Banque Publique d'Investissement) pour renforcer la trésorerie des PME-TPE ayant des difficultés d'accès aux ressources bancaires.

Le fonds a été doté fin 2017 à hauteur de 500 000 €.

La ligne « AIDES A LA CREATION » en investissement, dotée de 100 000 €, permettra, d'une part, d'accompagner l'Association Val de Loire Entreprendre au titre de prêts d'honneur accordés aux entreprises dont les projets innovants ressortent et, d'autre part, de récompenser les lauréats du concours « Graine de Boîte 2017-2018 ».

L'accompagnement au titre du fonctionnement concernera de nouveau principalement le soutien aux actions de sensibilisation ou de formation des jeunes à l'esprit d'entreprendre comme l'organisation du concours « Graine de Boîte », les récompenses des lauréats du prix régional « Crea Campus », le soutien à l'opération « PEPITE STARTER » ou encore le salon des Jeunes Inventeurs de Monts. Cette ligne est dotée de 70 000 €.

La ligne de fonctionnement « French Tech », dotée de 50 000 €, sera utilisée, d'une part, pour financer l'organisation de startup week-end en région et, d'autre part, pour attribuer des bourses régionales à des étudiants créateurs d'entreprise sur notre territoire et ainsi soutenir le démarrage de leur activité.

DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	4002	31/12/2018	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	2 000 000,00	500 000,00	600 000,00
AP	2018	1793	31/12/2022	SEM PATRIMONIALE REGIONALE	5 000 000,00	500 000,00	500 000,00
AP	2018	1630	31/12/2018	FRENCH TECH	500 000,00	250 000,00	250 000,00
AP	2018	1346	31/12/2020	FONDS D'INVESTISSEMENT	3 000 000,00	1 000 000,00	0,00
AP	2018	1349	31/12/2018	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	50 000,00	50 000,00	0,00
AE	2018	1347	31/12/2018	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 750 000,00	4 750 000,00	0,00
AE	2018	1619	31/12/2018	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	960 000,00	614 400,00	345 600,00
AE	2018	1798	31/12/2018	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD	200 000,00	200 000,00	0,00
AE	2018	1617	31/12/2018	AUTRES OPERATIONS	200 000,00	100 000,00	100 000,00
AE	2018	4003	31/12/2018	CAP FORMATION CENTRE	800 000,00	400 000,00	120 000,00
AE	2018	1618	31/12/2018	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALAIRES	168 000,00	168 000,00	0,00
AE	2018	1799	31/12/2018	EXPERTISES DE DOSSIERS	100 000,00	100 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES	Investissement	11 412 294,50	4 790 000,00	3 589 936,00	3 445 200,00
	Fonctionnement	7 378 000,00	7 012 400,00	0,00	0,00

La Région souhaite accompagner la montée en puissance du fonds « Loire Valley Invest », un nouveau fonds d'investissement dont l'objectif est d'accompagner les jeunes entreprises innovantes en phases d'amorçage et d'accélération. En complément, il est important d'accompagner la dotation en équipements des Tiers-lieux tels que les Fab-Labs, Industry Lab... Cette ligne budgétaire en investissement, intitulée « French Tech » est dotée de 1 150 000 € en crédits de paiement.

La souscription à un nouveau fonds d'investissement dédié au développement et à la transmission des entreprises régionales sera étudiée courant 2018.

De plus, il sera examiné, en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la possibilité de mettre en œuvre une Société d'Economie Mixte visant à répondre aux enjeux liés au maintien du commerce de proximité en centre-ville.

En 2018, la Région renouvellera son soutien à l'agence régionale de développement économique « Dev'Up », pour lui permettre d'assurer ses différentes missions telles que :

- L'observation et la réalisation d'études,
- Le développement international,
- La diffusion technologique,
- L'orientation des entreprises et l'animation territoriale,
- Les rencontres et les événements économiques,
- La professionnalisation des développeurs économiques,
- Le développement d'une stratégie régionale de promotion économique et de prospection,

- La valorisation des savoir-faire et des produits de la région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre du Fonds Sud, la Région accompagnera principalement l'Agence de Développement Touristique de l'Indre pour la mise en œuvre du plan de communication Berry Province annuel ainsi que le programme d'expositions du Parvis des Métiers du Cher.

Par ailleurs, les clusters ont un rôle important à jouer dans l'attractivité des métiers et l'employabilité territoriale. Au titre des actions collectives et des clusters, la Région accompagnera tout particulièrement les programmes d'actions annuels des clusters présents sur notre territoire : SHOP EXPERT VALLEY, AEROCENTRE, NEKOE, l'AREA, POLEPHARMA, LES CHAMPS DU POSSIBLE, NOVECO, AGREEEN TECH VALLEY et VALBIOM. En 2017, la Région avait en partie pris en considération le retrait des agglomérations et des départements dans le financement de certaines structures. Pour celles-ci et compte tenu du désengagement de l'Etat dans le transfert de la compétence économique et des marges de manœuvre financières régionales qui se réduisent, une diminution de subvention sera envisagée.

La Région continuera en outre d'accompagner les programmes d'actions annuels proposés par les chambres consulaires dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de promotion de l'Industrie du Futur, une diminution de subvention sera toutefois réalisée à travers la mutualisation des actions territoriales.

Suite à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux priorités qui ont été déclinées, différentes actions collectives thématiques pourront également être soutenues.

La ligne « autres opérations » concerne essentiellement le fonctionnement du Centre Technique Régional de la Consommation et le soutien au forum des entreprises de Sologne.

Le dispositif « CAP EMPLOI/FORMATION CENTRE » permet, à travers le volet Emploi, d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois ou dans le cadre de reprise d'entreprises en difficulté, par le maintien des emplois. Une attention particulière est portée aux projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et aux projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

A travers son volet Formation, il s'agit d'accompagner les plans de formation des entreprises qui, confrontées à des mutations économiques, technologiques ou sociales, réalisent un effort significatif de dépenses de formations, afin, d'une part de maintenir ou accroître leur compétitivité, et d'autre part, de sécuriser l'employabilité de tous leurs salariés par un développement de leurs compétences.

Dans la même perspective d'allier performance économique et sociale des entreprises, la Région poursuivra en 2018 son soutien à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) qui développe des actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, en lien avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi (seniors, pénibilité, égalité professionnelle, développement des compétences, mutations technologiques et gestion du changement, etc.). Cette ligne est dotée de 200 000 € en crédits de paiement.

Sur un autre volet du dialogue social, la Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour leur permettre de participer à des réflexions et actions régionales pour un montant de 168 000 €.

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1528	31/12/2021	ACCOMPAGNEMENT FILIERES ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	4 800 000,00	0,00	0,00
AP	2018	0897	31/12/2019	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	3 000 000,00	600 000,00	600 000,00
AP	2018	0422	31/12/2019	SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPETITIVITE	1 150 000,00	650 000,00	250 000,00
AE	2018	1620	31/12/2018	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	900 000,00	700 000,00	200 000,00
AP	2018	1262	31/12/2021	APPEL A PROJETS INNOVATION	4 800 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	12 311 032,00	12 007 500,00	30 000,00	135 000,00
	Fonctionnement	1 540 000,00	940 000,00	0,00	0,00

Ce programme est structuré autour des axes suivants :

- l'appui aux projets de Recherche, Développement et d'Innovation des entreprises ;
- le soutien aux actions de diffusion technologiques des Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que CRESITT, CETIM-CERTEC) et Plates-Formes Technologiques (PFT) en cohérence avec le Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Les PME/PMI régionales sont les cibles prioritaires des actions et des démarches d'innovation ;
- le soutien aux pôles de compétitivité : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche.

En 2018, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des quatre pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique), COSMETIC VALLEY, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) et ELASTOPÔLE. En 2017, la Région avait en partie pris en considération le retrait des agglomérations et des départements dans le financement de certaines structures. Pour celles-ci, compte tenu du désengagement de l'Etat dans le transfert de la compétence économique et des marges de manœuvre financières régionales qui se réduisent, une diminution de subvention pourrait être envisagée.

Pourront être également soutenus les projets des pôles VEGEPOLYS (pôle du végétal spécialisé), ATLANPOLE BIOTHERAPIES et EMC2 (pôle spécialisé dans les technologies avancées de production) basés dans les Pays de la Loire. Ces deux derniers pôles feront l'objet d'un soutien financier visant à permettre un accompagnement des projets de R&D détectés sur le territoire régional.

Afin de renforcer l'efficacité du dispositif « Fonds Unique Interministériel » (FUI) et de simplifier l'accès à ces financements par les porteurs de projets, la Région confie à BPIFRANCE Financement la gestion des fonds destinés à financer les bénéficiaires qu'elle aura préalablement choisis et labellisés par les Pôles de compétitivité.

Depuis 2013, la Région a piloté et financé sur ses propres fonds trois appels à projets innovation successifs. En 2017, une expérimentation a été lancée avec l'Etat (selon un principe de financement à parité Etat - Région) dans le cadre du Programme

d'Investissement d'Avenir (PIA) 2. Une enveloppe de 2,5 M€ a été consacrée à cette opération.

En 2018, est prévu le lancement du PIA 3 régionalisé volet 1 qui est une réplique quasi-identique de l'appel à projets du PIA 2. Compte tenu du désengagement de l'Etat, les crédits ne sont pas inscrits au BP. Pour autant, l'impact de l'appel à projets « innovation » de 2016 et son enveloppe affectée à hauteur de 12 M€ génère une augmentation mécanique des crédits de paiement liés à cette opération de 0,5 M€ en 2018.

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	1643		PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	4 121 500,00	126 614,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Investissement	50 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	840 500,00	647 000,00	0,00	0,00

Le programme « Promotion de l'agriculture » comprend le financement de toutes les opérations de promotion de l'agriculture inscrites dans les « CAP Filières », hors « CAP filières viticulture » et « filière équine » qui relèvent du programme Alimentation.

Il permet en outre le financement du Salon International de l'Agriculture, des cotisations aux associations européennes de Régions et d'autres opérations de promotion agricole, hors CAP filières (comme OpenAgrifood, les forums et site internet productions sans OGM de la Confédération Paysanne).

Suite à l'application de la loi NOTRe, ce programme avait été revalorisé de 400 000 €, montant estimé à partir des aides versées aux groupements de producteurs et aux manifestations agricoles thématiques.

Enfin, les contrats de « filières locales », financés jusqu'en 2017 via les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriales, seront à partir de 2018 financés à partir de ce programme pour toutes leurs actions de promotion (elles représentent 20% du montant total alloué aux filières locales).

Les crédits de paiement en fonctionnement du programme « Promotion de l'agriculture » seront ramenés à 647 000 € contre 840 500 € en 2017 compte tenu du désengagement de l'Etat dans le cadre du transfert de la compétence économique.

ALIMENTATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	0834	31/12/2019	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	808 000,00	808 000,00	0,00
AE	2018	1623	31/12/2019	OPERATION COLLECTIVE RESTAURATION	80 000,00	80 000,00	0,00
AE	2018	1624	31/12/2019	CITE DE LA GASTRONOMIE	80 000,00	80 000,00	0,00
AE	2018	1628	31/12/2019	ARIAC	80 000,00	60 000,00	20 000,00
AE	2018	1639	31/12/2019	SOUTIEN AUX METIERS DE BOUCHE	80 000,00	80 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
ALIMENTATION	Fonctionnement	1 108 000,00	1 108 000,00	0,00	0,00

Il est proposé de fusionner 3 Autorisations d'Engagement (« filière alimentaire pour les citoyens », « Systèmes alimentaires territorialisés » et « Filière agriculture et agriculture régionale ») en une seule afin de rendre plus souple la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur de l'alimentation, qui crée un cadre unique de cohérence entre plusieurs programmes et actions.

Le programme « Alimentation » a été créé dans le Budget Primitif 2017 autour des actions suivantes :

- signature régionale « C du Centre »,
- salons régionaux de la gastronomie et des vins,
- Ferme expo Tours,
- opération de Ferme en Ferme,
- programme COVALOR de la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre,
- Generali Open de France,
- actions de promotion du CAP Filière Viticulture,
- programme Biodom Centre Union Ressources Génétiques du Centre,
- soutien aux métiers de bouche porté par les chambres des métiers,
- accompagnement de l'ARIAC (Association Régionale des Industries Alimentaires du Centre),
- valorisation de la gastronomie régionale,
- action « promotion alimentaire pour les citoyens »,
- action « systèmes alimentaires territorialisés ».

Le besoin en crédits de paiement liés à ce périmètre représente 978 000 €.

Par ailleurs, suite à l'application de la loi NOTRe, l'accompagnement des chambres départementales d'agriculture pour leurs actions liées à la diversification, à la transformation locale et aux circuits courts, à hauteur de 130 000 €, a été ajouté à ce programme.

Le programme « Alimentation » permettra de financer en 2018 la stratégie régionale pour les actions de caractérisation de l'offre agricole et alimentaire en région, de valorisation de la gastronomie et des terroirs comme vitrine de l'art de vivre en Centre Val de Loire (restaurateurs, cité de la gastronomie, salons de la gastronomie, marchés de Pays, action de COVALOR...), d'accompagnement des entreprises vers plus de qualité (zéro additif) : signature régionale C du Centre, accompagnement de l'ARIA, des chambres de métiers et de développement des initiatives citoyennes et des systèmes alimentaires territoriaux.

Il est proposé de maintenir à la même hauteur qu'en 2017 les Crédits de paiement en fonctionnement du programme alimentation, soit 1 108 000 € afin de permettre la mise en œuvre en 2018 de la stratégie régionale en faveur de l'alimentation élaborée au cours de l'année 2017.

INSTALLATION – TRANSMISSION – EMPLOI

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Investissement	20 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 555 000,00	1 428 705,00	0,00	0,00

Le programme « Installation – transmission – emploi » est articulé autour des quatre axes suivants :

- En matière d'installation, la politique régionale a pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par l'appui aux projets individuels d'installation (le « CAP installation »), par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture. Ce dispositif permet d'accompagner entre 200 et 300 porteurs par an.
- En matière d'emploi et ressources humaines, la Région accompagne les services de remplacement régionaux, les prestations de conseil aux agriculteurs sur les ressources humaines (dispositif « Géhodes »)
- Depuis la loi NOTRe, la Région accompagne également les agriculteurs en situation de fragilité, par du conseil adapté.
- Enfin, un volet Multifonctionnalité permet d'accompagner les structures du réseau « Inpact » et l'association « Terres de Liens » dans leur programme de structuration de leurs actions liées à l'installation et la transmission et au développement d'une agriculture plus résiliente, le terme multifonctionnalité regroupant trois fonctions de l'agriculture : économique, environnementale et sociale.

Ce programme, doté de 645 000 € de crédits en 2016, était passé à 1,555 M€ en 2017 suite à l'application de la loi NOTRe. Compte tenu du désengagement de l'Etat dans le cadre du transfert de la compétence économique, le montant de ce programme sera ramené à 1,428 M€, montant permettant de préserver les politiques liées à l'emploi.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	1644		ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	3 000 000,00	522 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	905 000,00	885 000,00	0,00	0,00

Le programme spécifique de « Développement à l'agriculture biologique » est articulé autour de trois axes.

Le premier axe concerne le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à Biocentre et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux. Ces soutiens sont contractualisés avec les organismes, ils ont été revalorisés en 2017 suite à l'application de la loi NOTRe.

Le deuxième axe concerne le soutien à la conversion. La Région apporte une aide à la certification, sur une durée de 4 ans, depuis 2007 et accompagne aussi, depuis 2013, un dispositif de sécurisation de la période de conversion par un accompagnement de l'agriculteur, de la formalisation de son projet à sa mise en œuvre durant les trois premières années, via le « CAP CONVERSION ».

Enfin, la Région intervient en faveur de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains « CAP FILIERES » (comme l'appui technique pour les filières viticulture ou légumes), bonifications systématique des projets d'investissement ou renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes par exemple.

Ce programme spécifique permet de financer les deux premiers axes de la politique régionale à hauteur de 0,885 M€.

CAP FILIERES

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2014	1265		CAP FILIERES - MATERIEL	6 510 000,00	400 000,00
AE	2014	1277		CAP FILIERES ANIMATION - STRUCTURATION - VALORISATION	15 113 000,00	479 184,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
CAP FILIERES	Investissement	3 852 405,50	3 300 000,00	130 094,00	116 000,00
	Fonctionnement	3 100 000,00	2 626 000,00	0,00	0,00

Les « CAP FILIERES » structurent la politique agricole régionale. Chacune des grandes filières régionales, 13 filières agricoles (bovin viande, bovin lait, viandes blanches (porcs, volailles, lapins), ovin, caprin, équin, apiculture, arboriculture, horticulture - pépinière, viticulture, semences, légumes, grandes cultures) et la filière forêt – bois, est couverte par un CAP FILIERE de 4 ans.

Chaque CAP FILIERE est un programme composé de projets collectifs, de financement de l'expérimentation et du transfert, de mesures de financement des investissements, de conseil et d'appui technique individuel et/ou collectif, de financement de l'animation du programme et de la communication. Le programme « Herbe et fourrages » a été inscrit dans chacun des quatre CAP FILIERES concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin. Il permet une approche transversale afin d'accompagner l'évolution vers des meilleures pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert et des groupes de fermes pilotes.

Sur le volet investissement, depuis 2015, la Région accompagne les CAP FILIERES avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour le cofinancement des projets d'investissement des agriculteurs, des entreprises de travaux

forestiers et des scieries en milieu rural. A partir de 2018, ce dispositif est élargi aux CUMA qui étaient précédemment financées dans les contrats régionaux de solidarité territoriale. En 2018, le FEADER viendra compléter les crédits de la Région sur les projets d'investissements productifs dans les exploitations agricoles et dans les CUMA pour un budget prévisionnel de 0,9 M€ et à hauteur de 0,3 M€ pour les investissements des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural.

Les crédits d'investissement permettent également d'accompagner les programmes d'expérimentation et d'investissement immatériel dans les exploitations agricoles (audits et appuis techniques).

Sur le volet fonctionnement, ce programme permet d'accompagner l'ensemble des actions d'animation et de transfert des connaissances des CAP Filières et du Partenariat Européen pour l'Innovation. Les actions de transfert et du Partenariat Européen pour l'Innovation mobiliseront en 2018 environ 0,9 M€ chacune de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Le programme CAP Filières avait été porté en 2017 à 3,1 M€ de crédits en fonctionnement suite à l'application de la loi NOTRe (financement des Groupements de Défense Sanitaire (GDS), des chambres départementales d'agriculture, des Fédérations Départementales des CUMA...).

Il est proposé en 2018, afin de pouvoir financer sur ce programme les projets d'investissement des CUMA et des filières locales (soit 400 à 500 000 € par an sur ces deux actions), de limiter la diminution des crédits de paiement en investissement sur ce programme et de le doter en 2018 de 3,3 M€.

Il est également proposé, afin de pouvoir financer les volets « animation des filières locales » à partir de 2018, d'affecter 2,626 M€ de crédits en fonctionnement sur les CAP filières (contre 3,1 M€ en 2017), les diminutions liées au désengagement de l'Etat dans le cadre du transfert de la compétence économique seront imputées sur le fonctionnement des structures reprises suite à l'application de la loi NOTRe.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	0850	31/12/2019	APPEL A PROJETS 2018	4 400 000,00	1 320 000,00	440 000,00
AE	2018	1428	31/12/2019	STUDIUM	600 000,00	600 000,00	0,00
AE	2018	0472	31/12/2019	BOURSES DOCTORALES	4 335 000,00	496 000,00	1 430 000,00
AE	2018	1507	31/12/2021	RESEAUX THEMATIQUES DE RECHERCHE	2 400 000,00	600 000,00	600 000,00
AE	2018	1594	31/12/2019	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	80 000,00	80 000,00	0,00
AE	2018	1595	31/12/2019	CORIT	10 000,00	10 000,00	0,00
AE	2018	1596	31/12/2019	INSTITUT EUROPEEN D'HISTOIRE DE L'ALIMENTATION	210 000,00	210 000,00	0,00
AE	2018	1597	31/12/2019	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	350 000,00	350 000,00	0,00
AE	2018	1598	31/12/2019	CANCEROPOLE GRAND OUEST	150 000,00	150 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	17 829 968,00	19 880 400,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	7 173 600,00	6 822 500,00	0,00	0,00

L'année 2017 a vu la fin des opérations de la première phase des programmes « Ambition Recherche Développement 2020 » (ARD 2020) Lavoisier (matériaux pour les nouvelles énergies, porté par le CEA), Biomédicaments (porté par l'Université de Tours), Cosmétosciences (porté par l'Université d'Orléans), ainsi que de l'expérimentation « Intelligence des patrimoines» (portée par l'Université de Tours).

Ces programmes ont pour objectif de porter une dynamique forte de développement socio-économique régional, de permettre une meilleure identification de notre région comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer son attractivité. Les phases 2 ont démarré fin 2017 pour ces quatre programmes ; elles se poursuivront en 2018 et jusqu'en 2020. Parallèlement, le programme PIVOTS (ingénierie et métrologie environnementale, porté par le BRGM) poursuivra sa première phase, dont la fin est prévue pour 2020. Au total, plus de 7,467 M€ seront mandatés au bénéfice des programmes ARD 2020.

La dynamique d'ouverture internationale du programme ARD 2020 Biomédicaments sera amplifiée grâce à la participation des partenaires du programme, au côté de la Région, au projet de coopération interrégionale ELISE (European Life Science Ecosystems), financé par l'Union Européenne. La participation à ELISE viendra alimenter et élargir la réflexion sur la poursuite de la dynamique Biomédicaments sur le territoire régional au-delà de l'horizon 2020.

Le CERTEM (Centre d'Etude et de Recherche en Microélectronique) bénéficiera d'un soutien de 1 M€ pour l'achat d'équipements.

Par ailleurs, le soutien apporté par la Région au développement de la recherche continuera à se décliner en :

- un soutien à la recherche d'intérêt régional, pour des projets articulés avec les différentes politiques régionales. Ce soutien s'appuie en particulier sur le dispositif d'appels à projets de recherche d'intérêt régional ;
- un soutien à la recherche d'initiative académique, pour des projets centrés sur les axes stratégiques de la politique scientifique des établissements et de leurs laboratoires. La mise en place d'un dispositif « Tremplin » destiné à encourager et à faciliter l'accès des laboratoires aux financements nationaux et européens sera envisagée dans le cadre du SRESRI.

Des crédits de paiement à hauteur de plus de 2 000 000 € seront ainsi attribués aux sept grands projets retenus dans le cadre du volet « Recherche » du CPER.

Au total, les paiements associés aux soldes intermédiaires et finaux des projets lancés les années précédentes et aux premiers versements de la nouvelle édition de l'appel à projet d'intérêt régional, dont la sélection sera finalisée en 2018, se monteront à près de 9 M€ en investissement et à 640 000 € en fonctionnement.

La dynamique des Réseaux Thématiques de Recherche sera relancée dans le cadre d'une concertation avec les établissements de recherche. L'IEHCA (Institut Européen d'Histoire

et de Culture de l'Alimentation) devrait bénéficier de ce dispositif grâce au soutien qui lui est apporté par l'Université de Tours.

La ligne de crédits spécifique dédiée aux projets du Cancéropôle Grand Ouest est maintenue en 2018, ces projets pourront être soutenus par la suite de manière plus souple dans le cadre des futurs appels à projets.

Le financement des colloques internationaux de recherche et du Studium (Programme général pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau) sera poursuivi en 2018. Le financement des bourses doctorales sera légèrement réduit (baisse de 270 000 € correspondant à la réduction de 3 bourses financées à 100% par la Région).

La diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) sera soutenue via les programmes d'actions des structures concernées (Centre Sciences, Pôle Sciences et Techniques de la Fédération Régionale des MJC) à hauteur de 350 000 €.

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1503	31/12/2019	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	750 000,00	375 000,00	375 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	570 000,00	660 000,00	0,00	0,00

La Région accompagne les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes de recherche...

Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. L'accompagnement de la Région se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions. Seront notamment soutenus :

- La CMER (Cellule Mutualisée Europe Recherche), portée par le CNRS et par les deux universités, et destinée à faciliter l'accès des chercheurs et laboratoires aux programmes de recherche européens (Horizon 2020 en particulier) et aux financements qui y sont associés ;
- Le Pôle d'entrepreneuriat régional, regroupant les deux universités et l'INSA, qui vise à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations, et à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise afin de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi ;
- L'ORES (observatoire régional de l'enseignement supérieur), outil de pilotage et d'aide à la décision qui s'appuie sur l'analyse des parcours des étudiants au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région et des flux d'étudiants avec les autres régions ;
- L'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau dans les universités et écoles.

Il est proposé de doter ce programme de 0,66 M€ en crédits de paiement.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1172	31/12/2019	ODONTOLOGIE TOURS	200 000,00	200 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	5 860 000,00	5 812 500,00	0,00	0,00

Les opérations d'immobilier universitaire incluses dans ce programme s'inscrivent dans le cadre du CPER 2015-2020 ou des Conventions Région-Départements. Les crédits 2018 permettront, d'une part, le démarrage des opérations suivantes :

- la modernisation de la halle des sports de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université d'Orléans ;
- l'extension du bâtiment de Polytech de l'Université de Tours sur le site des Deux Lions ;
- le réaménagement des locaux de restauration du CROUS à Orléans ;
- la quatrième et dernière phase de réhabilitation de l'IUT d'Orléans ;

et, d'autre part, de poursuivre les travaux sur deux autres opérations :

- la réhabilitation de l'IUT de Bourges ;
- l'aménagement du Pôle Universitaire d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Hors CPER, la Région financera également le développement des formations d'odontologie à Tours.

Il est proposé de doter ce programme de 5,812 M€ de crédits en investissement.

VIE ETUDIANTE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1134	31/12/2019	MOBICENTRE	1 700 000,00	1 071 000,00	629 000,00
AE	2018	1627	31/12/2019	COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	80 000,00	80 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
VIE ETUDIANTE	Investissement	100 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 063 500,00	1 780 000,00	0,00	0,00

Ce programme contient différentes actions destinées à faciliter les conditions de vie et d'étude des étudiants qui suivent leurs études supérieures dans les établissements de notre région.

L'objectif de MOBI-CENTRE est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. La mesure est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel

à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre - Val de Loire. Environ 2 000 étudiants bénéficient chaque année de cette mesure. Les crédits de paiement associés peuvent être limités à 1,7 M€ compte tenu de l'impact toujours sensible de la forte réduction des effectifs que l'ESCEM avait connue en 2015. Une évolution du dispositif sera envisagée dans le cadre du SRESRI, afin de mieux répondre aux besoins des étudiants qui sont soumis à de plus fortes contraintes économiques pour financer leur séjour à l'étranger.

La mesure d'aide à l'accès à une COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE permet un remboursement à hauteur de 100 € des frais de mutuelle des étudiants les plus défavorisés, identifiés à partir de leur statut et de leur échelon de boursier. Depuis 2013, l'aide régionale a été élargie aux jeunes qui effectuent un service civique en région Centre-Val de Loire.

Il est proposé de doter ce programme de 1,78 M€ en crédits de paiement en fonctionnement.

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1508	31/12/2019	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	190 000,00	95 000,00	95 000,00
AE	2018	1248	31/12/2019	INSA	185 000,00	135 000,00	50 000,00
AP	2018	0460	31/12/2019	UNIVERSITE NUMERIQUE ET FORMATION	500 000,00	250 000,00	250 000,00
AE	2018	1249	31/12/2022	UNIVERSITE NUMERIQUE ET FORMATION	675 000,00	135 000,00	135 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	440 000,00	565 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	577 000,00	716 000,00	0,00	0,00

Ce programme permet de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE), et bientôt du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

En 2018, des financements en investissement (375 000 €) et en fonctionnement (135 000 €) seront déployés dans le cadre du programme d'actions « Université Numérique et Formation » pour appuyer les établissements d'enseignement supérieur dans les profondes transformations des modes de formation que nécessite l'évolution des profils des étudiants d'une part, et des besoins en compétences des acteurs économiques, d'autre part. Il s'agit de doter les établissements d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives, mais aussi de faciliter et de diffuser les nouvelles pratiques pédagogiques au sein du corps enseignant.

Par ailleurs, les formations suivantes seront soutenues :

- Le développement à Chartres de l'antenne de Polytech Orléans, école d'ingénieurs interne de l'Université d'Orléans, avec comme spécialité « Génie Industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire » pour un montant de 261 000 € en fonctionnement ;

- La montée en puissance de l'INSA Centre Val-de-Loire sur ses deux sites de Blois et de Bourges (acquisition d'équipements mutualisés, connexion haut débit, déplacements entre les deux sites...) pour un montant de 135 000 € en fonctionnement et 190 000 € en investissement ;
- Le programme d'actions coordonné par l'ADESI, Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (Convention Région Département de l'Indre) pour un montant de 185 000 € en fonctionnement.

Au global, il est proposé de doter ce programme de 565 000 € en crédits de paiement en investissement et de 716 000 € en fonctionnement.

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1228	31/12/2019	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS	60 000,00	60 000,00	0,00
AE	2018	1615	31/12/2019	UNAT	75 900,00	69 000,00	6 900,00
AE	2018	1246	31/12/2019	CRT HORS CPIER	1 753 900,00	1 577 700,00	176 200,00
AE	2018	15762	31/12/2020	CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIEN (2015-2020)	1 745 000,00	1 570 500,00	174 500,00
AE	2018	1241	31/12/2019	DEVELOPPEMENT RESEAU ACCUEIL PAYSAN	31 250,00	25 000,00	6 250,00
AE	2018	1218	31/12/2019	FLEURISSEMENT	50 000,00	40 000,00	10 000,00
AP	2018	1229	31/12/2019	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	350 000,00	280 000,00	70 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2017	1235		CAP INNOVATION TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	100 000,00	50 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 912 900,00	3 881 100,00	0,00	0,00

La Région confie, pour un montant de 3 507 095 € en crédits de paiement (soit une baisse de 55 000 €), au Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire (CRT), la mise en œuvre de la stratégie marketing, fondée sur les nouvelles orientations de la stratégie régionale du tourisme et des loisirs 2016-2021. Le CRT conduit également l'observation économique du tourisme, le programme de formation des acteurs, l'animation des filières et du cluster Tourisme, Patrimoines et sites de visite.

La Région poursuivra en 2018 le soutien à l'innovation et au développement de nouvelles offres dans le domaine du tourisme grâce au dispositif « CAP Développement Tourisme et Loisirs ». Cette intervention porte sur le financement de projets participant à l'enrichissement de l'offre touristique en proposant de nouvelles expériences de visite, de nouveaux services participant à la satisfaction et la fidélisation des clientèles.

Ce dispositif intègre dorénavant les aides à la batellerie traditionnelle. Dans le cadre de sa stratégie de soutien à cette filière, la Région finance la construction de bateaux traditionnels et le développement de l'activité touristique des structures de batellerie. La

ligne CAP « Développement Tourisme et Loisirs » a également été abondée à hauteur de 50 000 € pour financer la professionnalisation et la structuration des offices de tourisme, en appui du plan de professionnalisation mis en œuvre par le CRT.

La Région maintient son appui, pour un montant de 69 000 €, à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre-Val de Loire), tête du réseau des organismes et établissements œuvrant pour la formation des personnels, l'aide au départ en vacances et l'accueil des visiteurs dans les hébergements du secteur du tourisme social et solidaire.

Elle reconduit également son soutien à l'Association Régionale du Fleurissement (ARF), pour la mise en œuvre du volet régional du concours national des villes et villages fleuris ainsi qu'à l'association Accueil Paysan pour poursuivre le développement de son réseau d'hébergements touristiques en région Centre –Val de Loire et le soutien aux porteurs de projet.

Enfin, la Région subventionnera des manifestations, animations et événements contribuant au rayonnement touristique de la région ; elle contribuera, auprès des acteurs locaux, à l'affirmation des marques touristiques régionales et poursuivra, dans le cadre des conventions avec le Département d'Indre-et-Loire, le plan Qualité Tourisme étendu désormais à tous les départements de la région.

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	0068	31/12/2019	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 415 000,00	730 000,00	342 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	1 790 000,00	1 597 739,00	0,00	0,00

Le dispositif régional d'aide aux hébergements touristiques « CAP Hébergements Touristiques pour tous » permet d'accompagner la création et la rénovation de l'offre d'établissements touristiques classés ou labellisés (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes et autres meublés de tourisme) ou du secteur du tourisme social et solidaire (Villages-Vacances, Auberges de Jeunesse, Centres Internationaux de Séjour, Centres Régionaux Jeunesse et Sports...).

La Région a notamment pour objectifs :

- d'accélérer le développement qualitatif et quantitatif de l'offre en région, en favorisant notamment le rééquilibrage de l'offre entre les territoires ;
- de diversifier le parc existant, pour améliorer l'accueil d'un public varié (jeunes, itinérants, affaires, familles) et développer des hébergements innovants ;

Les financements régionaux (1,597 M€) sont complétés, dans les zones rurales, par des cofinancements européens prévus dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Rural Régional (PDRR) du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la période 2014-2020.

ITINERANCES DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	0078	31/12/2019	ITINERAIRES DE RANDONNEE	10 000,00	10 000,00	0,00
AP	2018	1205	31/12/2020	MIRCE 5	140 000,00	70 000,00	70 000,00
AE	2018	1616	31/12/2019	ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET REGIONS CYCLABLES	18 000,00	18 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
ITINERANCES DOUCES	Investissement	1 516 500,00	2 045 861,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	96 000,00	96 000,00	0,00	0,00

En fin d'année 2017, le réseau cyclotouristique régional comptabilisait 4 957 km d'itinéraires organisés autour d'une armature de plusieurs Véloroutes structurantes et d'un maillage territorial de 143 boucles locales idéales pour le développement des courts séjours touristiques et/ou des loisirs de proximité.

En 2018, le développement des boucles va se concentrer sur le Vendômois avec six nouvelles boucles. A noter la finalisation de l'étude régionale « pays à vélo » portée par le pays Gâtinais et l'ouverture de la voie verte entre Richelieu et Chinon sur 20 km.

Sur les Véloroutes, les actions suivantes sont programmées :

- Le prolongement de la Scandibérique (EV3) sur les canaux du Loing et de Briare par le Département du Loiret et l'agglomération montargoise ;
- L'aménagement de la Véloroutes (V46) longeant le Cher et le canal de Berry :
 - o L'aménagement d'une seconde tranche par le Département de l'Indre-et-Loire en aval de Bléré ;
 - o Dans le Loir-et-Cher, l'organisation de la maîtrise d'œuvre avec le pays Cher Romorantinais et les deux communautés de communes concernées par l'opération ;
 - o L'aménagement de deux tranches entre Saint-Amand et Epineuil et Bourges Marmagne.

Des crédits européens au titre du FEADER seront également sollicités pour la création de nouvelles Véloroutes au titre de la mesure 75 (« créer et promouvoir de nouvelles Véloroutes ») et au titre du FEDER Loire.

En matière de randonnée pédestre, le Comité Régional de Randonnée Pédestre poursuit et finalise son travail de qualification et de numérisation des GR et GRP d'intérêt touristique. Les travaux se poursuivent et devraient se concrétiser en 2018 avec le CRT pour la création d'un label d'accueil des randonneurs et d'un dispositif web dédié à la promotion des itinéraires de randonnée.

Dans le domaine de la randonnée équestre, les comités régionaux d'équitation et de tourisme équestre poursuivent le programme de qualification et de numérisation d'une sélection de boucles touristiques et le repérage des routes équestres d'Artagnan en coopération avec les territoires traversés. L'ensemble de ces tracés sera référencé sur le Système d'Information Géographique (SIG) régional « ChevalOcentre » co-construit avec la Fédération Française d'Equitation.

Il est proposé de doter ce programme de 2,045 M€ en crédits de paiement en investissement et 96 000 € en fonctionnement.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1757	31/12/2019	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 286 000,00	1 225 000,00	61 000,00
AE	2018	0577	31/12/2019	CHEQUES FORMATION 2018	1 500 000,00	555 000,00	600 000,00
AE	2018	0971	31/12/2019	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2018	2 668 000,00	1 466 400,00	1 201 600,00
AE	2018	1386	31/12/2025	FORMATIONS PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE	5 480 000,00	590 000,00	1 180 000,00
AE	2018	1758	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	3 230 000,00	3 230 000,00	0,00
AP	2018	0179	31/12/2019	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	80 000,00	61 898,00	18 102,00
AE	2018	1383	31/12/2019	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	300 000,00	150 000,00	150 000,00
AE	2018	1756	31/12/2019	CRIA ET ELS	420 000,00	260 000,00	160 000,00
AE	2018	1384	31/12/2019	PLAN 1 000 000 - IMPACT	2 400 350,00	2 200 350,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMP. VERS L'EMPLOI	Investissement	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	82 917 500,00	80 769 500,00	8 836 778,00	13 360 000,00

La Région mobilisera à nouveau en 2018 des moyens financiers importants pour développer, dans le cadre de son Programme Régional de Formation, une offre de formation adaptée et évolutive, visant de façon privilégiée l'insertion dans l'emploi des personnes formées grâce à la qualification obtenue.

Cette offre reposera sur l'organisation et la mise en œuvre :

- de formations collectives en faveur des demandeurs d'emploi : Parcours Métiers et Fonds réActif Emploi Formation soit 38 M€ en crédits de paiement

Plus de 11 000 places de formation seront mobilisées en faveur des demandeurs d'emploi, principalement de niveau V. La définition et la mise en place de ces formations collectives seront articulées avec celles organisées par Pôle Emploi.

Ces dernières années, l'action de la Région en la matière s'est traduite par un accès ou un retour à l'emploi six mois à la fin de la formation situé entre 50 et 65 %.

Une dotation de 38 M€ en crédits de paiement est prévue pour financer les frais pédagogiques de ces actions dont 10 M€ au titre du Fonds réActif Emploi Formation compte tenu des enjeux liés au renforcement du capital humain et notamment dans les secteurs porteurs tels que le numérique, la transition énergétique...

En recettes, des crédits européens seront sollicités de manière significative, afin de favoriser l'insertion des publics concernés et notamment dans le cadre du programme « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » âgés de moins de 26 ans, sans emploi et ne suivant ni études, ni formation.

Il est également proposé l'inscription de 13,360 M€ de recettes au titre de conventions conclues les années précédentes avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels 2016 et l'Etat dans le cadre du Plan de formations supplémentaires 2017.

- du dispositif d'aide individuelle « Chèque Formation » soit 1,5 M€ en crédits de paiement

Ce dernier permettra aux demandeurs d'emploi de bénéficier (sous conditions) d'un soutien dans leur projet de formation si la réponse à leur besoin n'est pas disponible dans le cadre des actions collectives présentées ci-dessus.

Le Chèque Formation s'inscrit lui aussi en pleine complémentarité avec le dispositif de Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation).

- d'une rémunération en faveur des stagiaires de la formation professionnelle soit 22,5 M€ en crédits de paiement au titre des crédits d'intervention et 0,65 M€ au titre des frais de gestion

Cette rémunération permet aux stagiaires de suivre leur formation dans de meilleures conditions matérielles et de les soutenir jusqu'à son terme.

Il est prévu de travailler en 2018 plus étroitement avec les réseaux en charge du Conseil en Evolution Professionnelle afin d'accélérer le délai entre l'inscription en tant que demandeur d'emploi et l'entrée effective en formation. Les droits à une indemnisation par Pôle Emploi pourront ainsi être mobilisés à titre principal dès lors que les personnes concernées peuvent y prétendre (ce qui devrait réduire par voie de conséquence les dépenses de rémunération financées par la Région).

- d'actions de formation aux savoirs de base et de lutte contre l'illettrisme soit 8,07 M€ en crédits de paiement

Le déploiement de cette politique partenariale s'appuie sur les orientations retenues par l'ensemble des acteurs impliqués dans le nouveau Plan Régional pour l'Acquisition et le Développement des Compétences de Base, volet du Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) signé le 7 juillet 2017.

L'intervention de la Région porte principalement sur la définition et la mise en œuvre des Visas. Ces derniers répondent depuis le 1^{er} janvier 2017 à des objectifs et contenus modifiés afin de tenir compte notamment des évolutions suivantes :

- la loi du 5 mars relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et de la contribution prévue de la part des Régions au titre de la lutte contre l'illettrisme,
- le décret du 13 février 2015, proposé par les partenaires sociaux, prévoyant la mise en œuvre de CLEA (socle de connaissances et compétences professionnelles éligible au Compte Personnel de Formation),
- la nécessité d'une ouverture encore plus probante des actions Savoirs de base vers le monde professionnel ou vers un accès à la formation qualifiante,
- de la réponse que les Visas permettent d'apporter aux enjeux du numérique.

En 2018, les habitants de la région et prioritairement les demandeurs d'emploi pourront ainsi à nouveau bénéficier d'environ 20 000 visas (7,35 M€ de crédits de paiement), faciles d'accès et reposant sur une pédagogie adaptée à chaque situation.

En complément de cette mesure, la Région contribue également à la lutte contre l'illettrisme, principalement par le biais du soutien financier qu'elle apporte aux actions

déployées par les Centres de Ressources contre l'Illettrisme et l'Analphabétisme et les Espaces Libres Savoirs (0,57 M€ de crédits de paiement).

- D'actions de formation professionnelle au sein de nouveaux établissements pénitentiaires dont la compétence est transférée de l'Etat vers la Région à compter du 1^{er} janvier 2018 : 0,59 M€ de crédits de paiement

Cette nouvelle « vague » de transfert de compétences intervient après celle qui a eu lieu le 1^{er} janvier 2015 pour les établissements dits en gestion publique : maisons d'arrêt de Bourges, Blois, Châteauroux et Tours.

La Région sera compétente à compter du 1^{er} janvier pour les établissements dits en gestion déléguée de Châteaudun et Châteauroux (centre de détention).

Une recette spécifique en fonctionnement est attendue de l'Etat.

En complément du Programme Régional de Formation, la Région conforte différentes actions d'accompagnement des personnes vers la formation et l'emploi, au premier rang desquels figurent les jeunes.

A ce titre, figure principalement la participation de la Région au fonctionnement des Missions Locales, pour un montant de 3,08 M€ en crédits de paiement.

Cette mesure porte également sur le déploiement d'opérations, de type « salons Economie – Emploi », visant à valoriser les opportunités d'emploi offertes par l'économie régionale, à favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion professionnelle avec les entreprises ayant des besoins de compétences, (0,15 M€ en crédits de paiement pour 2018, soit une opération supplémentaire).

L'appui de la Région reposera sur la mise en œuvre d'opérations (d'envergure départementale) répondant à une charte déclinant ses attentes renouvelées en la matière (dynamique à proposer en faveur de l'ensemble des actifs, dans une logique de formation tout au long de la vie, ...).

Il est par ailleurs proposé d'affecter la somme de 1,5 M€ sur l'autorisation d'engagement 2018-577 CHEQUE FORMATION 2018.

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1993	31/12/2019	PCP	500 000,00	250 000,00	250 000,00
AE	2018	1755	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT VAE 2018	340 000,00	204 000,00	136 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	2 600 000,00	1 990 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne principalement la promotion du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le développement d'actions d'accompagnement des personnes impliquées dans ces parcours et notamment :

- la mobilisation du Chèque Accompagnement mis en place en février 2013 pour un montant de 0,34 M €,

- le déploiement des Points d'Informations Conseils ayant pour objet de délivrer une information de qualité sur la VAE et de renforcer l'accompagnement des personnes vers la certification pour un montant de 0,78 M€.

Il est par ailleurs proposé d'affecter la somme de 0,34 M€ sur l'Autorisation d'Engagement 2018-1755 ACCOMPAGNEMENT VAE 2018.

QUALITE DE FORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1385	31/12/2019	AAP QUALITE	400 000,00	280 000,00	120 000,00
AE	2018	1995	31/12/2019	QUALITE FP	250 000,00	175 000,00	75 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	350 000,00	721 000,00	0,00	0,00

La stratégie retenue dans le cadre du CPRDFOP, signé le 7 juillet 2017 avec l'Etat et les partenaires sociaux, accroît le rôle de la Région en tant qu'ensemblier des politiques en faveur des actifs : mobilisation des financements en fonction des compétences respectives des acteurs, action volontariste en direction des partenaires pour une mobilisation renforcée des droits liés aux Compte Personnel de Formation (et des financements afférents)...

A compter de 2018, cette stratégie conduit également la Région à définir avec l'Etat et les partenaires sociaux la nature des actions souhaitées pour répondre aux nouveaux enjeux, en articulation avec les orientations du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La Région prévoit d'accompagner les différentes mutations en prenant appui notamment sur l'innovation pédagogique. Des financements complémentaires seront recherchés auprès de l'Etat, des partenaires sociaux, ...

Pour s'assurer de la qualité des actions de formation, la Région poursuivra par ailleurs sa démarche d'évaluation qui porte sur les résultats en termes d'insertion professionnelle des stagiaires et l'appréciation par les apprenants de la qualité des formations financées par la Région.

Il est proposé de doter ce programme global de 0,721 M€ en crédits de paiement.

SERVICES COMMUNS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SERVICES COMMUNS	Investissement	0,00	250 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du Projet d'Optimisation des Systèmes d'Information (POSI), 250 000 € sont programmés pour l'évolution des outils logiciels avec la poursuite du projet ZEFIR et le développement mutualisé d'une nouvelle solution logicielle de gestion des Instituts Sanitaires et Sociaux (projet SolSTISS).

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	2101	31/12/2018	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	260 000,00	52 000,00	208 000,00
AE	2018	1916	31/12/2019	OLYMPIADES (AE)	218 000,00	143 000,00	75 000,00
AE	2018	1917	31/12/2018	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	537 970,00	292 470,00	245 500,00
AE	2018	1578	31/12/2018	STRUCTURES D'AIO	714 000,00	394 640,00	319 360,00
AE	2018	1980	31/12/2018	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	25 000,00	12 500,00	12 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)	Fonctionnement	2 365 900,00	2 532 100,00	0,00	0,00

La Région poursuivra en 2018 son soutien à l'orientation tout au long de la vie, levier essentiel à la construction d'un parcours de formation réussi et d'une insertion professionnelle durable.

La Région coordonne ainsi l'ensemble du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), au sein duquel la lutte contre le décrochage prend toute sa place, et anime au niveau régional le conseil en évolution professionnelle.

A ce titre, elle développe des actions de lutte contre le décrochage pour 0,26 M€. Elle poursuit l'accompagnement aux Olympiades des métiers pour 0,143 M€.

Elle s'engage sur le maintien des 10 forums d'orientation en les ouvrant plus largement à l'orientation tout au long de la vie pour les adultes sur les villes préfecture et en développant la communication sur la connaissance de l'économie régionale, en lien avec l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) et le Centre régional d'information pédagogique et technique agricole de la région Centre (CRIPTARC) pour un montant global de 0,543 M€.

Elle poursuit enfin son travail de structuration du SPRO pour 1,586 M€ en soutenant certaines structures d'accueil et d'orientation, les coordinations d'acteurs du SPRO sur les territoires et le programme d'actions du GIP Alfa Centre dont la feuille de route vient d'être réactualisée en lien avec le contrat régional pour l'orientation et la formation signé le 7 juillet 2017 par l'Etat, la Région et la quasi-totalité des partenaires sociaux.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

LES ORIENTATIONS 2018

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région Centre-Val de Loire organise l'ensemble des transports ferroviaires, interurbains et scolaires sur le territoire régional. Cette prise de compétence a placé l'échelon régional au centre des enjeux de mobilité, sujet essentiel pour les habitants et les acteurs économiques.

Cette compétence sera renforcée, dès le 1^{er} janvier, par l'intégration de trois lignes structurantes au sein du périmètre régional : il s'agit des lignes d'équilibre du territoire qui relient Paris à Orléans, à Tours, à Bourges et à Nevers. L'enjeu est double pour la Région : parvenir à offrir un niveau de service amélioré par rapport à l'existant fortement dégradé du point de vue de la ponctualité notamment, mais également mettre en œuvre l'indispensable renouvellement du matériel. Si les trains « Corail » actuels sont confortables, leur durée de vie et celle des locomotives nous obligeaient à prévoir rapidement le renouvellement. Le choix d'un matériel Regio2N « Premium » permettra, début 2020, les premières circulations et réduira progressivement les circulations Corail jusqu'à leur extinction, fin 2022, tout en offrant un confort renforcé et de meilleures conditions de transport.

La renégociation à mi-parcours de la convention TER sera également l'occasion pour la Région Centre-Val de Loire d'affirmer son rôle d'autorité organisatrice en exigeant plus d'efficacité et plus de transparence à l'opérateur historique SNCF pour un coût maîtrisé.

Le développement du service aux scolaires sera également augmenté dès la rentrée 2018. Outre une adaptation fine aux demandes des communes quant aux rythmes scolaires, nous déploierons des équipements billettiques légers et connectés sur l'ensemble du réseau REMI avec un triple objectif : mieux informer les familles, sécuriser les conducteurs, optimiser les circuits et les kilomètres facturés.

Parmi les investissements majeurs portés en 2018, la Région maintiendra sa politique en faveur des lignes capillaires fret et lancera les études pour la construction à Orléans d'un atelier de maintenance apte à accueillir du matériel à deux niveaux, utilisé notamment sur les lignes TET. Nous lancerons, enfin, les premiers travaux pour la rénovation de la ligne Chartres-Courtalain afin d'empêcher toute limitation de vitesse et toute fermeture.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	104 624 000,00	21 045 000,00
Autorisations d'engagement	19 670 000,00	630 420 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
Investissement	50 040 200,00	99 491 000,00	0,00	31 000 000,00
Fonctionnement	323 808 700,00	365 073 600,00	8 416 000,00	16 895 100,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	2223	31/12/2022	INVESTISSEMENTS GARES ROUTIERES	500 000,00	100 000,00	100 000,00
AP	2018	2224	31/12/2024	TRANSFERT DEPARTEMENT POINT ARRET ROUTIER	1 000 000,00	75 000,00	150 000,00
AP	2018	2225	31/12/2022	AMENAGEMENT SECURITE / ACCESSIBILITE POINT ARRET ROUTIER	4 300 000,00	300 000,00	1 000 000,00
AE	2018	1536	31/12/2023	TRANSFERT AGGLO VENDOME	10 500 000,00	0,00	0,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2014	1284		MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	730 000,00	270 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	0,00	725 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	158 524 943,00	138 398 556,00	2 190 000,00	5 075 100,00

L'exercice des compétences en matière de desserte routière par la Région s'exprime à travers une prévision de crédits de paiements de 6,38 M€ pour les lignes TER et de 130,693 M€ pour les lignes interurbaines et scolaires du réseau Rémi.

0,27 M€ de crédits de paiement sont réservés pour le recours à une AMO pour la passation des contrats d'exploitation à renouveler en 2018.

Afin de permettre le paiement des marchés en cours et la passation d'un nouveau marché relatif à l'entretien et à la maintenance des points d'arrêt, l'autorisation d'engagement sur le mobilier urbain est augmentée de 0,270 M€ et 0,171 M€ de crédits de paiement sont prévus pour 2018. Concernant les points d'arrêts, deux autorisations de programme sont également créées : l'une de 1 M€ avec 0,075 M€ de crédits de paiement en vue de procéder au remplacement des poteaux vieillissant et à l'ajout de mobilier sur le périmètre régional et l'autre, de 4,3 M€ avec 0,3 M€ de crédits de paiement, afin de permettre la mise en sécurité et en accessibilité des arrêts.

5,075 M€ de recettes commerciales et scolaires sont attendues (en dehors des recettes intégrées aux DSP) sur les réseaux routiers TER et Rémi.

Des investissements sont également à prévoir en gares routières pour le maintien en bon état des installations avec la création d'une autorisation de programme de 0,5 M€ pour 0,1 M€ de crédits de paiement. S'agissant des participations pour l'acquisition d'autocars par les AO2 (autorités organisatrices de second rang), il est prévu 0,25 M€ de crédits de paiement.

Enfin, 0,8 M€ de crédits de paiement sont prévus au titre des opérations d'information aux voyageurs nécessaires sur l'ensemble du réseau (fiches horaires annuelles, mise à jour des affiches aux points d'arrêts, signalétique...).

Dans le cadre des conventions Région-Départements, ce sont 55 556 € que la Région mandatera aux Départements du Cher, de l'Eure-et-Loir et de l'Indre pour le solde du financement d'actions sur leur territoire.

Enfin, suite à la création de l'agglomération des territoires vendômois, le transfert des dessertes scolaire et interurbaine incluses dans ce périmètre est à prévoir au 1er janvier 2018. A ce titre, il est proposé la création d'une autorisation d'engagement de 10,5 M€.

COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1406	31/12/2022	SUM AIDE MOBILICO	800 000,00	0,00	200 000,00
AE	2018	1410	31/12/2019	AIDE MOBILICO	4 600 000,00	2 950 000,00	1 650 000,00
AE	2018	2237	31/12/2018	SUM AIDE TRANSPORT PRÉ BAC	20 000,00	20 000,00	0,00
AE	2018	2240	31/12/2021	AIDE TRANSPORT INTERNES	1 600 000,00	400 000,00	400 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	4 860 000,00	5 170 000,00	0,00	0,00

Une autorisation d'engagement de 4,6 M€ est proposée pour la reconduction de la mesure régionale Mobillico Centre, à destination des habitants de la région Centre-Val de Loire effectuant quotidiennement des trajets domicile-travail. A ce titre, 4,55 M€ de crédits de paiement sont réservés pour honorer les paiements liés au dernier trimestre 2017 et les 3 premiers trimestres de 2018. Par ailleurs, 0,2 M€ de crédits de paiement sont proposés pour le marché relatif à l'instruction des dossiers Mobillico, confié à Kisio Services & Consulting. Le renouvellement de ce marché en fin d'année implique l'ouverture d'une nouvelle autorisation d'engagement de 0,8 M€ pour la période 2019-2022.

Suite à la délibération adoptée en septembre dernier, une autorisation d'engagement de 1,6 M€ est proposée sur quatre ans pour assurer la gratuité du transport des élèves internes domiciliés dans le Loiret, l'Indre-et-Loire et l'Indre. 0,4 M€ de crédits de paiement seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette mesure, ainsi que 20 000 € pour le suivi de ces remboursements aux familles, assuré par Kisio Services & Consulting, et qui entraîne l'ouverture d'une autorisation d'engagement.

ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1436	31/12/2021	EXPLOITATION DES COMPTEURS VOYAGEURS	524 000,00	20 000,00	40 000,00
AE	2018	2241	31/12/2022	AMO EQUIPEMENTS DE MAINTENANCE	600 000,00	70 000,00	100 000,00
AP	2018	2226	31/12/2018	RADIATION 2 RAMES X240 POUR MISE A DISPOSITION SABA	1 000 000,00	986 000,00	0,00
AP	2018	2227	31/12/2022	CENTRE DE MAINTENANCE LES AUBRAIS ORLEANS PRO REA	60 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2017	1535		COMPTEURS VOYAGEURS LOGICIEL	50 000,00	45 000,00
AP	2014	1191		MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	34 600 000,00	21 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	31 250 000,00	59 861 000,00	0,00	31 000 000,00
	Fonctionnement	9 435 000,00	9 708 000,00	1 118 000,00	7 158 000,00

La Région procédera à des opérations sur son parc de matériel roulant :

- A la radiation de 2 engins de type X240 auparavant affectés à la desserte TER du Blanc-Argent, et dont l'amortissement est aujourd'hui intégré à la convention TER, dans l'optique de leur mise à disposition à l'association la Société pour l'Animation du Blanc-Argent (SABA) qui exploite la ligne touristique d'Argy à Lucay Le Mâle, ce qui entraîne la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement de 1 M€.
- A l'acquisition de 3 automotrices ZGC d'occasion en provenance de la Région des Pays de la Loire, destinées au remplacement dès 2018 d'une partie des rames Z2 en fin de vie pour 2 M€ de crédits de paiement.
- Au prolongement de certaines Z2 nécessitant 1,2 M€ de crédits de paiement.
- A l'acquisition de 2 Régio2N Jumbo, mis en service au printemps 2018 sur la desserte Interloire, qui génère des crédits de paiement pour 5,75 M€.
- Au versement de 45,2 M€ au titre de l'acquisition des rames Régio2N en vue de moderniser le matériel roulant des lignes TET transférées à la Région. L'Etat apportera un financement de 460 M€ sur cette opération dont 31 M€ attendus en 2018.

Une convention pluriannuelle a été conclue en 2014 avec SNCF sur la maintenance lourde du matériel roulant (opérations telles que le remplacement de moteurs ou d'autres

éléments structurants qui permettent de prolonger la durée de vie du matériel). En 2018, il est nécessaire de porter de cette autorisation de programme à hauteur de 21 M€ et de prévoir 3 M€ de crédits de paiement à ce titre.

L'accroissement et la modernisation de la flotte de matériel roulant nécessitent une augmentation des capacités de maintenance et une adaptation des installations. Cela entraîne la réalisation d'études (AVP centre de maintenance, remisage, alimentation électrique...) qui génère une sollicitation de 0,65 M€ de crédits de paiement ainsi que l'ouverture de l'autorisation de programme relative aux études projet et à la réalisation du centre de maintenance pour un montant de 60 M€ avec 1 M€ de crédits de paiement. Afin que la Région puisse contrôler la réalisation de ce projet d'envergure et auditer les propositions de SNCF, il est proposé de s'appuyer sur une expertise technique et financière via une AMO retenue pour les 5 années du projet avec pour conséquence l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 0,6 M€ et 70 000 € de crédits de paiement.

Par ailleurs, il est proposé, d'une part, d'augmenter de 45 000 € l'autorisation de programme consacrée au transfert et traitement des données de comptage automatique des voyageurs recueillies à bord des matériels ferroviaires équipés et, d'autre part, de prévoir 75 000 € de crédits d'investissement pour le transfert des données de comptage automatique vers le serveur de la Région. S'agissant de l'exploitation des données nécessitant des opérations de traitement des données via un logiciel, il est proposé de créer une autorisation d'engagement de 0,524 M€ et de réserver 20 000 € de crédits de paiement. La montée en puissance du dispositif sur les nouveaux matériels est intégrée dans cette programmation.

Concernant les crédits-baux relevant des programmes d'acquisition de 5 TER2Nng et 6 ZGC, ainsi que des 14 rames REGIO2N, 9,618 M€ de crédits de paiement sont prévus. En regard, 7,158 M€ de recettes sont attendues, principalement au titre de l'actualisation des coûts d'acquisition des 14 rames Régio2N (pour 6,5M€).

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	2228	31/12/2021	CAPILLAIRES FRET PORT DE PILES - DESCARTES	200 000,00	30 000,00	160 000,00
AP	2018	2229	31/12/2021	CHARTRES COURTAILAIN	5 700 000,00	3 350 000,00	2 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	10 695 684,00	17 084 110,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

La Région apportera un financement aux travaux permettant la pérennisation de 6 lignes capillaires fret pour 0,827 M€ de crédits de paiement. Par ailleurs, il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 0,2 M€ pour la rénovation de la ligne entre Port-de-Piles et Descartes.

Afin de pérenniser l'exploitation de la ligne Chartres-Courtalain, il est sollicité l'ouverture d'une autorisation de programme de 5,7 M€ avec 3,35 M€ de crédits de paiement.

La poursuite des études projet de la réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf aux voyageurs nécessite 3,254 M€ de crédits de paiement.

En termes de crédits de paiement, les principaux autres projets sont les suivants :

- pour 0,545 M€, la poursuite de la réalisation des installations permanentes de contre-sens (IPCS), en cours sur la ligne POLT entre Toury et Cercottes,
- des travaux de suppression de trois des six passages à niveau prévus également sur la ligne POLT, pour un montant de 1,352 M€,
- des travaux de régénération de la ligne Bourges-Montluçon pour 137 970 €,
- Les études relatives au complexe ferroviaire de Tours pour plus de 0,35 M€.

AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION DES QUAIS ET DES GARES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	2230	31/12/2019	PASSERELLE GARE CHARTRES	6 300 000,00	1 900 000,00	4 400 000,00
AP	2018	2231	31/12/2019	AMENAGEMENT LUTTE CONTRE LA FRAUDE PARIS TOURS	9 000 000,00	4 220 000,00	4 410 000,00
AP	2018	2232	31/12/2019	AMENAGEMENT LUTTE CONTRE LA FRAUDE PARIS CHARTRES	6 000 000,00	4 700 000,00	1 200 000,00
AP	2018	2233	31/12/2019	QUAIS DE FERRIERES	1 400 000,00	1 200 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	2 369 066,00	14 487 890,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	124 000,00	140 000,00	0,00	0,00

Une aide financière sera apportée à Chartres Aménagement pour la réalisation d'une passerelle de franchissement des voies, apte à être équipée de dispositifs de contrôle d'accès. Une autorisation de programme de 6,3 M€ est proposée à cet effet et les crédits de paiement sont prévus à hauteur de 1,9 M€. L'aménagement du bâtiment voyageur bénéficiera de la poursuite du financement de sa rénovation pour près de 0,25 M€.

Une autorisation de programme de 1,4 M€ est sollicitée afin d'assurer le financement des travaux d'allongement/rehaussement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay dans la perspective de la mise en service en 2018 de nouvelles rames REGIO2N sur la ligne Paris-Montargis. A ce titre, 1,2 M€ de crédits de paiement sont prévus.

Deux autorisations de programme, respectivement de 9 M€ et 6 M €, sont prévues afin de mettre en place dans les gares des lignes Paris-Tours et Paris-Chartres des dispositifs de contrôle d'accès, dans le cadre de la lutte anti-fraude. Des crédits de paiement de près de 9 M€ sont sollicités à cet effet.

Par ailleurs, 1,58 M€ de crédits de paiement permettront la poursuite des études de mise en accessibilité (Chevilly, Maintenon, Amboise et Nogent-le-Rotrou, Vierzon) et la réalisation des travaux en gare d'Amboise et dans les bâtiments voyageurs des gares régionales.

En fonctionnement, il est prévu 0,14 M€ pour le financement de l'opération Train Vélo Loire 2018.

SERVICES TER

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2014	1198		CONVENTION TER 2014-2020	544 000 000,00	630 000 000,00
AE	2013	1184		CONVENTION TOURS-BRESSUIRE	900 000,00	150 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SERVICES TER	Fonctionnement	148 073 008,00	208 901 390,00	5 000 000,00	4 600 000,00

Les crédits de paiement nécessaires au marché relatif à la réalisation d'enquêtes et de contrôles sur la qualité des services offerts aux voyageurs en 2018 sont de 149 795 €. Cette prestation inclut le contrôle des prestations sur le réseau Rémi du Cher.

La desserte Tours-Saumur-Bressuire fait l'objet d'une convention interrégionale avec Pays de Loire et Poitou-Charentes, conclue en 2013. Les crédits de paiement 2018 sont portés à 0,2 M€ et l'AE est à abonder de 0,150 M€.

Concernant la convention TER, la prévision de contribution 2018 de 208,409 M€ correspond au montant du devis aujourd'hui établi par SNCF en vue de l'exploitation des dessertes TER et TET transférées au 1er janvier 2018 (lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Montargis-Nevers et Paris-Bourges-Montluçon). Ce montant fait l'objet d'une négociation avec SNCF qui doit aboutir au premier trimestre 2018. Il est ainsi également prévu d'augmenter de 630 M€ l'autorisation d'engagement, initialement dimensionnée pour les TER sur la seule période 2014-2017, afin d'intégrer à la fois les TET transférés et la période 2018-2020.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord avec l'Etat, une recette de 49 M€ est prévue en compensation des charges transférées au titre des TET (crédits inscrits aux moyens généraux financiers).

Compte tenu de la mise à jour du devis pour l'année 2017, ayant constaté des indexations favorables, une recette de 4,6 M€ est attendue en 2018 au moment du décompte du service TER 2017.

INTERMODALITÉ ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	2234	31/12/2018	EQUIPEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
AP	2018	2235	31/12/2020	EQUIPEMENT BILLETTEQUE INTERURBAIN	5 500 000,00	800 000,00	3 700 000,00
AP	2018	2238	31/12/2021	ELEMENTS INTERMODALITES	1 200 000,00	150 000,00	250 000,00
AE	2018	2242	31/12/2021	FONCTIONNEMENT NOUVEAUX USAGES / INTERMODALITES	550 000,00	50 000,00	100 000,00
AE	2018	2243	31/12/2023	FONCTIONNEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE	1 000 000,00	50 000,00	200 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
INTERMODALITE ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	375 450,00	2 143 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	691 749,00	805 654,00	108 000,00	57 000,00

Concernant l'intermodalité, l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre d'une billettique scolaire à la rentrée générant l'ouverture d'une autorisation de programme de 2 M€ et 1 M€ de crédits de paiement. La mise en œuvre de cette billettique scolaire nécessite également en fonctionnement l'ouverture d'une autorisation d'engagement d'un montant de 1 M€ pour les 6 prochaines années dont 50 000 € de crédits de paiement au titre de l'exercice budgétaire.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la Région pour le déploiement et l'harmonisation billettique sur le territoire régional. 50 000 € en crédits de paiement sont à prévoir pour 2018.

La convention d'investissement billettique entre la Région et la SNCF permet la réalisation des développements informatiques liés aux évolutions fonctionnelles du système billettique et le renouvellement usuel des outils billettiques existants. Un montant de 0,168 M€ de crédits de paiements est à prévoir pour ces investissements en 2018.

Sont également prévues, d'une part, l'ouverture d'une autorisation de programme pour permettre le déploiement d'une billettique interurbaine pour un montant de 5,5 M€ et 0,8 M€ de crédits de paiement, et d'autre part, l'ouverture d'une autorisation de programme de 1,2 M€ avec 0,15 M€ de crédits de paiement et d'une autorisation d'engagement de 0,55 M€ et 50 000 € de crédits de paiement pour le développement de l'intermodalité (par le déploiement d'équipements en gares, gares routières, points d'arrêt...).

La Région prévoit un montant de 435 954 € de crédits de paiement en 2018 principalement constitués :

- pour 0,150 M€ du fonctionnement de la centrale d'information téléphonique et de réservation Rémi
- pour 0,200 M€, du fonctionnement de la centrale d'information multimodale jvmalin.fr, portée financièrement par la Région,
- pour 0,100 M€ des adhésions aux associations.

Par ailleurs, un montant de 168 900 € correspondant à une partie de la rémunération du bureau d'étude que la Région a missionné en 2017 pour l'assister dans l'élaboration de son schéma de desserte ferroviaire et routier est prévu.

Enfin, un portail régional internet Rémi a été mis en place pour lequel des évolutions sont encore prévues et qui génère des crédits de paiement pour un montant de 25 000 €.

AEROPORTS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
AEROPORTS	Investissement	5 350 000,00	4 850 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 100 000,00	1 950 000,00	0,00	5 000,00

En ce qui concerne les investissements, les travaux de construction du hangar aéronautique à Châteauroux devraient nécessiter 0,5 M€ de crédits de paiement sur cet exercice.

La construction de la nouvelle tour de contrôle de l'aéroport de Châteauroux devra être engagée simultanément. L'avance remboursable de 3 M€ sera versée à l'aéroport en une seule fois, en 2018.

S'agissant du programme annuel d'investissement de l'aéroport de Châteauroux, les crédits de paiements de 1,35 M€ correspondent aux versements des acomptes et des soldes des contributions 2015 à 2017.

Pour le fonctionnement, concernant l'aéroport de Châteauroux, la subvention de fonctionnement nécessaire au titre des compensations de sujétions de service public, et pour assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport est proposée à hauteur de 0,99 M€.

Concernant l'aéroport de Tours, la Région est membre du Syndicat mixte qui exploite la plate-forme à la suite de la SEMAVAL depuis le 1er juillet 2010. A ce titre, la part de la Région dans le Syndicat mixte étant de 28,66 %, la contribution régionale 2018 est estimée à 0,96 M€.

SERVICES COMMUNS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SERVICES COMMUNS	Investissement	0,00	340 000,00	0,00	0,00

0,340 M€ sont programmés pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information Transports permettant la poursuite de la mise en place des services numériques de REMI (Pégase, CartoPégase, plateforme SMS...) et de la carte JVMALIN.

**FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE
CITOYENNE ET PARTICIPATIVE**

LES ORIENTATIONS 2018

Le budget 2018 confirme l'ambition régionale en direction des lycées, avec un haut niveau d'investissement. Au-delà des constructions des deux lycées qui se feront à Hanches et Châteauneuf-sur-Loire, la Région portera d'importantes opérations de restructurations comme au lycée professionnel Albert Bayet à Tours, formant aux métiers de l'hôtellerie/restauration ou au Lycée Pasteur au Blanc avec un projet de restructuration de l'internat et de la demi-pension.

Ensuite, la transition numérique des établissements se poursuit en 2018, toujours au sein de la dynamique des lycées et CFA du futur.

Les actions éducatives sont maintenues à un haut niveau, afin de favoriser la mobilité européenne et l'ouverture au monde et encourager la citoyenneté. La création de la Carte jeunes demeure une priorité, avec un déploiement prévu en septembre 2018.

La Région poursuit sa démarche d'achats de denrées locales et de qualité, notamment issues de l'agriculture biologique pour la restauration scolaire : aider les établissements dans cette politique qui vise à accompagner les filières agricole locales et les jeunes dans le « manger mieux » (éducation à la santé et sensibilisation aux enjeux économiques et écologiques).

L'année 2018 verra la poursuite de l'action volontariste de la Région pour former de nombreux professionnels dans les secteurs social et paramédical, avec notamment le maintien du maillage de l'ensemble du territoire régional. L'universitarisation de ces formations sera poursuivie avec la création d'une école inter-universitaire de kinésithérapie. 2018 sera marquée par la livraison des nouveaux locaux de l'IFSI/IFAS Robert Debré à Amboise.

L'ambition de la Région en faveur de l'apprentissage sera affirmée et elle continuera à porter le projet d'une voie de formation à égalité avec les autres voies en créant des conditions d'accès adaptées à tous les publics (développeurs de l'apprentissage).

Pour cela nous souhaitons faire évoluer les Forums de l'orientation afin d'accueillir les publics jeunes et adultes, faire mieux connaître le SPRO au grand public pour les aider dans leurs projets d'insertion ou de reconversion professionnelle. Enfin, nous voulons rapprocher les mondes de l'orientation, de l'éducation et de la formation professionnelle avec le monde de l'entreprise et du développement économique notamment avec les campus des métiers et des qualifications.

En matière culturelle, les Etats Généraux ont permis de refondre une politique culturelle désormais partagée et votée à l'unanimité en juin 2017. Celle-ci s'accompagne d'une feuille de route proposant 20 mesures phares autour de 4 ambitions : la co-construction des politiques, l'aménagement culturel solidaire de tous les territoires, la coopération entre les acteurs et l'accompagnement vers de nouveaux modèles socioéconomiques de la culture.

Lancée en octobre 2017, la Conférence Permanente Consultative de la Culture est l'outil de concertation portant ces transformations pour les années à venir, avec, en 2018, 4 premiers chantiers : charte territoriale, structuration des filières, transformations sociales et nouveaux leviers économiques et financiers. Les propositions issues de ces chantiers viendront ainsi compléter et nourrir la mise en œuvre des mesures prévues en 2018.

2018 est, enfin, l'année préparatoire des 500 ans de la Renaissance en région Centre-Val de Loire, qui trouvera son plein rayonnement en 2019.

Fruit des Etats Généraux, la stratégie régionale numérique porte d'ambitieux objectifs pour une région numérique intelligente. Cette stratégie, coordonnée par une nouvelle direction dédiée, comporte 18 mesures au sein de 4 axes :

L'engagement de généraliser l'accès aux réseaux et aux données, avec une forte ambition sur l'open data.

L'accompagnement et le soutien à l'écosystème numérique régional, qui est désormais doté d'une gouvernance inédite en France, le Conseil Régional du Numérique. Ce soutien portera une intention particulière à l'économie numérique et au maillage régional.

La diffusion et la valorisation de la culture numérique, en particulier le triptyque e-inclusion, formation et éducation soutenu par le biais de dispositifs et appels à projets. Cet objectif se traduira notamment par la mise en place d'une rencontre régionale en octobre et l'engagement inédit sur le Govtech au salon Vivatech.

Il s'agira enfin d'expérimenter les usages de demain sur les territoires dans les différents domaines et compétences de la collectivité (e-santé, e-éducation, e-sport, arts numériques, mobilité...).

L'ambition régionale pour une Démocratie Permanente se concrétisera avec l'adoption d'une Charte, de mesures applicables dès 2018 et de chantiers à approfondir afin de faire progresser l'association des habitants à l'élaboration des politiques publiques, notamment régionales, et de développer sur l'ensemble du territoire régional une culture de la participation et de la citoyenneté active.

Sera également adopté en 2018 un Plan Régional Égalité pour mieux lutter contre les discriminations et les différentes formes d'exclusions, renforcer la prise en compte des personnes en situation de handicap et faire progresser l'égalité Femme-Homme. Ce plan sera construit dans une dynamique partenariale et trouvera sa traduction dans l'ensemble des politiques publiques de la Région.

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE ET VIE** **CITOYENNE**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	134 352 500,00	1 000 000,00
Autorisations d'engagement	59 847 880,00	2 500 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
Investissement	113 662 900,00	120 204 600,00	3 730 500,00	1 860 000,00
Fonctionnement	212 470 700,00	214 509 300,00	9 736 100,00	10 437 800,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

Il est proposé de créer des autorisations de programme pour les projets suivants :

- Des opérations d'investissement récurrentes à hauteur de 30,6 M€ dans les domaines :
 - de l'acquisition pour le renouvellement du mobilier,
 - de l'entretien maintenance et des réparations du patrimoine,
 - de l'efficacité énergétique,
 - de la sécurité incendie,
 - des bâtiments démontables,
 - de l'aide à l'investissement pour l'enseignement privé.
- Des opérations d'investissement exceptionnelles à hauteur de 85,5 M€ pour les lycées :
 - Emile Zola de Châteaudun pour le projet de restructuration de la cité scolaire incluant les besoins du collège,
 - Pasteur au Blanc pour la restructuration de la demi-pension et de l'internat,
 - Marceau à Chartres pour une rénovation et mise aux normes des internats,
 - Albert Bayet de Tours pour la restructuration de section restauration-hôtellerie,
 - Rabelais de Chinon pour la restauration scolaire,
 - Agricole de La Saussaye à Sours pour l'internat,
 - Rotrou de Dreux pour l'internat,
 - Agricole de Fondettes pour le pôle machinisme agricole,
 - Jacques Cœur de Bourges pour la restructuration de section restauration-hôtellerie,
 - Beauregard de Château-Renault pour la reconstruction du gymnase,

- Agricole d'Areines pour l'animalerie,
- Claude de France de Romorantin pour la restructuration de l'internat et le déplacement du centre de ressources,
- Marguerite de Navarre de Bourges pour des mises en conformité de l'externat.

Enfin ce programme prévoit le lancement des premières études pour la construction de nouveaux lycées, l'un à Hanches, l'autre à Châteauneuf sur Loire.

- Des opérations de fonctionnement récurrentes à hauteur 3,496 M€ pour les déménagements, les petits travaux d'entretien, de réparation, de maintenance et l'achat de fourniture de chantier pour les équipes mobiles EMOP de Bourges, Châteauroux, Saint Jean-de-Braye et les équipes régionales d'efficacité énergétique dans les lycées de Saint Jean-de-Braye, Blois et Tours.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	0007	31/12/2018	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	6 200 000,00	2 891 124,14	2 135 814,48
AP	2018	1214	31/12/2018	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	8 000 000,00	0,00	300 000,00
AP	2018	2761	31/12/2018	ZOLA EXTENSION CITE SCOLAIRE	1 300 000,00	300 000,00	500 000,00
AP	2018	2762	31/12/2018	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE D'EURE ET LOIR	37 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00
AP	2018	2763	31/12/2018	PASTEUR RESTRUCTURATION DE LA 1/2 PENSION ET INTERNAT	5 000 000,00	0,00	50 000,00
AP	2018	2766	31/12/2018	MARCEAU RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES INTERNAT	2 000 000,00	0,00	20 000,00
AP	2018	2767	31/12/2018	BAYET RESTRUCTURATION EXTENSION RESTAURATION + FOYERS ELEVES	6 000 000,00	0,00	60 000,00
AP	2018	2768	31/12/2018	RABELAIS RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES RESTAURATION	2 700 000,00	0,00	27 000,00
AP	2018	2769	31/12/2018	AGRICOLE LA SAUSSAYE CONSTRUCTION D'UN INTERNAT R+1	5 000 000,00	0,00	50 000,00
AP	2018	2770	31/12/2018	TRAITEMENT DES INTERNATS DES LYCEES DE DREUX	5 000 000,00	0,00	50 000,00
AP	2018	2771	31/12/2018	AGRICOLE FONDETTES POLE AGRO. EQUIPEMENT	4 000 000,00	0,00	40 000,00
AP	2018	2772	31/12/2018	J.COEUR RESTRUCTURATION ET EXTENSION POLE RESTAURATION	6 500 000,00	0,00	65 000,00
AP	2018	2773	31/12/2017	BEAUREGARD RECONSTRUCTION DU GYMNASE	3 300 000,00	0,00	33 000,00
AP	2018	2774	31/12/2018	AGRICOLE AREINES RESTRUCTURATION ANIMALERIE+CHAUFFERIE BOIS	2 500 000,00	0,00	25 000,00
AP	2018	0013	31/12/2018	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	6 000 000,00	3 000 000,00	1 700 000,00
AP	2018	1955	31/12/2018	EFFICACITE ENERGETIQUE	5 000 000,00	150 000,00	400 000,00
AP	2018	2104	31/12/2018	ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE	2 000 000,00	150 000,00	600 000,00
AP	2018	2764	31/12/2018	C.DE FRANCE SECURITE MAINTENANCE INTERNAT RESTRUTURATION CDI	4 200 000,00	0,00	42 000,00
AP	2018	2765	31/12/2018	M.DE NAVARRE MISE EN CONFORMITE EXTERNAT	1 000 000,00	0,00	10 000,00
AE	2018	1334	31/12/2018	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)	600 000,00	500 000,00	100 000,00
AE	2018	1915	31/12/2018	GRANDE CUISINE (AE)	46 000,00	37 000,00	9 000,00
AE	2018	1956	31/12/2019	PETITS TRAVAUX LYCEES	2 200 000,00	1 627 000,00	573 000,00
AE	2018	1997	31/12/2019	PETITS EQUIPEMENTS EREEL ET EMOP	650 000,00	595 000,00	55 000,00
AP	2018	0933	31/12/2018	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	100 000,00	50 000,00	35 000,00
AP	2018	1913	31/12/2018	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES	1 500 000,00	100 000,00	800 000,00
AP	2018	0012	31/12/2018	AIDE A L INVESTISSEMENT DANS L ENSEIGNEMENT PRIVE	1 800 000,00	900 000,00	600 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2008	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	113 070 000,00	1 000 000,00

Un ajustement de 1 M€ pour l'autorisation de programme 2008-0014 extensions restructurations portant son montant à 114,07 M€ pour la restructuration du Lycée Jean de Berry.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	86 430 000,00	94 210 000,00	3 588 500,00	1 850 000,00
	Fonctionnement	7 103 030,00	7 033 020,00	280 800,00	30 800,00

Il est proposé d'allouer un montant de crédits de paiement :

En dépenses :

- de 94,210 M€ en investissement pour le financement des projets en cours dont 9,179 M€ pour l'équipement, 11,796 M€ pour l'entretien maintenance et les grosses réparations du patrimoine, 21,873 M€ pour l'efficacité énergétique, 40,266 M€ pour les grands projets.
- de 7,033 M€ en fonctionnement dont 3,344 M€ pour le loyer du contrat de performance énergétique et 2,170 M€ pour les travaux de réparation entretien maintenance des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

En recettes :

Trois dossiers bénéficieront de recettes dont deux dossiers soutenus par l'ANRU au titre des « internats de la réussite pour tous » pour un montant global de 1,25 M€ (Marguerite de Navarre et Edouard Vaillant) et un dossier conduit avec la contribution du Conseil départemental du Loir-et-Cher portant sur la restructuration des externats de la cité scolaire Augustin Thierry pour un montant de 0,6 M€.

FINANCEMENT DES LYCÉES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	43 711 000,00	43 702 000,00	9 035 000,00	9 767 000,00

En dépenses :

Il est proposé d'allouer un montant de crédits de paiement en fonctionnement de 43,702 M€ dont 31,574 M€ pour les dotations de fonctionnement des EPLÉ, 0,6 M€ pour l'aide aux familles pour l'accès à la restauration scolaire et à l'internat et 10,92 M€ pour les forfaits d'externat aux lycées privés.

En recettes :

La Région percevra une recette principale de 9,680 M€ au titre de la participation des familles aux frais de rémunération des personnels de restauration hébergement des

lycées publics. Cette adaptation du niveau de recettes s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convergence des tarifs à l'échelle de la Région et permet de consolider le dispositif d'aide aux familles pour l'accès à la restauration et à l'hébergement.

MOBILITÉ DES LYCÉENS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1169	31/12/2019	ERASMUS PLUS LYCEENS	310 000,00	133 470,00	176 530,00
AE	2018	1515	31/12/2019	TRANS'EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES (AE)	1 540 000,00	220 000,00	1 320 000,00

Il est proposé de créer deux autorisations d'engagement pour le dispositif ERASMUS+ lycéens (0,31 M€) et Trans Europe Centre – actions internationales (1,54 M€).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
MOBILITE DES LYCEENS	Fonctionnement	1 850 000,00	1 830 000,00	100 000,00	200 000,00

En dépenses :

Il est proposé d'allouer un montant de crédits de paiement en fonctionnement de 1,83 M€ pour les dispositifs Trans Europe Centre et ERASMUS+ lycéens. Ce montant permet de conserver un niveau d'intervention comparable à ce qui était pratiqué sur les années précédentes. Il convient de préciser en outre que les interventions sont proposées sur la base de projets examinés en partenariat avec les services du rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours afin de privilégier les projets à fort intérêt pédagogique ; les zones de coopération de la Région restent par ailleurs des destinations qui font l'objet d'une attention particulière.

EGALITE DES CHANCES DES LYCEENS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1920	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	1 096 780,00	666 940,00	429 840,00
AE	2018	1919	31/12/2019	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	425 000,00	393 000,00	32 000,00

Il est proposé de créer deux autorisations d'engagement pour l'accompagnement éducatif (1,097 M€) et l'aide au 1^{er} équipement (0,425 M€).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
EGALITE DES CHANCES DES LYCEENS	Fonctionnement	2 825 170,00	2 668 940,00	0,00	0,00

Il est proposé d'allouer un montant de crédits de paiement en fonctionnement de 2,669 M€ pour les dispositifs d'accompagnement éducatif et de ressources pédagogiques et d'aide au 1^{er} équipement.

Une baisse du budget (100 000 €) est proposée en matière de financement des ressources pédagogiques, elle tient à la poursuite du travail de rationalisation. La Région accentue le travail d'analyse des usages et s'assure ainsi d'une utilisation optimale des manuels scolaires. Par ailleurs, le travail d'accompagnement des expérimentations en matière de contenus pédagogiques est poursuivi.

Ce programme permet également de financer la politique de prévention et de promotion de la santé. Il s'agit notamment de poursuivre l'appel à projets « Bien dans son corps, bien dans sa tête », mais aussi de permettre la mise en œuvre d'actions d'information pour les lycéens, d'actions d'écoute (avec le développement des « points stations », lieux d'écoute et d'échange entre les lycéens et des intervenants issus du monde associatif) ou encore de journées de formation/information pour les professionnels. Les actions en faveur d'un accès facilité à la contraception pour les lycéens seront poursuivies.

NUMERIQUE EDUCATIF

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1908	31/12/2018	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	4 200 000,00	2 470 000,00	1 010 000,00
AE	2018	1907	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00	9 000,00	9 000,00
AE	2018	1918	31/12/2019	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)	120 000,00	100 000,00	20 000,00

Il est proposé de créer :

- Une autorisation de programme pour les acquisitions de matériels serveurs, ordinateurs, tablettes (4,2 M€),
- Deux autorisations d'engagement dont l'une pour l'accompagnement au développement des usages numériques dans les lycées (18 000 €) et l'autre pour l'achat de fournitures de chantier pour les équipes mobiles du Service numérique éducatif (0,12 M€).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
NUMERIQUE EDUCATIF	Investissement	3 570 000,00	3 490 900,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 791 000,00	2 330 640,00	0,00	0,00

Il est proposé d'allouer un montant de crédits de paiement :

- de 3,491 M€ en investissement, pour les acquisitions de matériels serveurs, ordinateurs et tablettes.
- de 2,331 M€ en fonctionnement, pour le déploiement de la prise en charge de la maintenance informatique des lycées, l'hébergement, l'exploitation et les développements de l'espace numérique de travail Net O Centre. Les dépenses relatives à la maintenance informatique dans les CFA sont désormais imputées au programme correspondant de l'apprentissage.

SERVICES COMMUNS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1681	31/12/2021	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS LYCEES	2 965 000,00	715 000,00	730 000,00

Une autorisation d'engagement est créée pour une durée de 4 ans pour l'assurance des bâtiments des lycées. Les crédits de paiement s'élèvent à 0,715 M€ pour 2018.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SERVICES COMMUNS	Investissement	0,00	96 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	765 000,00	0,00	0,00

96 500 € sont inscrits pour prendre en charge le renouvellement de cinq véhicules « métiers » de la Direction des Lycées et de l'Action Educative (EMOP, SNE, EREEL) dont un véhicule électrique.

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018
AP	2018	2783	31/12/2018	AFTEC SITE ORLEANS EXTENSION	3 000 000,00	1 000 000,00
AP	2018	2784	31/12/2021	TRAVAUX ACCESSIBILITE CFA	2 975 000,00	297 500,00
AP	2018	0180	31/12/2018	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	2 200 000,00	1 318 710,00

Le plan annuel d'équipement des CFA permet d'adapter et de moderniser l'outil de formation au vu de l'évolution des techniques professionnelles et des diplômes.

Il est également proposé d'accompagner le projet de développement de l'Association pour la Formation Technologique dans l'enseignement Catholique (AFTEC) implantée à Orléans. Ce CFA a vu ces dernières années ses effectifs augmenter très sensiblement passant de 1280 en 2013 à 1470 lors de la rentrée 2017. Le site d'Orléans a ainsi vu ses effectifs augmenter de 150 apprentis au cours de cette même période avec 850 apprentis actuellement en formation et une perspective de 1000 à l'horizon 2020.

L'opération d'extension des locaux est évaluée à 3,74 M€. Il est proposé de financer ce projet à hauteur de 3 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	9 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement 2018 vont principalement être affectés aux grandes opérations immobilières lancées au cours des trois dernières années : reconstruction des ateliers maintenance automobile du CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Loiret ; restructuration et agrandissement des laboratoires alimentation et hôtellerie-

restauration du CFA de la CMA de l'Indre, achèvement des travaux de reconstruction du CFA des Compagnons du Devoirs à Tours.

FINANCEMENT DES CFA

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	61 848 000,00	61 651 000,00	0,00	0,00

L'année 2018 sera la 1^{ère} année de mise en œuvre des nouvelles conventions 2017-2022 portant création des CFA. Ces nouvelles conventions ont largement intégré dans le financement structurel des centres de formation, les aides financières complémentaires versées ces dernières années par la Région, afin de soutenir le fonctionnement des établissements. D'un montant de plus de 7 M€, ces aides complémentaires ont permis de compenser notamment pour les secteurs de l'artisanat et du BTP, les écarts de moyens en taxe d'apprentissage constatés dans les établissements.

Le choix de la Région d'intégrer ces aides complémentaires dans le financement structurel vise à sécuriser le fonctionnement des CFA. La Région veille ainsi à l'équité des moyens dévolus aux établissements et confirme ainsi son engagement dans le développement de la qualité au sein des CFA. L'attention reste soutenue quant à la question de l'accompagnement des apprentis, avec pour objectif de conserver un niveau élevé de réussite l'examen et de limiter autant que possible les ruptures de parcours. Ces dotations sont aussi en mesure de faciliter la prise en compte des parcours individuels et permettent ainsi des expérimentations, conformément aux orientations prises dans le cadre du schéma régional de l'apprentissage.

Ce budget doit ainsi permettre aux jeunes de construire leurs projets professionnels et de choisir la voie de formation adaptée à leurs besoins, de développer au sein des CFA une offre de formation au service des jeunes, des entreprises et des territoires et enfin d'innover et de moderniser les structures de formations afin d'inventer le CFA du futur.

EGALITES DES CHANCES DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1546	31/12/2018	PROSPECTION DEVELOPEUR DE L'ALTERNANCE	800 000,00	400 000,00	400 000,00
AE	2018	1621	31/12/2018	ACTIONS QUALITE ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
EGALITE DES CHANCES DES APPRENTIS	Fonctionnement	5 481 000,00	5 574 000,00	0,00	0,00

La Région accompagne depuis de nombreuses années, avec le soutien de l'Europe (Fond Social Européen), les projets d'établissement développés par les CFA, afin d'assurer la réussite des parcours de formation des apprentis.

Dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), la Région a souhaité franchir une nouvelle étape dans l'accompagnement des CFA avec la mise en place d'une démarche de labellisation des établissements.

Cette démarche qui associera étroitement l'ensemble des acteurs de l'apprentissage, vise à garantir et valoriser la qualité de l'offre de service des CFA sur le territoire régional.

L'année 2018 sera principalement consacrée à la réalisation des diagnostics du fonctionnement de l'ensemble des CFA dans la perspective de définition de plans de progrès.

Il s'agit d'une démarche structurante s'inscrivant dans la durée (2018-2022), visant à faire évoluer les organisations et le management des CFA.

Afin de mener à bien cette démarche active de soutien des CFA, le budget consacré à l'égalité des chances augmentera de 93 000 €.

AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1533	31/12/2018	AIDES AUX EMPLOYEURS D APPRENTIS	14 700 000,00	14 300 000,00	400 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	15 490 000,00	14 700 000,00	0,00	0,00

Le dispositif régional des aides aux employeurs d'apprentis permet de soutenir l'effort de formation des entreprises de moins de 11 salariés qui accueillent des apprentis. Le dispositif repose sur une prime de 1 000 € versée à l'issue de chaque année de formation. L'aide de 1 000 € peut être majorée notamment lorsque le maître d'apprentissage suit une formation sur son rôle de formateur (majoration de 500 €). Le dispositif régional bénéficie à près de 9 000 entreprises.

La Région gère également par délégation de l'Etat, l'aide de 1 000 € versée aux employeurs de moins de 250 salariés qui accueillent un apprenti supplémentaire. La Région a fait le choix d'étendre ce dispositif aux employeurs publics. 4 500 aides sont attribuées annuellement.

Dans la mesure où les modalités d'attribution de ces aides pour la part Etat sont désormais stabilisées, il est proposé de porter le budget 2018 au niveau d'exécution constaté en 2017 avec la prise en compte de l'évolution attendue des effectifs, soit 14,7 M€.

MOBILITE DES APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1593	31/12/2018	ERASMUS APPRENTISSAGE	950 000,00	450 000,00	315 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 075 000,00	1 075 000,00	300 000,00	300 000,00

La Région développe depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur de la mobilité européenne des apprentis.

L'action de la Région porte sur deux grands dispositifs :

- Le dispositif régional Tran's Europe Centre permet à des groupes d'apprentis de bénéficier d'une mobilité d'une semaine dans un pays de l'espace européen. Ce dispositif s'inscrit dans une dimension forte de découverte professionnelle et de valorisation de la citoyenneté.
- Le soutien au dispositif européen de mobilité professionnelle Erasmus +. Ce dispositif permet à des apprentis de bénéficier d'une mobilité de 2 à 3 semaines de stage dans une entreprise pendant leur parcours de formation (jusqu'au bac) ; et à l'issue de leur formation (post apprentissage) de bénéficier d'une mobilité pouvant aller jusqu'à 52 semaines dans une entreprise (dispositif ouvert à tous les niveaux de formation).

800 apprentis devraient bénéficier de ces dispositifs en 2018. Le budget est stable par rapport à l'année 2017.

NUMERIQUE EDUCATIF DES CFA

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018
AE	2018	2781	31/12/2021	NUMERIQUE EDUCATIF CFA	1 800 000,00	600 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
NUMERIQUE EDUCATIF	Fonctionnement	0,00	600 000,00	0,00	0,00

Le développement de l'usage du numérique constitue une priorité régionale dans une dynamique d'adaptation des pratiques de formation aux besoins des apprenants.

La Région développe depuis plusieurs années une politique ambitieuse se traduisant notamment par le déploiement d'un réseau haut débit pour l'ensemble des établissements placés dans son champ de compétence, l'équipement des établissements en matériels informatiques et un accompagnement des équipes des CFA et des écoles du sanitaire et social dans l'appropriation et le développement d'outils numériques.

Les crédits prévus pour 2018 permettront de financer principalement le réseau régional haut débit, l'hébergement de l'outil de gestion des CFA « YPAREO », et le conseil auprès des établissements dans le déploiement de leurs infrastructures numériques (réseaux, plateformes...).

Eu égard à l'importance et au développement de ce programme, il a été proposé de le suivre sur le plan analytique et de le présenter de façon distincte au sein du budget de

l'apprentissage. Ces interventions étaient, en effet, jusqu'alors, globalisées dans le budget du numérique éducatif des lycées.

POLITIQUE GRATUITE TRANSPORT APPRENTIS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018
AE	2018	2782	31/12/2021	GRATUITE TRANSPORTS APPRENTIS	1 000 000,00	250 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
POLITIQUE GRATUITE TRANSPORT APPRENTIS	Fonctionnement	0,00	250 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du transfert à la Région en septembre 2017 du transport scolaire, la politique en faveur de la gratuité des transports a été étendue aux apprentis. Les crédits prévus pour 2018 permettront de financer les frais de transports sur les réseaux REMI et TER des apprentis de niveau IV, V et VI, domiciliés, scolarisés et, le cas échéant, employés en région Centre-Val de Loire.

FINANCEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1532	31/12/2018	ACTIONS PARTENARIALES	1 500 000,00	1 086 500,00	413 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	35 020 300,00	35 097 000,00	0,00	0,00

Avec la signature du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle qui vaut schéma des formations sanitaires et sociales en juillet 2017 et l'adoption du Plan « 35 mesures pour garantir l'accès aux soins de tous en Centre-Val de Loire : un droit fondamental, une priorité majeure » en octobre 2017, la Région confirme son engagement en faveur de la qualité des professionnels paramédicaux et sociaux sur le territoire régional à travers un maillage étroit du territoire (avec 25 établissements) et des actions délocalisées.

En 2018, des dépenses obligatoires supplémentaires s'imposent à l'ensemble des Régions et devraient faire l'objet, en conséquence, d'une compensation de l'Etat. Elles sont notamment liées à :

- l'entrée en vigueur de la 4^{ème} année ajoutée au cursus de formation du diplôme d'Etat (DE) de Masseur- Kinésithérapeute (en application de l'arrêté du 2 septembre 2015) ;
- la revalorisation de 25 % des indemnités de stage des étudiants infirmiers (en application de l'arrêté du 18 mai 2017), cette disposition étant effective depuis la rentrée 2017.

Face à ces évolutions, la Région sera plus particulièrement mobilisée en 2018 autour des orientations suivantes :

- finaliser les procédures d'agrément des établissements dans le champ sanitaire et sociale, en lien avec l'Agence régionale de Santé (ARS) ;
- déployer le partenariat avec les Universités, dans le cadre du Collégium santé, installé en juillet 2017, pour poursuivre le processus d'universitarisation des formations ;
- poser les bases d'un engagement des établissements dans une démarche qualité afin de relever collectivement les défis qui s'imposent à ce secteur (attractivité des métiers, professionnalisme des sortants de formation, qualité des formations et des intervenants, attractivité des métiers, insertion professionnelle,...)

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1009	31/12/2023	TRAVAUX ACCESSIBILITE EFSS	1 320 000,00	132 000,00	264 000,00
AP	2018	1313	31/12/2018	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2018	500 000,00	250 000,00	250 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	3 790 200,00	3 600 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement seront principalement consacrés à la poursuite du projet de reconstruction de l'IFSI d'Amboise dont la livraison est prévue en juillet 2018 (2,15 M€).

Le financement dédié à la mise aux normes « accessibilité » des établissements de formation s'engagera également cette année. En fonction des agendas accessibilité établis par les écoles, 0,132 M€ seront d'ores et déjà engagés, sur un prévisionnel de 1,15 M€ de dépenses programmées sur 6 ans.

Enfin, la Région maintient son soutien financier destiné à l'équipement des établissements de formation afin de garantir des conditions de formation de qualité (0,468 M€).

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	2018	2019
AE	2018	4010	31/12/2018	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2018-2019	10 000 000,00	4 005 215,00	4 964 785,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2017	4010		BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2017-2018	8 300 000,00	1 600 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	8 440 700,00	10 152 000,00	0,00	0,00

La Région finance le versement et la gestion de bourses d'études, soumises à condition de ressources, pour les élèves et étudiants inscrits dans les instituts de formation sanitaire et sociale.

Le montant des crédits de paiement nécessaires en 2018 est impacté par l'ajustement du cadre d'intervention des bourses afin d'intégrer la disposition consistant à aligner les bourses pour les étudiants inscrits dans les formations paramédicales sur celles de l'enseignement supérieur (en application du décret du 29 décembre 2016).

A titre d'information, ce sont plus de 1 200 boursiers supplémentaires qui sont pris en charge à la rentrée de septembre 2017 par rapport à 2016, avec un nombre important de bourses attribuées à l'échelon 0bis, nouvellement créé avec le règlement mis en place en avril 2017. Cet échelon concentre 27 % des bourses attribuées et 9 % du montant des bourses.

Ces modifications trouvent bien évidemment leur traduction dans le budget 2018 qui connaît une croissance de plus de 20 % par rapport à l'année 2017.

Le dispositif des bourses a été complété par un fonds social étudiant destiné à apporter une aide financière aux étudiants confrontés à des difficultés financières pour couvrir les besoins suivants : logement, transport, alimentation, garde d'enfant(s). 100 000 € sont affectés au fonds social pour 2018.

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1474	31/12/2020	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE 2019 FCT	300 000,00	100 000,00	150 000,00
AP	2018	1473	31/12/2020	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE 2019 INV	100 000,00	50 000,00	30 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Investissement	928 345,00	1 088 200,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 003 500,00	1 984 200,00	19 300,00	0,00

L'engagement de la Région en matière d'architecture et d'art contemporain est particulièrement important et repose en particulier sur le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Centre-Val de Loire. En 2018, la Région soutiendra la mise en œuvre du projet de cet établissement en accordant une contribution de 1,017 M€, notamment pour la médiation et le déploiement des actions du FRAC sur l'ensemble du territoire régional.

Les institutions, lieux et réseaux arts plastiques font par ailleurs l'objet d'une attention particulière : cet axe de l'intervention régionale comprend le soutien aux centres d'art et aux lieux de création avec un budget de 0,523 M€, et notamment les 3 centres d'art récemment inaugurés (le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré à Tours, les Tanneries à Amilly, le Transpalette à Bourges). La Région poursuivra son soutien aux résidences et manifestations arts plastiques qui maillent le territoire régional en proposant des aides pour 0,176 M€. 2017 a été l'année de l'initiation d'un nouvel événement de dimension internationale en région, avec la création d'une biennale d'architecture portée par le FRAC, la poursuite du soutien accordé sera de 0,15 M€. Des crédits pour la mise en œuvre d'un SODAVI (Schéma d'Orientation pour le Développement des arts Visuels) sont également prévus (0,060 M€).

En matière d'investissement, la Région achèvera en 2018 la dernière tranche d'une commande d'art contemporain au Domaine régional de Chaumont-sur-Loire (0, 187 M€). Une intervention régionale portera aussi sur les travaux de réhabilitation de la friche l'Antrepeau à Bourges pour 0,230 M€.

SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1466	31/12/2018	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2018	1 103 100,00	551 550,00	551 550,00
AE	2018	1467	31/12/2018	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT 2018	3 550 000,00	2 485 000,00	1 065 000,00
AE	2018	2210	31/12/2018	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE 2018	275 000,00	137 500,00	137 500,00
AE	2018	1468	31/12/2018	FORMATIONS MUSICALES 2018	652 000,00	456 400,00	195 600,00
AE	2018	1469	31/12/2018	COMPAGNIES 2018	798 000,00	558 600,00	239 400,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SPECTACLE VIVANT	Investissement	527 950,00	781 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	8 173 100,00	8 197 818,00	0,00	0,00

En matière de spectacles vivants, l'intervention régionale permet de soutenir un programme en hausse de 2,6% qui intègre notamment une intervention importante en matière d'investissement au profit de la Maison de la Culture de Bourges.

Ce programme se décompose en cinq axes d'intervention :

- Les institutions, lieux et réseaux : le soutien aux lieux de production et de diffusion, notamment les lieux labellisés (centres dramatiques, chorégraphiques, scènes nationales...), à l'Orchestre Symphonique Tours-Région Centre-Val de Loire, aux théâtres de ville sera poursuivi en 2018 pour un montant de 4,746 M€ ;
- Le soutien aux formations artistiques : le conventionnement de compagnies artistiques et formations musicales, la mobilité des artistes bénéficieront d'une aide de 1,504 M€ ;
- Le soutien à la production, volet essentiel de la politique culturelle régionale avec des aides directes aux projets, sera doté de 0,37 M€ ;
- L'insertion et la professionnalisation des artistes : Jeune Théâtre en Région Centre, Artefacts, orchestre des jeunes et concours internationaux, plateforme emploi-culture portée par la FRACAMA seront financés à hauteur de 0,741 M€ ;
- Les festivals et manifestations de rayonnement régional seront quant à eux soutenus pour un montant de 0,835 M€.

INDUSTRIES CULTURELLES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1899	31/12/2018	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 750 000,00	1 438 000,00	108 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	2 356 000,00	2 180 750,00	0,00	10 000,00
	Fonctionnement	3 393 500,00	3 343 500,00	0,00	0,00

Ce programme est en baisse globale de 6,3%. Cette évolution s'explique notamment par la diminution des crédits nécessaires en investissement pour la construction d'un nouveau cinémobile (0,384 M€).

En fonctionnement, un effort doit être consenti par l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique qui reste l'opérateur majeur des politiques culturelles dans ce domaine en région. La Région portera son soutien à cet établissement public de coopération culturelle à 2,672 M€.

L'année 2018 verra la définition d'une nouvelle convention entre l'Etat, la Région, Ciclic et le Centre National du Livre (soutien aux éditeurs, libraires...) et la mise en œuvre de la convention renouvelée entre l'Etat, la Région, Ciclic avec le Centre National du Cinéma (CNC) sur les axes suivants : l'innovation, la recherche notamment artistique et la structuration de la filière cinématographique et audiovisuelle régionale, le cinéma d'animation et l'aménagement culturel du territoire. En matière de soutien à la production cinématographique, la Région consacrera 1,708 M€ à la création cinématographique et audiovisuelle dont 300 000 € à la production audiovisuelle au titre du contrat d'objectifs et de moyens régional avec les TV locales.

La Région poursuivra en 2018 son soutien aux festivals de dimension régionale dans les domaines du livre et du cinéma (0,246 M€).

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1209	31/12/2018	VALORISATION TERRITOIRE ET PUBLIC WEB DOC	30 000,00	10 000,00	20 000,00
AE	2018	1609	31/12/2018	CONTRATS REGIONAUX PACT 2018	2 700 000,00	1 290 000,00	1 410 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	217 000,00	247 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 158 900,00	3 685 282,00	0,00	0,00

L'année 2018 est la septième année de mise en place du dispositif des Projets artistiques et culturels des territoires (« P.A.C.T. Région Centre »). La Région entend poursuivre son action en faveur des territoires et y consacrera 2,85 M€ en 2018. Le niveau d'intervention sera adapté afin de permettre de prendre en considération les projets portés dans le cadre de territoires intercommunaux parfois élargis. Au titre de ce dispositif sélectif, le taux d'intervention sera au moins égal à 40% permettant, dans le cadre d'une compétence partagée, de s'assurer de la soutenabilité de ce programme dans le cadre de son déploiement sur l'ensemble du territoire régional.

Le soutien aux associations interdépartementales ou départementales (7 structures soutenues en 2017) et le soutien aux manifestations locales (plus d'une quarantaine de manifestations) viennent compléter le maillage culturel et artistique régional du territoire. La Région consacrera 0,27 M€ pour le financement de ces opérations.

Par ailleurs, au titre de sa politique des publics, la Région souhaite également apporter son soutien à des associations et structures artistiques accomplissant un travail atypique d'accompagnement auprès de publics empêchés (handicapés, personnes âgées, hospitalisées, détenus...) à hauteur de 0,307 M€.

PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PARCOURS EDUCATION ARTISTIQUES ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 470 000,00	1 450 000,00	0,00	0,00

L'intervention de la Région en matière d'éducation artistique repose en 2018 sur la volonté de contribuer à la sensibilisation des jeunes à la culture et à la diversification de leurs pratiques artistiques.

Ainsi des dispositifs régionaux ou soutenus par la Région permettent de faire entrer l'art au sein des établissements scolaires (plus de 150 projets « Aux Arts, Lycéens et Apprentis ! » sont ainsi développés chaque année), ce sont 0,44 M€ qui seront ainsi accordés en 2018.

La Région poursuivra en 2018, l'exploitation du chéquier culture CLARC. Ces chéquiers destinés aux lycéens et apprentis de la région Centre-Val de Loire ont été reconduits pour l'année scolaire 2017-2018. Ce chéquier facilite l'accès aux œuvres et biens culturels par les jeunes. Plus de 45 000 lycéens et apprentis commandent leur chéquier chaque année, plus de 500 partenaires sont affiliés au dispositif et la totalité des établissements scolaires concernés adhèrent à cette action. La Région consacre 0,8 M€ pour le financement de ce dispositif.

PATRIMOINE CULTUREL

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AP	2018	1123	31/12/2020	FRECC	60 000,00	20 000,00	20 000,00
AP	2018	0793	31/12/2020	FONDATION DU PATRIMOINE	120 000,00	20 000,00	40 000,00
AP	2018	1888	31/12/2020	FONDS REGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE	997 500,00	166 250,00	332 500,00
AE	2018	2212	31/12/2018	EVENEMENTS ET RESEAUX CULTURELS APJRC	182 500,00	91 250,00	91 250,00
AE	2018	2213	31/12/2018	RECHERCHE INVENTAIRE CIV	71 000,00	35 500,00	35 500,00
AE	2018	2214	31/12/2018	EVENEMENTS ET RESEAUX CULTURELS FESTIVALS ARTS PLASTIQUES	227 000,00	113 500,00	113 500,00
AE	2018	2215	31/12/2018	FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH CERCIL	15 000,00	7 500,00	7 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	3 496 705,00	2 735 650,00	142 000,00	0,00
	Fonctionnement	3 211 000,00	3 157 000,00	1 000,00	140 000,00

Dans le cadre du programme de développement du domaine régional de Chaumont sur Loire, l'année 2018 permettra d'engager le travail de restauration de l'aile est du château. L'objectif est de pouvoir faire un travail important d'adaptation de ces espaces, afin de proposer à terme des espaces complémentaires d'exposition pour l'art numérique.

En fonctionnement, la dotation au domaine sera portée à 2,230 M€ soit une hausse de 3,7 %. Un diagnostic sanitaire des arbres du Domaine régional de Chaumont-sur-Loire va être réalisé durant le premier semestre 2018. Les données ainsi récoltées permettront d'actualiser l'outil numérique Numériparc, spécialement conçu pour l'optimisation de la gestion du patrimoine arboré du domaine.

En matière d'archéologie, considérant que les interventions publiques relèvent en premier lieu des compétences conjointes de l'Etat, des départements et des villes, que par ailleurs la Région peut intervenir au titre de la recherche, il est proposé de ne plus soutenir l'association ARCHEA.

Au titre du CPER 2015-2020, la Région va poursuivre ses investissements pour la restauration des grands édifices patrimoniaux tels que le château de Valençay ou l'Abbaye de Noirlac. La Région va également contribuer à la réalisation du Musée-atelier de l'Imprimerie à Malesherbes (Loiret) portée par l'association Artegraf.

SERVICES COMMUNS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SERVICES COMMUNS	Investissement	0,00	50 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	400 000,00	0,00	0,00

Il est proposé de consacrer un budget de 0,4 M€ pour le soutien en communication des principales manifestations culturelles de la région, notamment dans le domaine du spectacle vivant et des musiques actuelles. L'adaptation de l'outil de gestion des données de l'inventaire (Gertrude) nécessite par ailleurs 50 000 € de crédits en investissement.

SPORTS DE HAUT NIVEAU

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1487	31/12/2018	SPORTS :PARTENARIATS	1 237 000,00	934 750,00	302 250,00
AE	2018	2327	31/12/2018	POLES ESPOIRS ET PEST	305 000,00	152 500,00	152 500,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 782 050,00	1 635 030,00	0,00	0,00

Alors que Paris, cent ans après la première édition, a été désigné pour accueillir à nouveau les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la politique sportive de la Région en direction du sport de haut niveau prend tout son sens.

Que ce soit par son accompagnement individuel de jeunes sportifs à fort potentiel ou par son soutien aux structures qui les accueillent, la Région contribue à apporter toutes les garanties à la poursuite du projet sportif et éducatif de ces jeunes.

Pour atteindre ces objectifs, quatre dispositifs sont mis en œuvre :

- Le soutien aux sportifs de haut niveau et à fort potentiel ;
- Le soutien aux pôles espoirs ;
- Le soutien aux parcours de l'excellence sportive territoriale qui contribuent à l'élaboration des filières d'accès au haut niveau de chacune des disciplines.
- Le soutien aux clubs, mission d'intérêt général et communication ;

1,155 M€ seront consacrés aux clubs « Elite », 0,175 M€ seront déployés sur les aides individuelles aux sportifs et 0,305 M€ aux pôles espoir et aux centres régionaux d'entraînement.

PRATIQUES SPORTIVES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	2328	31/12/2018	CROS	125 000,00	62 500,00	62 500,00
AE	2018	2329	31/12/2018	MANIFESTATIONS SPORTIVES	973 500,00	900 500,00	73 000,00
AP	2018	0458	31/12/2018	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 000 000,00	500 000,00	300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	923 000,00	926 555,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 831 450,00	1 714 870,00	0,00	0,00

Quatre dispositifs sont mis en place pour contribuer à une répartition diversifiée et équilibrée d'une offre sportive à destination du plus grand nombre sur le territoire régional :

- le soutien aux manifestations ;
- les plans de développement des ligues ;
- le soutien au Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ;
- le soutien à l'équipement des associations sportives.

1 M€ financeront de manifestations qui contribuent à la promotion du sport et à ses valeurs.

Après une année 2017 de transition post olympique durant laquelle les actions identifiées dans le cadre des conventions pluriannuelles de partenariat avec les ligues ont été reconduites à l'identique pour permettre une évaluation et un recentrage du dispositif, une nouvelle génération de conventions va être négociée pour les trois années à venir (2018-2020). Ce partenariat devra permettre de réorienter les actions en direction du sport pour tous, aux valeurs du sport et à sa dimension sociale. Pour permettre la poursuite de ces objectifs 0,583 M€ seront nécessaires.

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) fédère le mouvement sportif régional. Il est de ce fait l'interlocuteur privilégié de la Région. Dans le cadre de cette coopération et afin de permettre au CROS de mettre en œuvre son programme d'activité, une dotation de 0,125 M€ est prévue au budget régional.

Dans le cadre de leurs activités, les associations sportives, les comités départementaux et les ligues ont souvent besoin de matériel, tout comme ils ont besoin de véhicules que ce soit pour transporter les équipes en compétition, aller chercher les jeunes pour qu'ils aillent aux entraînements ou permettre aux entraîneurs de se déplacer (souvent avec du matériel). Il est prévu 0,927 M€ pour permettre ces équipements.

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	2 423 700,00	797 545,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

Depuis 2017, la construction et la réhabilitation d'installations sportives sont soutenues exclusivement via les contrats régionaux de Solidarité Territoriale. Pour autant, et afin d'assurer le paiement des crédits engagés sur ce programme, il est nécessaire d'inscrire 0,325 M€.

0,473 M€ sont nécessaires aux travaux de maintenance du CREPS dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement.

En fonctionnement, 50 000 € de crédits de paiement sont nécessaires pour la prise en charge de petits travaux de maintenance du CREPS dans le cadre des obligations du propriétaire qui incombent à la Région.

SERVICES COMMUNS

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1342	31/12/2019	CLUBS ELITE 2018-2019	613 000,00	158 000,00	455 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SERVICES COMMUNS	Fonctionnement	600 000,00	613 000,00	0,00	0,00

Une autorisation d'engagement "Clubs Elite 2018-2019" est créée pour une durée de deux ans pour un montant de 613 000 €. Elle permettra de prendre en charge la saison 2018-2019 des grands clubs sportifs.

Des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 613 000 € afin de prendre en charge le solde de la saison 2017-2018 et les 1ers acomptes de la saison suivante.

DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2016	1665		DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	400 000,00	900 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Fonctionnement	137 000,00	450 000,00	0,00	0,00

Les initiatives de démocratie permanente mise en œuvre par la Région permettent de faire progresser l'association des habitants à l'élaboration des politiques publiques, notamment régionales, et de développer sur l'ensemble du territoire régional une culture de la participation et de la citoyenneté active. Le budget participatif du CRJ s'inscrit dans ce cadre. L'ensemble de ces actions nécessitera des crédits à hauteur de 0,25 M€.

La Région a engagé en 2017 l'élaboration d'un plan d'égalité portant sur l'égalité Femmes-Hommes, la lutte contre les discriminations et les exclusions, ainsi que le handicap. La proposition d'inscrire 0,2 M€ de crédits de paiement en fonctionnement s'inscrit dans ce cadre et vise à soutenir les actions en faveur de l'égalité. L'autorisation d'engagement est modifiée pour intégrer les crédits nécessaires à la mise en œuvre du Plan régional Egalité pour une durée de quatre ans.

500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1387	31/12/2019	500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	2 000 000,00	0,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE	Fonctionnement	0,00	400 000,00	0,00	0,00

La Région Centre-Val de Loire souhaite engager une importante démarche autour de l'anniversaire, en 2019, des 500 ans de la mort de Léonard de Vinci à Amboise, de la pose de la première pierre du Château de Chambord, de la naissance de Catherine de Médicis et plus largement de la Renaissance française en Région Centre-Val de Loire.

Les territoires qui composent notre région ont en effet bénéficié au cours des siècles et particulièrement au début du XVIème, des plus beaux esprits créatifs de l'histoire de l'art et des sciences, d'intellectuels et d'humanistes éclairés tels que Léonard de Vinci au Clos Lucé.

Le programme Renaissance a débuté en 2017 avec l'installation d'un comité de pilotage et doit se décliner jusqu'en 2021, avec un point d'orgue en 2019. Il ne s'agit pas uniquement d'une célébration, mais de la possibilité de créer un nouvel élan pour le territoire régional autour d'un ensemble de manifestations et d'actions d'envergures tournées vers l'avenir, l'inventivité, la créativité portant des dimensions scientifiques et culturelles exigeantes ainsi que des valeurs fortes d'universalité, d'humanisme et de progrès.

Il s'agit donc de mobiliser toutes les énergies et compétences qui souhaitent s'inscrire dans cette dynamique exceptionnelle croisant les thématiques tels que le patrimoine, la culture, les sciences, l'art de vivre, les jardins, l'architecture, le numérique ou encore l'économie, et contribuer ainsi au rayonnement de la région Centre Val de Loire.

Afin d'engager la mise en œuvre de ce programme, il est proposé d'inscrire dans le cadre du budget de la culture et du patrimoine une autorisation d'engagement de 2 M€ sur trois ans. Cet engagement doit permettre de contribuer au financement d'actions variées : rencontres scientifiques internationales, création de spectacle alliant création contemporaine et créativité numérique, concours international d'architecture, appels à projets, programmation culturelles... Evidemment, cet investissement doit permettre de nouer des coopérations sur le plan national, européen et international et favoriser la concrétisation de coproductions avec des acteurs privés et publics.

EUROPE

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **EUROPE**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme		2 000 000,00
Autorisations d'engagement		-2 000 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

EUROPE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
Investissement	38 386 900,00	37 885 300,00	35 850 900,00	46 594 400,00
Fonctionnement	35 975 500,00	37 755 700,00	44 295 900,00	49 719 700,00

DÉTAIL PAR PROGRAMME

PROGRAMMATION 2007-2013

Les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) sont maintenues dans l'architecture budgétaire de la collectivité jusqu'à ce que le rapport de clôture du Programme Opérationnel Centre 2007-2013, transmis par le SGAR (Secrétaire Général aux Affaires Régionales), fasse l'objet d'une validation par la Commission Européenne. Seule cette validation permettra de s'assurer qu'il n'y aura plus de mouvement financier et qu'il convient de clore les AE et AP correspondantes.

PROGRAMMATION 2014-2020

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	9016		POILOIRE PI5B 02 - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	500 000,00	3 400 000,00
AP	2015	9018		POILOIRE PI5B 04 - INONDATION EXPANSION CRUE	1 800 000,00	-1 400 000,00
AE	2015	9064		POILOIRE PI5B 01 - INONDATION STRATEGIES	2 800 000,00	-2 000 000,00
AP	2015	9022		POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	500 000,00	-500 000,00
AP	2015	9023		POILOIRE PI6D 11 - BIODIVERSITE RESEAUX ACTEURS	200 000,00	-200 000,00
AP	2015	9024		POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	1 000 000,00	700 000,00
AE	2015	9071		POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	2 500 000,00	-500 000,00
AE	2015	9072		POILOIRE PI6D 11 - BIODIVERSITE RESEAUX ACTEURS	1 300 000,00	-100 000,00
AE	2015	9073		POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	2 000 000,00	600 000,00

Au titre du Programme Opérationnel Interrégional Loire, plusieurs autorisations de programme et autorisations d'engagement font l'objet d'une modification. Ces mouvements permettent d'adapter les enveloppes financières aux réalités de la programmation afin de permettre d'optimiser la gestion des crédits européens. Pour autant, ces modifications se font à périmètre financier constant.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	38 386 900,00	37 885 300,00	35 850 900,00	46 574 400,00
	Fonctionnement	34 610 650,00	36 583 425,00	33 826 550,00	39 334 396,00

Les crédits de paiements sollicités s'appuient sur les prévisions et le calendrier de paiement des opérations programmées au titre des deux Programmes opérationnels gérés par la Région. Ainsi, les montants ont été calculés en intégrant l'ensemble des dossiers devant faire l'objet d'une demande de paiement (acomptes et solde) entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018.

Avec 36 583 423 € en fonctionnement et 37 885 334 € en investissement, la Région pourra répondre aux engagements financiers pris avec les bénéficiaires. Les crédits de paiements inscrits permettent également d'éviter le dégagement d'office (Mécanisme budgétaire de la Commission Européenne conduisant à rendre les crédits non consommés d'un Programme Opérationnel).

Les recettes correspondantes ont été calculées à partir de la formule de calcul de remboursement des fonds par la Commission européenne conduisant à un montant théorique de recettes supérieur aux crédits de paiement sollicités en dépenses.

Pour les montants relatifs au FEADER, compte tenu de l'absence de visibilité sur les montants qui seront déclarés par l'ASP, les montants 2017 sont repris. Toutefois, le montant sera inscrit en dépenses et en recettes et ne remet pas en cause l'équilibre général du budget (prise en compte du FEADER à l'étape du compte administratif).

SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	140 850,00	158 275,00	0,00	0,00

Le dispositif Cap'Euro est transféré sur le budget de la coopération internationale qui intègre également les jumelages. Les crédits de paiement sollicités sur l'AE de 2016 relative à Cap'Euro permettent uniquement de solder les engagements pris au titre de l'année 2017. Sur les autres programmes budgétaires, les crédits de paiement sont maintenus au niveau de 2017 à l'exception du programme relatif à la VIE (Volontariat International en Entreprise) qui prend en compte le recrutement d'une VIE supplémentaire.

ASSISTANCE TECHNIQUE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
ASSISTANCE TECHNIQUE	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 224 000,00	1 014 000,00	0,00	0,00

Ce Programme intègre l'ensemble des dépenses réalisées au titre de l'assistance technique sur le budget de la Direction Europe, Internationale et Numérique. L'assistance technique constitue des dépenses nécessaires à la mise en œuvre des programmes européens (évaluation et communication réglementaires, prestations externes...) et qui sont directement réalisées par la Direction Europe, Internationale et Numérique.

Ces dépenses bénéficient par ailleurs du soutien des FESI (Fonds Européens Structurels et d'Investissement) à hauteur de 50 %. Ces recettes sont valorisées dans le programme : Programmation 2014-2020 (Région bénéficiaire Final).

PROGRAMMATION 2014-2020 (Région bénéficiaire final)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PROGRAMMATION 2014-2020 (RBF)	Investissement	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	10 469 350,00	10 385 304,00

Les recettes sont calculées à partir des estimations de dépenses réalisées pour l'année 2017, d'une part, sur les programmes budgétaires pour lesquels la Région est bénéficiaire final des aides européennes (formations professionnelles, apprentissage, Service Public Régional d'Orientation) et d'autre part, sur les dépenses d'assistance technique pour lesquelles les FESI participent à hauteur de 50 %.

B - OPTIMISATION DES RESSOURCES

LES DONNÉES FINANCIÈRES GLOBALES DU BUDGET **OPTIMISATION DES RESSOURCES**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 980 000,00	
Autorisations d'engagement	15 126 000,00	-2 965 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

OPTIMISATION DES RESSOURCES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
Investissement	85 516 600,00	69 807 500,00	179 815 661,00	185 115 700,00
Fonctionnement	167 956 401,00	206 529 000,00	1 020 462 174,00	1 079 952 700,00

COMMUNICATION

COMMUNICATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 110 000,00	4 010 000,00	0,00	0,00

Dans un contexte budgétaire aux contraintes croissantes et où la collectivité doit informer un public toujours plus large, la stratégie de communication pour 2018 s'articule autour des grands axes renforcés par les nouvelles compétences des Régions issues de la loi NOTRe : l'innovation et le développement des entreprises au service de l'emploi, la formation au service des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi, les transports interurbains routiers et les transports scolaires, la mise en avant du patrimoine touristique, l'aménagement équilibré du territoire.

La communication accompagne aussi les initiatives de démocratie participative et les consultations que ce soit via les outils numériques ou dans les territoires (réunions d'informations et d'échanges, concertation, forums, plateforme de démocratie permanente).

Plus spécifiquement, l'année 2018 sera marquée par les concertations sur le SRADDET ainsi que la refonte des dispositifs « Jeunesse » avec la création d'un portail internet nécessitant la création de contenus spécifiques et d'outils de dialogues avec les 15-25 ans. Ce nouveau portail destiné aux jeunes viendra remplacer le site jeunesocentre, nécessitant une campagne de communication et d'information large auprès des lycéens, apprentis, demandeurs d'emplois, étudiants.

Le plan de communication se déploie sur différents supports : supports écrits et numériques internes, achats d'espaces et grandes campagnes de communication multi-supports (affichage, presse écrite, internet, street-marketing, événementiels)

Par ailleurs, la communication accompagne les différentes compétences régionales par l'édition de supports d'information et l'achat d'espaces publicitaires, afin de faire connaître au grand public ou à des populations ciblées les dispositifs du Conseil régional.

Sur le plan événementiel, la Communication organise la présence visible de la Région lors des grands rendez-vous populaires, via la signalétique mise en place, la distribution d'objets publicitaires, les relations publiques, et l'accueil lors de manifestations dont nous sommes partenaires.

A ce titre, on peut citer parmi les principales opérations prévues en 2018 :

- La présence appuyée sur les salons de l'emploi, et les opérations sur lesquelles la Région valorise ses compétences de formation tout au long de la vie : « 2000 emplois, 2000 sourires » à Orléans, Châteauroux, et de nouvelles initiatives dans les principales villes de la Région
- La présence sur de grands salons : le Salon des Métiers d'art, les Artisanales de Chartres, le Salon de l'agriculture à Paris..
- Les forums de l'orientation organisés dans les grandes villes de la région entre décembre 2017 et mars 2018
- Les grands festivals et manifestations culturelles de la Région : Fêtes Musicales de Touraine, le Printemps de Bourges, les Nuits de Sologne, le festival Terre du Son, les Rendez-vous de l'Histoire, Les Assises du Journalisme
- Les Echappées à Vélo seront reconduites entre mai et septembre 2018
- Les partenariats avec les grands clubs sportifs de la région : Berrichonne, USO Football, Tours FC, Fleury Handball, TVB, Bourges Basket, ADA Blois, Chambray Touraine Handball, avec une attention particulière aux clubs élite féminins.
- Les grands événements sportifs nationaux et internationaux : Open de tennis d'Orléans, 10/20 km de Tours et Marathon de Touraine, Coupe du Monde de Sabre, Paris-Bourges, Roue Tourangelle, ...
- La saison des animations Nature, le Mois des Parcs, la Semaine des Rivières

En dépit de cette ambition forte en matière d'accompagnement des politiques régionales et des initiatives des acteurs du territoire, le budget de la Communication sera réduit de 100.000 euros, comme cela a été le cas sur l'ensemble des exercices depuis 2013.

MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1653	31/12/2022	NETTOYAGE	1 240 000,00	155 000,00	310 000,00
AP	2018	1650	31/12/2018	ETUDES ET TRAVAUX DE BATIMENT	980 000,00	246 000,00	240 000,00

- Les autorisations de programme et d'engagement modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2017	1661		ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	3 850 000,00	-2 965 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Investissement	599 600,00	506 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 886 600,00	4 126 100,00	2 500 000,00	70 000,00

Une autorisation de programme pluriannuelle (2018-2021) de 900 000 € est créée pour la réalisation de travaux dans les différents bâtiments administratifs. Les crédits de paiement nécessaires pour couvrir les besoins en matière de travaux en 2018 s'élèvent à 246 000 €.

En investissement toujours, 238 000 € de crédits de paiement sont ouverts pour effectuer les opérations d'achat et d'installation de matériel technique, de mobilier et de signalétique.

Par ailleurs 22 000 € de crédits de paiement sont prévus pour couvrir les frais de fonctionnement des groupes d'élus et ceux du CESER en la matière.

En fonctionnement, des autorisations d'engagement pluriannuelles sont en cours pour le nettoyage des locaux, le gardiennage des locaux et les assurances de l'ensemble des bâtiments régionaux et des expositions. Une somme de 4 126 100 € est inscrite en crédits de paiement pour couvrir ces besoins et permettre la réalisation des travaux d'entretien des bâtiments, de location et de maintenance de matériel ainsi que la prise en charge des dépenses liées aux loyers et charges, fluides, entretien des terrains et vérifications annuelles de sécurité des locaux et du matériel.

Une autorisation d'engagement est créée pour une durée de 5 ans pour le nettoyage des locaux 2018-2022.

SYSTÈMES D'INFORMATION

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1658	31/12/22	REPROGRAPHIE	1 100 000,00	100 000,00	275 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	2 353 000,00	2 198 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 812 500,00	2 915 900,00	0,00	0,00

La programmation 2018 du Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information nécessite une inscription de crédits de paiement à hauteur de 2 198 000 € :

- 940 000 € pour les projets relatifs à l'évolution des Systèmes d'Information au bénéfice des territoires et de ses habitants et d'une e-administration régionale performante ;
- 1 255 000 € pour les projets relatifs à l'optimisation des services numériques et des infrastructures informatiques et de télécommunications en support aux projets d'évolution des Systèmes d'Information ;
- 3 000 € destinés à la couverture des besoins informatiques du CESER.

Une autorisation d'engagement "Reprographie" est créée pour une durée de 5 ans pour la location et la maintenance des copieurs.

Les crédits de paiement affectés à la location et la maintenance des éléments d'infrastructure et des logiciels, les prestations de services, les frais de télécommunications et de reprographie sont inscrits pour un montant total de 2 915 900 €.

VEHICULES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
VEHICULES	Investissement	202 000,00	206 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	836 800,00	968 000,00	0,00	0,00

Une somme de 206 500 € est inscrite en investissement pour prendre en charge les dépenses liées au renouvellement des véhicules. Ces crédits permettront l'acquisition de onze véhicules dont un véhicule électrique pour les besoins du siège.

Les autres dépenses (856 100 €) concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium : entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, impôts et taxes.

Des crédits de paiement à hauteur de 111 900 € sont inscrits pour les assurances de la flotte automobile.

Un montant de crédits de 16 300 € est inscrit pour les dépenses du CESER en la matière.

Une recette de 30 000 € est prévue pour la cession de véhicules à réformer.

FRAIS D'ASSEMBLÉE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 622 300,00	5 573 600,00	0,00	0,00

Des crédits de paiement sont inscrits (4 053 500 €) afin de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités et aux frais de déplacement de l'ensemble des conseillers. Ils couvriront par ailleurs les frais de représentations de l'Assemblée et de sténographie.

Les crédits affectés au fonctionnement des groupes d'élus (hors personnel) s'élèveront à 73 000 €.

Des crédits de paiement de 1 216 100 € sont en outre inscrits pour le CESER pour assurer les dépenses de même nature.

L'autorisation d'engagement pour la formation des conseillers régionaux nécessite l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 231 000 € par an.

FRAIS D'ADMINISTRATION

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	262 000,00	252 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 742 400,00	1 665 100,00	0,00	0,00

En investissement, des crédits sont inscrits (252 000 €) afin de poursuivre, notamment, les projets de gestion électronique des documents et de système d'archivage électronique.

Des crédits de paiement à hauteur de 30 000 € sont inscrits pour l'assurance Responsabilité civile.

Les crédits affectés à ce programme (1 606 500 €) concernent le fonctionnement courant de l'administration et plus particulièrement : l'achat de fournitures de bureau, la documentation, les abonnements et les achats de données numériques, l'imprimerie et la reprographie, les frais d'affranchissement, les frais de réceptions, les frais de contentieux, les frais de publicité et les dépenses diverses. Ils couvrent également les cotisations aux associations dont la Région est membre.

Un crédit de 28 600 € est en outre prévu pour le CESER au titre de ce programme d'actions.

ÉTUDES

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
ETUDES	Fonctionnement	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne la réalisation d'études pouvant porter sur tous les domaines d'intervention de la collectivité. Elles permettent d'enrichir la connaissance du territoire régional et de nourrir l'élaboration des politiques et des schémas.

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

FISCALITÉ DIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	0,00	35 307 522,22	336 710 984,00	354 603 755,00

Concomitamment au transfert des compétences « transports interurbains et scolaires » des Départements aux Régions, 25 points de la CVAE antérieurement perçus par les Départements ont été transférés aux Régions dès le 1^{er} janvier 2017. L'année 2018 constitue pour la Région Centre-Val de Loire la première année de plein exercice des compétences ainsi transférées. Cependant, dans la mesure où le produit correspondant à 25 points de la CVAE est supérieur au coût d'exercice des compétences dans les départements du Cher, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret, les exécutifs départementaux et régional ont délibéré de manière concordante en mars 2017 afin de mettre en œuvre une attribution de compensation au profit des Départements. Elle constitue une dépense obligatoire pour la Région dont le montant est figé dans le temps. L'attribution de compensation correspond à la différence entre le montant des charges arrêté par le Préfet des Départements concernés et le produit correspondant aux 25 points de CVAE perçus par lesdits Départements au titre de l'exercice 2016. A compter de l'exercice 2018, la Région Centre-Val de Loire versera une attribution de compensation d'un montant total de 35,3 M€.

En €	Montant de l'attribution de compensation
Département du Cher	462 427
Département de l'Indre-et-Loire	12 044 532
Département du Loir-et-Cher	281 107
Département du Loiret	22 519 454
TOTAL	35 307 521

Le produit de la fiscalité directe régionale procède pour l'essentiel de la suppression de la taxe professionnelle. Il se compose de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) – dont les taux sont fixés par le législateur sans possibilité pour les exécutifs régionaux ni de les moduler, ni de les majorer – complétés par le mécanisme de péréquation des ressources régionales postérieures à la réforme de la taxe professionnelle. Par ailleurs, sous l'effet des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, la Région Centre-Val de Loire perçoit des attributions de compensation de la part de certains Départements.

▪ La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La CVAE est une des composantes, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) mise en œuvre avec la suppression de la taxe professionnelle. Les Régions perçoivent désormais 50 % du produit total de la CVAE. Calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par les entreprises, elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants au-delà d'un certain chiffre d'affaires. Cependant, son dynamisme n'est pas linéaire. Il demeure fortement dépendant :

- du type d'activités économiques implantées sur le territoire ainsi que de la stratégie des entreprises, des groupes et de leurs filiales ;

- de la logique de caisse de l'impôt collecté auprès des entreprises dont le mécanisme reporte de deux ans le dynamisme de la valeur ajoutée des entreprises.

Ces incertitudes quant au dynamisme du produit de la CVAE sont d'autant plus fortes pour l'exercice 2018 que la Direction générale des finances publiques (DGFIP) n'a pas été en mesure de communiquer à la Région Centre-Val de Loire une simulation du produit en amont de la phase de préparation budgétaire. En effet, l'article 7 du projet de loi de finances pour 2018 – en l'état des travaux du Parlement à la fin du mois de novembre – entend modifier la répartition de la CVAE en reportant d'un an la mesure de territorialisation et en neutralisant l'externalité négative pour les territoires industriels de la réforme des valeurs locatives pour les locaux professionnels. Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, anticipé sur la base d'un dynamisme égal à la moyenne constatée au cours des trois derniers exercices (+ 2,4 % par rapport à la notification définitive au titre de l'exercice 2017), est estimé à 315,5 M€.

▪ **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)**

Les IFER ont été mises en œuvre afin de neutraliser le bénéfice qui aurait été tiré par les entreprises non délocalisables en raison de leur implantation sur un réseau physique du remplacement de la taxe professionnelle par la CET. Ainsi, les IFER relatives aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (télécommunications) et au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs ont été affectées par la loi aux Régions. Sous l'effet conjugué d'un léger fléchissement et en l'absence d'indexation sur l'inflation, le montant de l'IFER télécommunication devrait baisser de 0,3 % (16,4 M€). *A contrario*, le montant de l'IFER « matériel ferroviaire roulant » devrait *a minima* progresser dans les mêmes proportions que l'inflation prévisionnelle anticipée à + 1,1 % (15,8 M€). En définitive, le montant des IFER devrait s'élever à 32,2 M€.

▪ **La péréquation des ressources régionales *post-tax* professionnelle**

Le mécanisme de péréquation des ressources régionales – auquel les Régions peuvent être bénéficiaires ou contributrices – consiste en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la réforme fiscale et perçues par les Régions (CVAE, IFER, DCRTP, FNGIR) depuis 2011. D'après les estimations réalisées à partir des ressources perçues par les Régions sur la période comprise entre 2011 et 2017, et conformément aux dispositions prévues à l'article 61 du projet de loi de finances pour 2018 – il prévoit la neutralisation du doublement de la CVAE dans le calcul de la péréquation des ressources – la Région Centre-Val de Loire devrait être bénéficiaire du mécanisme à hauteur de 3,9 M€.

En effet, le produit des ressources *post-tax* professionnelle a progressé moins rapidement pour la Région Centre-Val de Loire (+ 10,85 %) que pour l'ensemble des autres Régions (+ 13,39 %) sur cette période. Depuis la mise en œuvre du mécanisme (2013), la Région Centre-Val de Loire n'a été contributrice qu'au cours de l'exercice 2015 (1,4 M€).

▪ **Les attributions de compensation liées au transfert des compétences « transports interurbains et scolaires »**

Sous l'effet de la loi NOTRe, 25 points de la CVAE antérieurement perçus par les Départements ont été transférés aux Régions afin de permettre le financement du transfert des compétences « transports interurbains et scolaires ». Cependant, dans la

mesure où le produit correspondant à 25 points de la CVAE ne couvre que partiellement le coût d'exercice des compétences dans les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre, les exécutifs départementaux et régional ont délibéré de manière concordante en mars 2017 afin de mettre en œuvre une attribution de compensation au profit de la Région Centre-Val de Loire. Elle correspond à la différence entre le montant des charges arrêté par le Préfet des Départements concernés et le produit correspondant aux 25 points de CVAE perçus par lesdits Départements au titre de l'exercice 2016. Le montant total des attributions de compensation dues par les Départements de l'Eure-et-Loir (1,1 M€) et de l'Indre (1,9 M€) s'élève à 3 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2017	BP 2018
CVAE (hors péréquation)	299 398 520	315 527 005
IFER	31 737 958	32 231 747
Péréquation des ressources	5 574 506	3 886 924
Attribution de compensation (au titre des transports)	-	2 958 079
TOTAL	336 710 984	354 603 755

FISCALITÉ INDIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	228 539 044,00	475 304 576,00

Sous l'effet de l'attribution d'une fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), en remplacement de la dotation globale de fonctionnement, le produit de la fiscalité indirecte progresse très nettement de BP à BP. Cette nouvelle ressource dynamique s'ajoute à la ressource régionale pour l'apprentissage, aux produits de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, des différentes fractions de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à l'initiative de l'Etat et de la Région ainsi que des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de certaines impositions locales.

▪ La fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La loi de finances pour 2017 a attribué aux Régions une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée à compter de l'exercice 2018. Compte tenu des éléments présentés dans le projet de loi de finances pour 2018, au terme desquels l'Etat retire de l'assiette de la fraction régionale de la TVA le montant du fonds de soutien transitoire pour la reprise des actions économiques antérieurement assurées par les Départements (16,5 M€ pour la Région Centre-Val de Loire), la fraction de la TVA consentie aux Régions devrait correspondre au montant perçu au titre de l'ensemble des parts de la dotation globale de fonctionnement pour l'exercice 2017, augmenté du dynamisme du produit de la TVA estimé à + 2,5 % par an. En conséquence, le produit de la fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée devrait s'élever à 185,1 M€.

▪ La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation

Elle est exigible dès lors que les certificats d'immatriculation sont délivrés à une personne ou à un établissement situés dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Conformément à la délibération de l'assemblée plénière régionale en date du 13 octobre 2016, le taux unitaire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation

est égal à 49,80 € par cheval fiscal sans exonération possible. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est strictement dépendant du volume des ventes de véhicules neufs et d'occasion, de la catégorie ainsi que de la puissance fiscale des véhicules immatriculés. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation devrait s'élever à 101,5 M€ sur la base d'une estimation de la progression de la base taxable égale à + 1,2 %.

- **La taxe régionale sur les permis de conduire**

La taxe sur les permis de conduire est exigible sur tous les permis de conduire – à l'exception de ceux pour les motocyclettes de moins de 125 cm³ – délivrés dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Le tarif de la taxe régionale sur les permis de conduire égal à 0 € est maintenu pour la dix-septième année consécutive. Comme pour les exercices précédents, le produit de la taxe régionale sur les permis de conduire sera nul en 2018.

- **L'ancienne modulation régionale du tarif de la TICPE**

Destinée à financer une partie du surcoût net de la décentralisation, une nouvelle fraction du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) s'est substituée à la capacité de modulation du tarif par les Régions au 1^{er} janvier 2017. Les modalités de calcul du produit demeurent inchangées. Ainsi, cette nouvelle fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional sur la base d'un barème inchangé (1,77 euro par hectolitre pour les supercarburants et 1,15 euro par hectolitre pour le gazole). La consommation de carburants sur le territoire régional pour l'exercice 2017 est désormais anticipée en hausse après s'être stabilisée au cours des exercices 2015 et 2016 (+ 0,3 %). En conséquence, le produit de l'ancienne modulation régionale du tarif de la TICPE devrait être égal à 30,9 M€ sur la base d'une légère progression de la consommation de carburants au cours de l'exercice 2018 (+ 0,5 %).

- **La majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE**

L'ensemble des Régions françaises métropolitaines, à l'exception de la Corse, applique la majoration « Grenelle » aux maxima autorisés pour le financement de leurs infrastructures de transport durable, ferroviaire et fluvial. Dans la délibération adoptée en assemblée plénière du 16 novembre 2017, la Région Centre-Val de Loire a maintenu la majoration du tarif de la TICPE appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional. Dans l'hypothèse d'un léger dynamisme de la consommation de carburants sur le territoire régional au cours de l'exercice 2018, le produit de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE devrait atteindre 30,2 M€.

- **Les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

Des ressources fiscales se sont substituées à l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle ». Elles correspondent pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012. Si le produit des frais de gestion était particulièrement dynamique depuis sa mise en œuvre (+ 2,7 % en moyenne), il devrait rester atone au cours de l'exercice 2018. Par conséquent, le produit des ressources régionales liées à la TICPE devrait être égal à 11,2 M€ (- 0,1 %) et celui des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE être égal à 24,2 M€ (+ 1,0 %). *In*

fine, les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » devraient être égales à 35,4 M€ (+ 0,7 %).

▪ **La ressource régionale pour l'apprentissage (RRA)**

La ressource régionale pour l'apprentissage (RRA) s'est substituée à l'ensemble des ressources de l'apprentissage (hors compensation des primes versées aux employeurs d'apprentis). Son produit est obtenu par le versement d'une quotité du produit de la taxe d'apprentissage (51 %) et d'une quotité du produit de la TICPE obtenu par application d'une fraction de tarif aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2013.

La ressource régionale pour l'apprentissage se décompose en deux parts :

- une part « fixe » déterminée par la loi de finances initiale pour 2016 sur la base d'un produit de fraction régionale égal à 1,54 Md€. Si la masse salariale privée venait à reculer, le produit global inférieur serait réparti au prorata entre les Régions sans intervention d'un mécanisme de compensation ;
- une part variable correspondant au solde dynamique du produit de la fraction régionale dans l'hypothèse d'une progression de la masse salariale privée. A noter que le montant de la part variable fait l'objet d'une péréquation s'appuyant sur les disparités dans le versement de la taxe d'apprentissage, les effectifs d'apprentis et leur répartition par niveau de formation notamment.

Le montant de la part fixe de la ressource régionale pour l'apprentissage, déterminé en loi de finances initiale pour 2016, demeure égal à 64,264 M€ pour la Région Centre-Val de Loire. Quant à la part variable, assise sur la progression de la masse salariale privée de l'avant-dernière année mentionnée au rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances (+ 2,9 %), elle est estimée à 12,3 M€. Ainsi, le produit total de la ressource régionale pour l'apprentissage, toutes parts confondues, devrait s'élever à 76,5 M€.

▪ **La compensation financière de l'Etat au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis**

Le dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis, transféré par l'Etat aux Régions en 2002, a été redéfini par la loi de finances initiale pour 2014. La période de transition (2014-2016), consistant en une sortie progressive du dispositif précédent, a eu pour effet mécanique de diminuer les dépenses et les recettes réalisées au titre de l'aide aux employeurs d'apprentis. Depuis l'exercice 2017, seules les « nouvelles » primes versées aux employeurs d'apprentis sont financièrement compensées par l'Etat sous la forme d'une fraction supplémentaire du tarif de la TICPE qui s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2015. La loi de finances pour 2017 a fixé le montant définitif de la compensation due à la Région Centre-Val de Loire à 11,3 M€.

Par ailleurs, l'article 123 de la loi de finances initiale pour 2015 prévoit une compensation financière de l'aide de 1 000 € par apprenti supplémentaire accordée par les Régions aux employeurs d'apprentis. Sur la base du nombre de contrats d'apprentissage projetés sur l'année 2017-2018, le montant de la compensation, financé par une fraction du tarif de la TICPE, devrait être de 4,4 M€.

En définitive, le montant de la compensation financière de l'Etat au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis devrait s'élever à 15,7 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité indirecte s'établit comme suit :

Fiscalité indirecte (en €)	BP 2017	BP 2018
Fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-	185 061 396
Taxe sur les certificats d'immatriculation	107 838 107	101 471 341
Taxe sur les permis de conduire	-	-
Ancienne modulation régionale de la TICPE	29 674 896	30 949 231
Majoration « Grenelle » de la TICPE	29 061 855	30 225 264
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	23 926 295	24 164 179
TICPE « formation professionnelle »	11 241 113	11 227 577
Ressource régionale pour l'apprentissage – Taxe d'apprentissage	63 876 857	70 109 703
Ressource régionale pour l'apprentissage – TICPE	6 166 872	6 415 885
TICPE au titre des primes versées aux employeurs d'apprentis	15 490 000	15 680 000
TOTAL	287 275 795	475 304 576

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ETAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	0,00	0,00	36 785 661,00	38 785 700,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	266 906 033,00	247 018 369,00

Le remplacement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par une fraction régionale de la TVA, la suppression du fonds transitoire en faveur de l'action économique, ainsi que la participation financière de l'Etat au titre de la reprise par la Région Centre-Val de Loire de plusieurs lignes de train d'équilibre du territoire (TET) au 1^{er} janvier 2018 modifient substantiellement les dotations en section de fonctionnement.

▪ La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation »

Le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation » correspond au financement des transferts de compétences consécutifs aux lois « libertés et responsabilités locales » (2004), « modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » (MAPTAM, 2014), « formation professionnelle, emploi et démocratie sociale » (2014), « nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe, 2015) ainsi qu'aux réformes ultérieures augmentant le coût de leur exercice. Pour les transferts consécutifs aux lois « libertés et responsabilités locales » et « formation professionnelle, emploi et démocratie sociale », le produit de la TICPE compensation est obtenu par application d'une fraction du tarif de la TICPE aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional (soit 124,2 M€).

Quant aux transferts prévus par les lois MAPTAM et NOTRe, le produit de la TICPE compensation est obtenu par application d'une fraction de tarif de la TICPE aux quantités de carburants vendues sur le territoire national (soit 1,4 M€).

Le produit total de la part « compensation » de la TICPE, comprenant la prise en charge à compter du 1^{er} janvier 2018 de la formation des personnes sous-main de justice (0,6 M€) ainsi que des évolutions dans le domaine des formations sanitaires et sociales (1,3 M€) devrait s'élever à 125,6 M€.

- **La participation financière de l'Etat au titre de la reprise de certaines lignes de train d'équilibre du territoire**

La Région Centre-Val de Loire a signé un protocole d'accord avec l'Etat le 19 janvier 2017 afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers à compter du 1^{er} janvier 2018. Outre le financement du renouvellement du matériel roulant et de la construction d'un centre de maintenance, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation de ces lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat au titre de la reprise de certaines lignes TET est attendu à hauteur de 49 M€ en 2018.

- **La dotation globale de neutralisation**

La dotation globale de neutralisation est composée de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). La DGN compense l'insuffisance des recettes de CVAE et des IFER par rapport aux anciennes ressources fiscales (taxe professionnelle et taxe sur le foncier). Un principe de compensation lié à la perte de recettes consécutive à la suppression de la taxe professionnelle a été mis en place. Il s'appuie sur deux mécanismes : le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité puis la compensation intégrale pour chaque collectivité.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle a pour objectif de compenser aux collectivités perdantes les pertes de recettes subies globalement par chacune des catégories de collectivités sur la base des recettes perçues en 2010. Son montant avait été figé. Cependant, la loi de finances pour 2017 a fait entrer la DCRTP dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Ainsi, afin de financer les évolutions de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » du budget de l'Etat, la péréquation verticale en faveur du bloc communal ainsi que la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation des personnes modestes, le produit de la DCRTP devrait être minoré de près de 8 % par rapport à l'exercice 2017. Le montant de la DCRTP devrait être égal à 19,8 M€.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Au sein de chaque catégorie de collectivités, les ressources fiscales des collectivités « gagnantes » sont écrêtées au profit des collectivités « perdantes » par le biais du FNGIR. Son montant étant figé, il devrait être équivalent à celui de l'exercice 2017 (24,1 M€).

En définitive, le montant de la dotation globale de neutralisation devrait s'élever à 43,9 M€

- **La dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF ainsi qu'à la compensation du transfert de l'aéroport de Châteauroux-Déols. Son montant demeure figé depuis 2009. Cependant, des ajustements sont intervenus au cours de l'exercice 2017 au titre des redevances quais et gares des exercices 2014, 2015 et 2016. Une dernière mesure corrective interviendra au cours de l'exercice 2018 au titre de l'exercice 2017. En conséquence, le montant de la

dotation générale de décentralisation résiduelle devrait être égal à 22,4 M€ en 2018 avant de se stabiliser autour de 22 M€ à partir de l'exercice 2019.

▪ **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La DTCE-FDL figure parmi les « variables d'ajustement » des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. En conséquence, conformément au projet de loi de finances pour 2018, le montant des allocations compensatrices serait minoré de 1 %. Le produit de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale devrait être égal à 5,7 M€.

▪ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La loi de finances initiale pour 2016 a permis aux collectivités territoriales de récupérer la TVA acquittée sur certaines de leurs dépenses de fonctionnement par le biais du mécanisme du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). A ce titre, la Région Centre-Val de Loire bénéficie d'un remboursement anticipé calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement devrait être égal à 0,3 M€.

▪ **Les attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets »**

La loi NOTRe prévoyait le transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » des Départements aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, dans le cadre des transferts de charges liées aux compétences transférées, des arrêtés préfectoraux ont été pris afin de déterminer le montant des charges correspondant à l'exercice pour une année pleine de ladite compétence, et, conséquemment, le montant de l'attribution de compensation à verser par les Départements à la Région Centre-Val de Loire. Le produit des attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » sera égal à 0,1 M€.

En €	Montant des charges transférées
Département du Cher	15 350
Département de l'Eure-et-Loir	27 630
Département de l'Indre	15 350
Département de l'Indre-et-Loire	19 188
Département du Loir-et-Cher	19 188
Département du Loiret	19 188
TOTAL	115 895

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

Dotations en fonctionnement (en €)	BP 2017	BP 2018
Dotation globale de fonctionnement	180 054 652	-
TICPE compensation	123 247 362	125 599 539
Participation de l'Etat au titre des trains d'équilibre du territoire	-	49 000 000
Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR)	24 114 207	24 114 207
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	18 724 631	19 780 902
Dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle	21 676 996	22 432 338
DTCE-FDL	5 085 547	5 725 488
Fonds transitoire en faveur de l'action économique	17 250 000	-
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	-	250 000
Attributions de compensation (au titre des déchets)	-	115 895
TOTAL	390 153 395	247 018 369

En investissement, le produit des dotations et participations de l'Etat se compose de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

▪ **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES pour l'année 2018 devrait être équivalent à celui perçu au titre des exercices précédents, à savoir 22,8 M€.

▪ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

De la même manière qu'en fonctionnement, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à l'exception des subventions d'investissement versées par la Région aux lycées et des fonds de concours versés à l'Etat pour des travaux de voirie). Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant aux dépenses réalisées éligibles au cours de l'exercice 2017, est estimé à 16 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2017	BP 2018
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22 785 661	22 785 700
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	14 000 000	16 000 000
TOTAL	36 785 661	38 785 700

DETTE ET TRÉSORERIE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
DETTE ET TRÉSORERIE	Investissement	79 150 000,00	66 645 000,00	143 000 000,00	146 300 000,00
	Fonctionnement	13 759 200,00	12 836 577,78	0,00	0,00

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région, des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 136,3 M€.
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 29,3 %.

Charge de la dette et la trésorerie

- Au 1er janvier 2018, l'encours de la dette au sens réglementaire serait de 750 M€ en incluant un emprunt d'équilibre 2017 de 118 M€ (montant encore prévisionnel à la date de réalisations des annexes dette). Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Energétique pour 27,4 M€ (encours exprimé en TTC). Si on considère la dette au sens large, c'est-à-dire incluant l'encours des contrats de crédit-bail, celle-ci serait portée à 977,5 M€ au 01/01/2018.
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2018 pour l'annuité de la dette est fixé à 66,7 M€ soit 56,6 M€ pour le remboursement en capital et 10,1 M€ pour les intérêts de la dette long terme.
- La ligne frais financiers est dotée au global de 12,5 M€ soit 10,1 M€ pour les frais financiers de la dette long terme, 2,4 M€ pour l'inscription des Intérêts Courus Non Echus 2017. Au niveau de la gestion de trésorerie, la ligne correspondant aux frais financiers liés aux lignes de trésorerie est dotée de 20 000 €. Les taux d'émission des billets de trésorerie sont actuellement négatifs, néanmoins une ligne est également dotée à hauteur de 20 000 € pour honorer les frais financiers dans le cas où les taux d'émission redeviendraient positifs en 2018.
- L'annuité totale de la dette représentera 4,6 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 0,7% au titre des seuls intérêts.
- Au 1^{er} janvier 2018, le taux moyen de la dette réglementaire de la Région est attendu dans une fourchette de 1,40 % - 1,50 %.
- L'encours de dette de la Région Centre-Val de Loire, à cette même date, sera composé, selon la classification « Gissler », pour 99,5 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 0,5 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Gestion active de la dette et de la trésorerie

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents même si un effort d'optimisation est réalisé à travers le plan de trésorerie de la Région. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc tous les jours, et parfois de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Outre le recours journalier aux lignes de trésorerie et au programme de billets de trésorerie, pour faire face à ces pics et creux de trésorerie, la Région peut utiliser ponctuellement des conventions revolving ou les phases de mobilisation des emprunts long terme.

- Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.
- Les opérations de gestion de la dette menées en 2017 (remboursement des emprunts revolving en janvier, arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année sur certains contrats...) ont permis de faire des économies de frais financiers. Il est donc proposé pour 2018 de reconduire ce dispositif en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 10 M€.
- Dans la même optique, des lignes de trésorerie pour un montant maximal de 160 M€ sont également ouvertes chaque année. Un programme de NEU CP (anciennement appelés billets de trésorerie) signé pour un montant de 160 M€ complète le dispositif de gestion de trésorerie.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :
Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.
- de modifier la référence d'une dette :
Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.
- de figer à l'avance un taux d'intérêt :
Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations. Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année au titre de laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liées aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

Les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2018, l'opération consiste à annuler le mandat de 2,271 M€ passé en 2017 au titre des ICNE de l'année 2016 et à passer les ICNE 2017 d'un montant prévisionnel à ce jour de 2,273 M€

AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018
AP	2018	1001	31/12/2018	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00
AE	2018	1002	31/12/2018	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	2 950 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
	Fonctionnement	3 599 101,00	3 426 200,00	0,00	0,00

Les mouvements réels

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles ainsi que les ouvertures d'AP et d'AE pour dépenses imprévues.

En dépenses, 1,5 M€ sont prévus au titre des admissions en non-valeur et des créances éteintes, 1,9 M€ au titre des dépenses imprévues et 1 500 € pour le programme des cartes d'achat.

En recettes, 30 000 € sont prévus au titre de la vente de véhicules.

Les mouvements d'ordre

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, Intérêts Corus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers imposé par la M71 permet de constater la dépréciation de leur valeur liée à l'usure du temps en comptabilisant une dépense sur la section de fonctionnement (chapitre 946) et une recette de même valeur en section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2018, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2017 en fonction des durées d'amortissement votées par catégorie d'immobilisations.

Il est donc proposé d'inscrire 257,5 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour constater ces amortissements.

La M71 nous autorise à neutraliser une partie de la charge des amortissements. Ce dispositif comptable vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la

comptabilisation d'une dépense d'investissement au chapitre 926 et d'une recette de fonctionnement au chapitre 946, et ce à hauteur du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics et aux subventions d'équipements versées moins la reprise de la DRES (Dotation Régionale aux Equipements Scolaires), et la reprise des subventions transférables. Pour l'année 2018, la neutralisation des amortissements s'élève à 179,4 M€.

Quant à la reprise de la DRES qui correspond au montant des amortissements de l'ensemble des constructions scolaires et des équipements scolaires, l'enveloppe budgétaire s'élève à 49,692 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépenses d'investissement (chapitre 926).

La reprise des subventions transférables

Les subventions d'investissement (compte 131) sont reçues par la Région pour financer un bien ou une catégorie de biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire qui se traduit par :

- une dépense de la section d'investissement, imputée au compte 139 (chapitre 926)
- et une recette de la section de fonctionnement, imputée au compte 777 (chapitre 946)

Le montant de la reprise au compte de résultat est égal au montant de la subvention divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien. Ainsi, la reprise est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien.

Au total, la reprise des subventions transférables s'élève à 14,39 M€.

Au cumul, la neutralisation des amortissements spécifiques, la reprise de la DRES et la reprise des subventions transférables s'élèvent à 243,482 M€.

Les maîtrises d'ouvrage déléguées

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu, à l'intérieur du chapitre 925, à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire en dépenses et en recettes 30 M€ pour les opérations des lycées, de la culture et des sports sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Sont considérés comme travaux en régie, après achat des fournitures et de l'outillage nécessaires, les travaux effectués par le personnel de la Région (travaux réalisés par les Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels au sein des lycées par exemple). Ces travaux, à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale, constituent, sur le plan comptable, des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire à ce titre 0,3 M€ en dépenses sur le chapitre 926 et en recettes sur le chapitre 946.

Crédits de paiements dépenses :

Chapitre 925 : 30 000 000 € (investissement)
Chapitre 926 : 243 802 000 € (investissement)
Chapitre 946 : 257 500 000 € (fonctionnement)

Crédits de paiements recettes :

Chapitre 925 : 30 000 000 € (investissement)
Chapitre 926 : 257 500 000 € (investissement)
Chapitre 946 : 243 802 000 € (fonctionnement)

RESSOURCES HUMAINES

Le budget primitif 2018 s'établit à 135,4 M€, soit une augmentation de 5,112 M€ (+3,92%) par rapport au BP 2017 (+4,051 M€, soit + 3,08%, par rapport au voté 2017, BP et DM).

Au BP 2018, les dépenses de personnel de la collectivité représentent 14% des dépenses de fonctionnement (pour mémoire, 14,6% au BP 2017). Pour l'ensemble des Régions, en 2017, les dépenses de personnel représentaient en moyenne 15,87% des dépenses de fonctionnement (données DGCL 2017).

Les recettes prévues en 2018 sur le budget des ressources humaines devraient atteindre 2,956 €.

MASSE SALARIALE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	123 845 500,00	128 950 000,00	3 116 000,00	2 406 000,00

Le programme « masse salariale » porte sur les rémunérations versées aux agents de la collectivité, quel que soit leur statut (titulaires, contractuels de droits public, contrats aidés et apprentis), et les charges sociales correspondantes (cotisations retraite, URSSAF...).

En 2018, la masse salariale de l'ensemble des agents de la collectivité s'établit à 128,95 M€. Les principales mesures ayant un impact sur la masse salariale sont les suivantes :

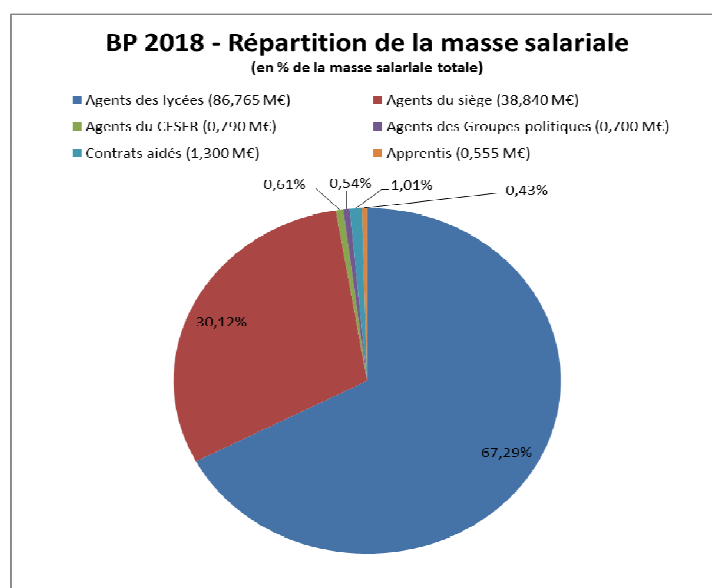
- L'augmentation du SMIC et des cotisations patronales, évaluée à 0,161 M€, sur laquelle demeure l'incertitude concernant le coût de la mise en œuvre d'une compensation de l'augmentation de la CSG ;
- Le retour à la journée de carence pourrait générer une économie estimée à 0,18 M€ si elle reprenait les mêmes conditions d'application que la précédente réglementation ;
- La finalisation des transferts de compétences issus de la loi NOTRe (transports routiers, compétences économiques) : leur coût est estimé à 2,183 M€ pour 2018 ;

- La fin du dispositif CUI : compte tenu de la décision gouvernementale de restreindre la signature de nouveaux contrats aidés à partir de la fin de l'année 2017, ce dispositif va s'éteindre progressivement en 2018. La Région mettra en place des mesures (recrutement de CDD) permettant de maintenir au mieux le niveau de service dans les établissements. Les crédits dévolus à ces mesures sont évalués à 1,3 M€ (par redéploiement des crédits initialement dévolus à l'enveloppe « CUI »), soit un effort de 0,24 M€ porté par le budget régional. Cette estimation devra être ajustée à la lumière des informations attendues de la part des services de l'Etat.
- la création de postes supplémentaires, pour un coût total estimé à 0,227 M€ :
 - o 3 postes dédiés aux ressources humaines (suite aux négociations sur le dialogue social 2017) ayant vocation à renforcer les équipes pour un meilleur déploiement du plan « Travailler et vivre ensemble »
 - o 2 postes « numériques » permettant la mise en œuvre de la stratégie numérique développée dans le Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information 2017-2021 (POSI
 - o et 4 postes dévolus à la Direction des Systèmes d'Information, visant à renforcer les équipes pour accompagner la transformation numérique qui impactera profondément les outils et usages informatiques.
- Les mesures issues du dialogue social 2017, hors créations de postes (protocole d'accord signé le 21 septembre 2017 avec les organisations syndicales), dont le coût 2018 est évalué à 0,156 M€ ;
- les avancements de grade et promotions internes 2018 auxquels s'ajoute l'effet report de la CAP de juillet 2017 : ces coûts sont estimés à 0,972 M€. Cette estimation devra être ajustée après la mise en œuvre des avancements et promotions 2017, pour tenir compte des coûts réels ;

Le coût de l'ensemble de ces mesures s'établit à 3,675 M€, dont 2,164 M€ (soit 59%) au titre de décisions d'origine réglementaire ou législative qui s'imposent à la collectivité.

Concernant les mesures réglementaires, il est rappelé que l'application du protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) dont les agents publics auraient dû bénéficier à partir du 1^{er} janvier 2018 (revalorisations indiciaires et 2^{ème} volet du transfert primes / points pour les agents de catégorie A), est reportée d'une année.

Globalement, les crédits dédiés à la masse salariale des agents régionaux se répartissent de la manière suivante :



Les recettes sur la masse salariale diminuent en 2018 en raison de la baisse des aides versées par l'Etat au titre des CUI, qui vont se tarir au fur et à mesure de la disparition de ces contrats (diminution de ces recettes estimée en année pleine à 1,3 M€). Au global, les recettes 2018 sur la masse salariale sont estimées à 2,406 M€.

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL

- Les autorisations de programme et d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2018	CP 2018	CP 2019
AE	2018	1905	31/12/2021	PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2018-2020	3 360 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
AE	2018	1906	31/12/2021	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2013-2021	8 426 000,00	2 064 000,00	2 115 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2018	BP n-1	BP 2018
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	6 442 000,00	6 450 000,00	706 000,00	550 000,00

En 2018, les autres dépenses de personnel s'élèvent à 6,45 M€ et sont stables par rapport à 2017. Elles se répartissent de la manière suivante :

- Les avantages sociaux (subvention COS et association sportive, cotisation Neeria, tickets restaurant, CESU, chèques cadeaux...) pour 2,943 M€. L'offre d'avantages sociaux va évoluer en 2018, puisque les chèques vacances gérés par le COS vont être transférés au futur prestataire d'action sociale (marché en cours de renouvellement). Les crédits correspondants sont évalués à 0,4 M€. La subvention COS sera diminuée d'autant, mais un volume de 0,1 M€ supplémentaire lui sera accordé au titre de l'augmentation des effectifs du fait des compétences transférées : la subvention COS 2018 s'élèvera donc à 0,6 M€
- Les frais de déplacement professionnels, pour 0,299 M€
- La formation, l'accompagnement professionnel et le recrutement pour un montant de 0,589 M€, auquel il convient d'ajouter les formations financées par les cotisations directement versées au CNFPT, soit 0,66 M€ (montant inclus dans le programme « masse salariale »)
- La santé et la sécurité au travail, pour un montant de 0,535 M€
- Les frais divers (cotisation d'assurance risques statutaires, communication interne) pour 2,084 M€.

Les recettes attendues sur ce programme correspondent :

- aux remboursements de la part agent des tickets restaurant et CESU
- aux subventions versées à la Région et notamment au 1^{er} acompte attendu au titre de la nouvelle convention FIPHFP 2017-2019, pour un montant de 0,15 M€.

Pour 2018, ces recettes s'élèvent à 0,55 M€.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES 2018

A – LE VOTE PAR FONCTION

Le vote du budget primitif 2018 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 4 février 2016 (DAP n° 16.01.02) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement (CP)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 441 307 400 € :

- dont dépenses : 473 134 100 € en investissement et 968 173 300 € en fonctionnement
- dont recettes : 270 749 300 € en investissement et 1 170 558 100 € en fonctionnement.

Le virement entre sections s'établit à 188 686 800 €.

En mouvement d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 719 988 800 € :

- dont dépenses : 273 802 000 € en investissement et 446 186 800 € en fonctionnement
- dont recettes : 476 186 800 € en investissement et 243 802 000 € en fonctionnement.

INVESTISSEMENT :

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
90 Opérations ventilées	406 489 100,00	108 419 300,00	
900 Services généraux	3 357 500,00	20 000,00	
901 Formation pro. et apprentissage	13 930 000,00	0,00	
902 Enseignement	104 174 900,00	24 635 700,00	
903 Culture, sports et loisirs	8 807 200,00	10 000,00	
904 Santé et action sociale	0,00	0,00	
905 Aménagement des territoires	80 370 000,00	0,00	
906 Gestion des fonds européens	37 885 300,00	46 574 400,00	
907 Environnement	3 798 100,00	60 000,00	
908 Transports	94 641 000,00	31 000 000,00	
909 Action économique	59 525 100,00	6 119 200,00	
92 Opérations non ventilées	66 645 000,00	162 300 000,00	
921 Taxes non affectées	0,00	0,00	
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	16 000 000,00	
923 Dettes et autres opérations financières	66 645 000,00	146 300 000,00	
95 Chapitres de prévision sans réalisation		30 000,00	
954 Produits des cessions d'immobilisations		30 000,00	
TOTAL	I 473 134 100,00	II	270 749 300,00
OPERATIONS D'ORDRE			
925 Opérations patrimoniales	30 000 000,00	30 000 000,00	
926 Transferts entre les sections	243 802 000,00	257 500 000,00	
951 Virement de la section de fonctionnement		188 686 800,00	
TOTAL	III 273 802 000,00	IV	476 186 800,00
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926			202 384 800,00
001 Solde exécution section investissement	V 0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 746 936 100,00	II + IV + VI + VII	746 936 100,00

FONCTIONNEMENT :

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
93 Services ventilés	915 847 500,00	83 951 400,00	
930 Services généraux	68 845 475,00	2 743 000,00	
931 Formation pro. et apprentissage	213 426 608,00	22 300 000,00	
932 Enseignement	150 690 592,00	2 257 800,00	
933 Culture, sports et loisirs	26 630 700,00	140 000,00	
934 Santé et action sociale	0,00	0,00	
935 Aménagement des territoires	9 597 000,00	93 304,00	
936 Gestion des fonds européens	36 583 425,00	39 334 396,00	
937 Environnement	6 950 000,00	192 800,00	
938 Transports	363 123 600,00	16 890 100,00	
939 Action économique	40 000 100,00	0,00	
94 Services communs non ventilés	52 325 800,00	1 086 606 700,00	
940 Impositions directes	35 307 522,22	354 603 755,00	
941 Autres impôts et taxes	0,00	600 904 115,00	
942 Dotations et participations	0,00	131 098 830,00	
943 Opérations financières	16 238 277,78	0,00	
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	780 000,00	0,00	
945 Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00	
TOTAL	I 968 173 300,00	II	1 170 558 100,00
OPERATIONS D'ORDRE			
946 Transferts entre les sections	257 500 000,00	243 802 000,00	
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00	
953 Virement à la section d'investissement	188 686 800,00		
TOTAL	III 446 186 800,00	IV	243 802 000,00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946			202 384 800,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 414 360 100,00	II + IV + VI	1 414 360 100,00

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 1 155 819 343 € dont 374 074 900 € en investissement et 781 744 443 € en fonctionnement.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2018

		AP / AE
Chap.	Libellé	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
		373 074 900
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	373 074 900
	900 Services généraux	980 000
	901 Formation professionnelle/apprentissage	10 075 000
	902 Enseignement	122 190 000
	903 Culture, sports et Loisirs	4 057 500
	904 Santé et action sociale	-
	905 Aménagement des territoires	57 058 400
	906 Gestion des fonds européens	2 000 000
	907 Environnement	2 500 000
	908 Transports	125 669 000
	909 Action économique	48 545 000
		1 000 000
	950 Dépenses imprévues	1 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		374 074 900
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
		780 744 443
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	780 744 443
	930 Services généraux	12 661 000
	931 Formation professionnelle/apprentissage	55 124 350
	932 Enseignement	14 365 750
	933 Culture, sports et Loisirs	15 127 100
	934 Santé et action sociale	-
	935 Aménagement des territoires	0
	936 Gestion des fonds européens	-2 000 000
	937 Environnement	510 000
	938 Transports	650 090 000
	939 Action économique	34 866 243
		1 000 000
	952 Dépenses imprévues	1 000 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		781 744 443

Les AP et AE par fonction et par politique régionale

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2018	1388	31/12/2021	CITOYENNETE EUROPEENNE		600 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2016	1665		DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	400 000,00	900 000,00

Au titre de l'Optimisation des ressources:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2018	1653	31/12/2022	NETTOYAGE		1 240 000,00
AP	2018	1650	31/12/2018	ETUDES ET TRAVAUX DE BATIMENT		980 000,00
AE	2018	1658	31/12/2022	REPROGRAPHIE		1 100 000,00
AE	2018	1905	31/12/2021	PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2018-2020		3 360 000,00
AE	2018	1906	31/12/2021	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2013-2021		8 426 000,00
AE	2017	1661		ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	3 850 000,00	-2 965 000,00
AP	2018	1001	31/12/2018	DEPENSES IMPREVUES		1 000 000,00
AE	2018	1002	31/12/2018	DEPENSES IMPREVUES		1 000 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2018	1757	31/12/2019	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION		1 286 000,00
AE	2018	0577	31/12/2019	CHEQUES FORMATION 2018		1 500 000,00
AE	2018	0971	31/12/2019	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2018		2 668 000,00
AE	2018	1386	31/12/2025	FORMATIONS PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE		5 480 000,00
AE	2018	1758	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI		3 230 000,00
AP	2018	0179	31/12/2019	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES		80 000,00
AE	2018	1383	31/12/2019	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME		300 000,00
AE	2018	1756	31/12/2019	CRIA ET ELS		420 000,00
AE	2018	1384	31/12/2019	PLAN 1 000 000 - IMPACT		2 400 350,00
AE	2018	1993	31/12/2019	PCP		500 000,00
AE	2018	1755	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT VAE 2018		340 000,00
AE	2018	1385	31/12/2019	AAP QUALITE		400 000,00
AE	2018	1995	31/12/2019	QUALITE FP		250 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2018	2783	31/12/2018	AFTEC SITE ORLEANS EXTENSION		3 000 000,00
AP	2018	2784	31/12/2021	TRAVAUX ACCESSIBILITE CFA		2 975 000,00
AP	2018	0180	31/12/2018	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NEUMERIQUE		2 200 000,00
AE	2018	1546	31/12/2018	PROSPECTION DEVELOPPEUR DE L ALTERNANCE		800 000,00
AE	2018	1621	31/12/2018	ACTIONS QUALITE ADAPTEES AUX BESOINS DES APPRENTIS		4 000 000,00
AE	2018	1533	31/12/2018	AIDES AUX EMPLOYEURS D APPRENTIS		14 700 000,00
AE	2018	1593	31/12/2018	ERASMUS APPRENTISSAGE		950 000,00
AE	2018	2781	31/12/2021	NUMERIQUE EDUCATIF CFA		1 800 000,00
AE	2018	2782	31/12/2021	GRATUITE TRANSPORTS APPRENTIS		1 000 000,00
AE	2018	1532	31/12/2018	ACTIONS PARTENARIALES		1 500 000,00
AP	2018	1009	31/12/2023	TRAVAUX ACCESSIBILITE EFSS		1 320 000,00
AP	2018	1313	31/12/2018	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL 2018		500 000,00
AE	2018	4010	31/12/2018	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2018-2019		10 000 000,00
AE	2017	4010		BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2017-2018	8 300 000,00	1 600 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2018	1172	31/12/2019	ODONTOLOGIE TOURS		200 000,00
AE	2018	1134	31/12/2019	MOBICENTRE		1 700 000,00
AE	2018	1627	31/12/2019	COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE		80 000,00
AP	2018	1508	31/12/2019	INSA CENTRE VAL DE LOIRE		190 000,00
AE	2018	1248	31/12/2019	INSA		185 000,00
AP	2018	0460	31/12/2019	UNIVERSITE NUMERIQUE ET FORMATION		500 000,00
AE	2018	1249	31/12/2022	UNIVERSITE NUMERIQUE ET FORMATION		675 000,00
AE	2018	2101	31/12/2018	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE		260 000,00
AE	2018	1916	31/12/2019	OLYMPIADES (AE)		218 000,00
AE	2018	1917	31/12/2018	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS		537 970,00
AE	2018	1578	31/12/2018	STRUCTURES D'AIO		714 000,00
AE	2018	1980	31/12/2018	LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		25 000,00

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2018	0007	31/12/2018	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS		6 200 000,00
AP	2018	1214	31/12/2018	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS		8 000 000,00
AP	2018	2761	31/12/2018	ZOLA EXTENSION CITE SCOLAIRE		1 300 000,00
AP	2018	2762	31/12/2018	CONSTRUCTION NOUVEAU LYCEE D'EURE ET LOIR		37 000 000,00
AP	2018	2763	31/12/2018	PASTEUR RESTRUCTURATION DE LA 1/2 PENSION ET INTERNAT		5 000 000,00
AP	2018	2766	31/12/2018	MARCEAU RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES INTERNAT		2 000 000,00
AP	2018	2767	31/12/2018	BAYET RESTRUCTURATION EXTENSION RESTAURATION + FOYERS ELEVES		6 000 000,00
AP	2018	2768	31/12/2018	RABELAIS RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES RESTAURATION		2 700 000,00
AP	2018	2769	31/12/2018	AGRICOLE LA SAUSSAYE CONSTRUCTION D'UN INTERNAT R+1		5 000 000,00
AP	2018	2770	31/12/2018	TRAITEMENT DES INTERNATS DES LYCEES DE DREUX		5 000 000,00
AP	2018	2771	31/12/2018	AGRICOLE FONDETTES POLE AGRO. EQUIPEMENT		4 000 000,00
AP	2018	2772	31/12/2018	J.COEUR RESTRUCTURATION ET EXTENSION POLE RESTAURATION		6 500 000,00
AP	2018	2773	31/12/2017	BEAUREGARD RECONSTRUCTION DU GYMNASE		3 300 000,00
AP	2018	2774	31/12/2018	AGRICOLE AREINES RESTRUCTURATION ANIMALERIE+CHAUFFERIE BOIS		2 500 000,00
AP	2018	0013	31/12/2018	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE		6 000 000,00
AP	2018	1955	31/12/2018	EFFICACITE ENERGETIQUE		5 000 000,00
AP	2018	2104	31/12/2018	ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE		2 000 000,00
AP	2018	2764	31/12/2018	C.DE FRANCE SECURITE MAINTENANCE INTERNAT RESTRUTURATION CDI		4 200 000,00
AP	2018	2765	31/12/2018	M.DE NAVARRE MISE EN CONFORMITE EXTERNAT		1 000 000,00
AE	2018	1334	31/12/2018	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)		600 000,00
AE	2018	1915	31/12/2018	GRANDE CUISINE (AE)		46 000,00
AE	2018	1956	31/12/2019	PETITS TRAVAUX LYCEES		2 200 000,00
AE	2018	1997	31/12/2019	PETITS EQUIPEMENTS EREEL ET EMOP		650 000,00
AP	2018	0933	31/12/2018	ETUDES PREALABLES ET FONCIER		100 000,00
AP	2018	1913	31/12/2018	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES		1 500 000,00
AP	2018	0012	31/12/2018	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE		1 800 000,00
AE	2018	1169	31/12/2019	ERASMUS PLUS LYCEENS		310 000,00
AE	2018	1515	31/12/2019	TRANS'EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES (AE)		1 540 000,00
AE	2018	1920	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF		1 096 780,00
AE	2018	1919	31/12/2019	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT		425 000,00
AP	2018	1908	31/12/2018	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES		4 200 000,00
AE	2018	1907	31/12/2019	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)		18 000,00
AE	2018	1918	31/12/2019	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)		120 000,00
AE	2018	1681	31/12/2021	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS LYCEES		2 965 000,00
AP	2008	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	113 070 000,00	1 000 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Au titre de la Formation initiale, lycées, apprentissage et vie citoyenne:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2018	1474	31/12/2020	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE 2019 FCT		300 000,00
AP	2018	1473	31/12/2020	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE 2019 INV		100 000,00
AE	2018	1466	31/12/2018	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2018		1 103 100,00
AE	2018	1467	31/12/2018	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT 2018		3 550 000,00
AE	2018	2210	31/12/2018	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE 2018		275 000,00
AE	2018	1468	31/12/2018	FORMATIONS MUSICALES 2018		652 000,00
AE	2018	1469	31/12/2018	COMPAGNIES 2018		798 000,00
AP	2018	1899	31/12/2018	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL		1 750 000,00
AP	2018	1209	31/12/2018	VALORISATION TERRITOIRE ET PUBLIC WEB DOC		30 000,00
AE	2018	1609	31/12/2018	CONTRATS REGIONAUX PACT 2018		2 700 000,00
AP	2018	1123	31/12/2020	FRECC		60 000,00
AP	2018	0793	31/12/2020	FONDATION DU PATRIMOINE		120 000,00
AP	2018	1888	31/12/2020	FONDS REGIONAL POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PROXIMITE		997 500,00
AE	2018	2212	31/12/2018	EVENEMENTS ET RESEAUX CULTURELS APJRC		182 500,00
AE	2018	2213	31/12/2018	RECHERCHE INVENTAIRE CIV		71 000,00
AE	2018	2214	31/12/2018	EVENEMENTS ET RESEAUX CULTURELS FESTIVALS ARTS PLASTIQUES		227 000,00
AE	2018	2215	31/12/2018	FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH CERCIL		15 000,00
AE	2018	1387	31/12/2019	500EME ANNIVERSAIRE DE LA RENAISSANCE		2 000 000,00
AE	2018	1487	31/12/2018	SPORTS :PARTENARIATS		1 237 000,00
AE	2018	2327	31/12/2018	POLES ESPOIRS ET PEST		305 000,00
AE	2018	2328	31/12/2018	CROS		125 000,00
AE	2018	2329	31/12/2018	MANIFESTATIONS SPORTIVES		973 500,00
AP	2018	0458	31/12/2018	AIDE AL EQUIPEMENT DES CLUBS		1 000 000,00
AE	2018	1342	31/12/2019	CLUBS ELITE 2018-2019		613 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2018	1818	31/12/2024	CRST LOCHES SUD TOURAINE		9 000 000,00
AP	2018	1841	31/12/2020	CRST INDRE ET CHER		4 047 000,00
AP	2018	1945	31/12/2024	CRST CHINONNAIS		8 170 000,00
AP	2018	1499	31/12/2024	CRST AGGLO CHARTRES		19 500 000,00
AP	2018	1718	31/12/2024	CRST AGGLO DU PAYS DROUVAIS		15 400 000,00
AP	2018	0702	31/12/2018	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2018		2 000 000,00
AP	2013	1703		CR AGGLO/PAYS CHATEAUROUX ET CASTELROUSSIN 3G	15 075 481,00	8 300,00
AP	2013	1709		CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	17 193 650,00	46 000,00
AP	2012	1875		CRP LOIRE BEAUCE 3G	5 210 800,00	189 000,00
AP	2012	1877		CRP LOIRE TOURAINE 3G	11 512 250,00	540 000,00
AP	2013	1864		CRP TOURAINE COTE SUD 3G	8 587 200,00	150 000,00
AP	2013	1872		CRP VIERZON 3G	7 613 600,00	200 500,00
AP	2011	1846		CRP BERRY SAINT AMANDS 3G	7 395 100,00	161 000,00
AP	2012	1870		CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	2 785 150,00	64 300,00
AP	2013	1865		CRP CHINONNAIS 3G	10 912 000,00	355 000,00
AP	2011	1849		CRP LA CHATRE EN BERRY	5 704 200,00	136 000,00
AP	2015	1727		CRST COMBRAYS ET COURVILLOIS	2 807 000,00	-57 000,00
AP	2015	1730		CRST BEAUCE	3 438 000,00	67 000,00
AP	2016	1889		CRST LOIRE NATURE	6 278 500,00	248 500,00
AP	2016	1896		CRST PAYS DUNOIS	9 000 000,00	-195 000,00
AP	2017	1492		CRST CDC BEAUCE VAL DE LOIRE	2 400 000,00	-2 400 000,00
AP	2013	1713		CRST TOURS	46 529 000,00	-3 045 700,00
AP	2017	1497		CRST AGGLO BLOIS ET PAYS DES CHATEAUX	18 126 500,00	2 473 500,00

FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

Au titre de l'Europe:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2015	9016		POILOIRE PI5B 02 - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	500 000,00	3 400 000,00
AP	2015	9018		POILOIRE PI5B 04 - INONDATION EXPANSION CRUE	1 800 000,00	-1 400 000,00
AE	2015	9064		POILOIRE PI5B 01 - INONDATION STRATEGIES	2 800 000,00	-2 000 000,00
AP	2015	9022		POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	500 000,00	-500 000,00
AP	2015	9023		POILOIRE PI6D 11 - BIODIVERSITE RESEAUX ACTEURS	200 000,00	-200 000,00
AP	2015	9024		POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	1 000 000,00	700 000,00
AE	2015	9071		POILOIRE PI6D 09 - BIODIVERSITE CONNAISSANCES RECHERCHES	2 500 000,00	-500 000,00
AE	2015	9072		POILOIRE PI6D 11 - BIODIVERSITE RESEAUX ACTEURS	1 300 000,00	-100 000,00
AE	2015	9073		POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	2 000 000,00	600 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Au titre des Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies :

En dépenses :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2018	1679	31/12/2018	ARBORETUM DES BARRES		60 000,00
AE	2018	1974	31/12/2018	MANIFESTATION DE MOBILISATION POUR L'ECOLOGIE		150 000,00
AE	2018	15276	31/12/2020	CPER 3 PNR BERRY		300 000,00
AP	2016	15219		CPER 3 SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ENERGIE - SPRE	1 000 000,00	2 500 000,00

En recettes :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2018	15218R	31/12/2018	AVANCE REMBOURSABLE URGC		60 000,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Au titre des Transport et mobilités durables:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2018	2223	31/12/2022	INVESTISSEMENTS GARES ROUTIERES		500 000,00
AP	2018	2224	31/12/2024	TRANSFERT DEPARTEMENT POINT ARRET ROUTIER		1 000 000,00
AP	2018	2225	31/12/2022	AMENAGEMENT SECURITE / ACCESSIBILITE POINT ARRET ROUTIER		4 300 000,00
AE	2018	1536	31/12/2023	TRANSFERT AGGLO VENDOME		10 500 000,00
AE	2018	1406	31/12/2022	SUM AIDE MOBILICO		800 000,00
AE	2018	1410	31/12/2019	AIDE MOBILICO		4 600 000,00
AE	2018	2237	31/12/2018	SUM AIDE TRANSPORT PRÉ BAC		20 000,00
AE	2018	2240	31/12/2021	AIDE TRANSPORT INTERNES		1 600 000,00
AP	2018	1436	31/12/2021	EXPLOITATION DES COMPTEURS VOYAGEURS		524 000,00
AE	2018	2241	31/12/2022	AMO EQUIPEMENTS DE MAINTENANCE		600 000,00
AP	2018	2226	31/12/2018	RADIATION 2 RAMES X240 POUR MISE A DISPOSITION SABA		1 000 000,00
AP	2018	2227	31/12/2022	CENTRE DE MAINTENANCE LES AUBRAIS ORLEANS PRO REA		60 000 000,00
AP	2018	2228	31/12/2021	CAPILLAIRES FRET PORT DE PILES - DESCARTES		200 000,00
AP	2018	2229	31/12/2021	CHARTRES COURTAINE		5 700 000,00
AP	2018	2230	31/12/2019	PASSERELLE GARE CHARTRES		6 300 000,00
AP	2018	2231	31/12/2019	AMENAGEMENT LUTTE CONTRE LA FRAUDE PARIS TOURS		9 000 000,00
AP	2018	2232	31/12/2019	AMENAGEMENT LUTTE CONTRE LA FRAUDE PARIS CHARTRES		6 000 000,00
AP	2018	2233	31/12/2019	QUAIS DE FERRIERES		1 400 000,00
AP	2018	2234	31/12/2018	EQUIPEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE		2 000 000,00
AP	2018	2235	31/12/2020	EQUIPEMENT BILLETTEQUE INTERURBAIN		5 500 000,00
AP	2018	2238	31/12/2021	ELEMENTS INTERMODALITES		1 200 000,00
AE	2018	2242	31/12/2021	FONCTIONNEMENT NOUVEAUX USAGES / INTERMODALITES		550 000,00
AE	2018	2243	31/12/2023	FONCTIONNEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE		1 000 000,00
AE	2014	1284		MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	730 000,00	270 000,00
AP	2017	1535		COMPTEURS VOYAGEURS LOGICIEL	50 000,00	45 000,00
AP	2014	1191		MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	34 600 000,00	21 000 000,00
AE	2014	1198		CONVENTION TER 2014-2020	544 000 000,00	630 000 000,00
AE	2013	1184		CONVENTION TOURS-BRESSUIRE	900 000,00	150 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Au titre du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle:

En dépenses :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2018	0791	31/12/2018	PLATES FORMES D'INITIATIVES		800 000,00
AE	2018	1631	31/12/2018	PLATES FORMES D'INITIATIVES		330 225,00
AP	2018	1769	31/12/2019	CAP CREATION REPRISE CENTRE		4 000 000,00
AP	2018	0830	31/12/2018	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT		450 000,00
AE	2018	1632	31/12/2018	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE		120 000,00
AE	2018	1646	31/12/2019	BGE ET COUVEUSES		212 500,00
AE	2018	1647	31/12/2019	NACRE (NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION ET LA REPRISE)		700 000,00
AP	2018	1759	31/12/2018	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		9 700 000,00
AE	2018	1761	31/12/2018	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT		100 000,00
AE	2018	1633	31/12/2018	ARDAN		220 000,00
AE	2018	1635	31/12/2018	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE		50 000,00
AE	2018	1636	31/12/2018	GPEC		50 000,00
AE	2018	1637	31/12/2018	OBSERVATOIRE - ETUDES		20 000,00
AE	2018	1634	31/12/2018	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT		100 000,00
AE	2018	1648	31/12/2018	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES		300 000,00
AE	2018	1791	31/12/2018	ACTIONS DE VALORISATION		50 000,00
AE	2018	1638	31/12/2018	ANIMATION ECONOMIQUE		495 670,00
AE	2018	1786	31/12/2018	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT		85 000,00
AP	2018	0929	31/12/2018	CAP SOLIDAIRE		50 000,00
AP	2018	1260	31/12/2018	SCOP		300 000,00
AE	2018	3706	31/12/2018	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI		250 000,00
AE	2018	0584	31/12/2018	CAP ASSO		7 500 000,00
AP	2018	14600	31/12/2018	CENTR'ACTIF		130 000,00
AE	2018	1641	31/12/2018	TETES DE RESEAU REGIONAL		1 000 000,00
AP	2018	0704	31/12/2022	FONDS REGIONAL DE GARANTIE		2 000 000,00
AE	2018	1795	31/12/2018	FONDS REGIONAL DE GARANTIE		50 000,00
AP	2018	1789	31/12/2018	AIDE A LA CREATION REPRISE		100 000,00
AE	2018	1796	31/12/2018	FRENCH TECH		100 000,00
AE	2018	1797	31/12/2018	AIDE A LA CREATION		130 000,00
AP	2018	4002	31/12/2018	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE		2 000 000,00
AP	2018	1793	31/12/2022	SEM PATRIMONIALE REGIONALE		5 000 000,00
AP	2018	1630	31/12/2018	FRENCH TECH		500 000,00
AP	2018	1346	31/12/2020	FONDS D'INVESTISSEMENT		3 000 000,00
AP	2018	1349	31/12/2018	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		50 000,00
AE	2018	1347	31/12/2018	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		4 750 000,00
AE	2018	1619	31/12/2018	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES		960 000,00
AE	2018	1798	31/12/2018	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD		200 000,00
AE	2018	1617	31/12/2018	AUTRES OPERATIONS		200 000,00
AE	2018	4003	31/12/2018	CAP FORMATION CENTRE		800 000,00
AE	2018	1618	31/12/2018	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALAIRES		168 000,00
AE	2018	1799	31/12/2018	EXPERTISES DE DOSSIERS		100 000,00
AP	2018	1528	31/12/2021	ACCOMPAGNEMENT FILIERES ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE		4 800 000,00
AP	2018	0897	31/12/2019	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT		3 000 000,00
AP	2018	0422	31/12/2019	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE		1 150 000,00
AE	2018	1620	31/12/2018	ANIMATION DES POLES DE COMPETITIVITE		900 000,00
AP	2018	1262	31/12/2021	APPEL A PROJETS INNOVATION		4 800 000,00
AE	2018	0834	31/12/2019	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE		808 000,00
AE	2018	1623	31/12/2019	OPERATION COLLECTIVE RESTAURATION		80 000,00
AE	2018	1624	31/12/2019	CITE DE LA GASTRONOMIE		80 000,00
AE	2018	1628	31/12/2019	ARIAC		80 000,00
AE	2018	1639	31/12/2019	SOUTIEN AUX METIERS DE BOUCHE		80 000,00
AP	2018	0850	31/12/2019	APPEL A PROJETS 2018		4 400 000,00
AE	2018	1428	31/12/2019	STUDIUM		600 000,00
AE	2018	0472	31/12/2019	BOURSES DOCTORALES		4 335 000,00
AE	2018	1507	31/12/2021	RESEAUX THEMATIQUES DE RECHERCHE		2 400 000,00
AE	2018	1594	31/12/2019	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES		80 000,00
AE	2018	1595	31/12/2019	CORIT		10 000,00
AE	2018	1596	31/12/2019	INSTITUT EUROPEEN D'HISTOIRE DE L'ALIMENTATION		210 000,00
AE	2018	1597	31/12/2019	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE		350 000,00
AE	2018	1598	31/12/2019	CANCEROPOLE GRAND OUEST		150 000,00
AE	2018	1503	31/12/2019	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES		750 000,00
AE	2018	1228	31/12/2019	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS		60 000,00
AE	2018	1615	31/12/2019	UNAT		75 900,00
AE	2018	1246	31/12/2019	CRT HORS CPIER		1 753 900,00
AE	2018	15762	31/12/2020	CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIEN (2015-2020)		1 745 000,00
AE	2018	1241	31/12/2019	DEVELOPPEMENT RESEAU ACCUEIL PAYSAN		31 250,00
AE	2018	1218	31/12/2019	FLEURISSEMENT		50 000,00
AP	2018	1229	31/12/2019	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT		350 000,00
AP	2018	0068	31/12/2019	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES		1 415 000,00
AP	2018	0078	31/12/2019	ITINERAIRES DE RANDONNEE		10 000,00
AP	2018	1205	31/12/2020	MIRCE 5		140 000,00
AE	2018	1616	31/12/2019	ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET REGIONS CYCLABLES		18 000,00
AE	2016	1643		PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	4 121 500,00	126 614,00
AE	2016	1644		ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	3 000 000,00	522 000,00
AP	2014	1265		CAP FILIERES - MATERIEL	6 510 000,00	400 000,00
AE	2014	1277		CAP FILIERES ANIMATION - STRUCTURATION - VALORISATION	15 113 000,00	479 184,00
AE	2017	1235		CAP INNOVATION TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	100 000,00	50 000,00

En recettes :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2018	1769R	31/12/2018	CAP CREATION REPRISE CENTRE		2 000 000,00
AP	2018	1759R	31/12/2018	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		4 500 000,00
AP	2018	4000R	31/12/2018	CAP CREATION REPRISE CENTRE		800 000,00
AP	2018	4001R	31/12/2018	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE		800 000,00
AP	2018	4002R	31/12/2018	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE		800 000,00
AP	2018	0897R	31/12/2018	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT		500 000,00

B – LE VOTE DE L'ARCHITECTURE PAR POLITIQUE RÉGIONALE

BP 2018: répartition par politique des dépenses et recettes

	BP 2017 DEPENSES	DEPENSES BP 2018	BP 2017 RECETTES	RECETTES BP 2018	AP-AE BP 2018
Investissement	428 561 500	473 134 100	225 665 649	270 749 300	374 074 900
SOLIDARITE TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES	75 897 800	79 513 100	0	60 000	59 558 400
TERRITOIRES SOLIDAIRES	70 000 000	75 040 000		0	57 058 400
ENVIRONNEMENT	5 285 300	3 798 100		60 000	2 500 000
TIC	367 500	480 000		0	0
DCI	245 000	195 000		0	0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	65 057 100	66 232 600	6 268 588	6 119 200	49 515 000
ECONOMIE	36 920 600	35 651 100	6 268 588	6 119 200	42 230 000
RECHERCHE	18 000 000	19 880 400	0	0	4 400 000
ENS SUPERIEUR	6 400 000	6 377 500	0	0	890 000
TOURISME	3 656 500	3 993 600	0	0	1 915 000
FORM PRO	80 000	330 000		0	80 000
ORIENTATION		0		0	
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	50 040 200	99 491 000	0	31 000 000	125 669 000
TRANSPORTS	50 040 200	99 491 000		31 000 000	125 669 000
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE	113 662 900	120 204 600	3 730 500	1 860 000	135 352 500
LYCEES	90 000 000	97 797 400	3 588 500	1 850 000	121 300 000
APPRENTISSAGE	9 000 000	10 000 000	0	0	8 175 000
F2S	3 790 200	3 600 000	0	0	1 820 000
CULTURE	7 526 000	7 083 100	142 000	10 000	3 057 500
SPORTS	3 346 700	1 724 100	0	0	1 000 000
VIE CITOYENNE		0		0	0
OTIMISATION DES RESSOURCES	85 516 600	69 807 500	179 815 661	185 115 700	1 980 000
Dont Communication			0	0	
Dont Moyens généraux de l'administration	3 416 600	3 162 500	0	0	980 000
Dont Ressources humaines				0	
Dont Moyens généraux financiers	82 100 000	66 645 000	179 815 661	185 115 700	1 000 000
dont remboursement en capital de la dette	54 150 000	56 645 000	0	0	
dont réaménagement de la dette	25 000 000	10 000 000	25 000 000	10 000 000	
EUROPE	38 386 900	37 885 300	35 850 900	46 594 400	2 000 000
fonds européens	38 386 900	37 885 300	35 850 900	46 574 400	2 000 000
hors fonds européens	0	0		20 000	
Fonctionnement	889 121 601	968 173 300	1 092 017 452	1 170 558 100	781 744 443
SOLIDARITE TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES	16 103 900	15 797 000	249 500	192 800	1 110 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 492 000	4 500 000	0	0	0
ENVIRONNEMENT	7 385 300	6 950 000	217 500	192 800	510 000
TIC	2 927 600	3 147 000		0	0
DCI	1 299 000	1 200 000	32 000	0	600 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	132 806 400	128 508 700	8 857 778	13 360 000	58 035 563
ECONOMIE	30 180 000	28 540 500	21 000	0	22 197 193
RECHERCHE	7 743 600	7 482 500	0	0	8 885 000
ENS SUPERIEUR	2 640 500	2 496 000	0	0	2 640 000
TOURISME	4 008 900	3 977 100	0	0	3 784 050
FORM PRO	85 867 500	83 480 500	8 836 778	13 360 000	18 774 350
ORIENTATION	2 365 900	2 532 100	0	0	1 754 970
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	323 808 700	365 073 600	8 416 000	16 895 100	650 090 000
TRANSPORTS	323 808 700	365 073 600	8 416 000	16 895 100	650 090 000
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE	212 470 700	214 509 300	9 736 100	10 437 800	62 347 880
LYCEES	58 280 200	58 329 600	9 415 800	9 997 800	9 970 780
APPRENTISSAGE	83 894 000	83 850 000	300 000	300 000	23 250 000
F2S	43 461 000	45 249 000	0	0	13 100 000
CULTURE	22 410 000	22 617 800	20 300	140 000	11 873 600
SPORTS	4 263 500	4 012 900	0	0	3 253 500
VIE CITOYENNE	162 000	450 000	0	0	900 000
OTIMISATION DES RESSOURCES	167 956 401	206 529 000	1 020 462 174	1 079 952 700	12 161 000
Dont Communication	4 110 000	4 010 000	0	0	0
Dont Moyens généraux de l'administration	16 200 600	15 548 700	2 500 000	70 000	-625 000
Dont Ressources humaines	130 287 500	135 400 000	3 822 000	2 956 000	11 786 000
Dont Moyens généraux financiers	17 358 301	51 570 300	1 014 140 174	1 076 926 700	1 000 000
EUROPE	35 975 500	37 755 700	44 295 900	49 719 700	-2 000 000
fonds européens	34 610 650	36 583 425	33 826 550	39 334 396	-2 000 000
hors fonds européens	1 364 850	1 172 275	10 469 350	10 385 304	
TOTAL GENERAL AVEC Dette et AVEC fonds européens	1 317 683 101	1 441 307 400	1 317 683 101	1 441 307 400	1 155 819 343
Investissement	428 561 500	473 134 100	225 665 649	270 749 300	374 074 900
Fonctionnement	889 121 601	968 173 300	1 092 017 452	1 170 558 100	781 744 443
TOTAL GENERAL HORS réaménagement de la dette et HORS fonds européens	1 219 685 551	1 356 838 675	1 223 005 651	1 345 378 604	
Investissement	365 174 600	425 248 800	164 814 749	214 154 900	
Fonctionnement	854 510 951	931 589 875	1 058 190 902	1 131 223 704	

C – LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Le conseil régional définit sa politique d'endettement comme suit:

A la date du 31 décembre 2017, l'encours de la dette prévisionnel présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette actuelle : 750 003 188,83 € (incluant une mobilisation théorique de la totalité de l'emprunt d'équilibre 2017 de 118 M€, encore prévisionnelle à la date d'établissement des annexes dette)

Présentation détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

99,5 % de la dette classée 1-A,

0,5 % de la dette classée 1-B,

Stratégie d'endettement

Dans l'hypothèse où l'emprunt proposé au vote dans le cadre du Budget Primitif 2018 serait réalisé à 100 % soit 136,3 M€ et compte tenu d'un remboursement en capital actuellement inscrit au budget primitif 2018 soit 56,645 M€,

Et considérant que, compte tenu de l'inscription au budget primitif 2018 en dépenses d'investissement du loyer financier L1a pour un montant de 3 140 754,24 €, l'encours du Contrat de Performance Energétique s'établirait au 31 décembre 2018 à 24 300 238,66 € (exprimé en TTC),

L'encours de la dette envisagé (dont CPE) au 31 décembre 2018 serait de 825 397 639,75 € dont (en pourcentage, en valeur et en nombre de contrats) :

99,6 % de la dette classée 1-A,

0,4 % de la dette classée 1-B.

Instruments de couverture :

De plus, il est rappelé que l'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure en annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2018 et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Ainsi, la dette susceptible d'être protégée est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2018 : 750 003 188,83 € soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre (prévisionnel à la date de réalisation des annexes de la dette) pour 2017 de 118 M€ et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 27 440 992,90 € (exprimé en TTC).

Par ailleurs, les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

Enfin, le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€ et le plafond du programme de billets de trésorerie est fixé à 160 M€.

D – LES DISPOSITIONS DIVERSES

Barème de la Région pour le financement de l'apprentissage en 2018

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

✓ formations de niveaux II et I	7 380 €
✓ formations de niveau III	6 960 €
✓ formations de niveau IV	5 570 €
✓ formations de niveau V	4 160 €

B - Forfait logement (par nuitée) 4,00 €

C - Forfait par repas 1,50 €

D - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Qualité de l'apprenti(e)	Distances domicile apprenti(e) - CFA	Aide forfaitaire régionale par année scolaire
Externe ou 1/2 pensionnaire	De 6 à 25 kms	205 €
	De 26 à 50 kms	265 €
	De 51 à 75 kms	295 €
	Au-delà de 75 kms	325 €
Interne	De 6 à 25 kms	65 €
	De 26 à 50 kms	105 €
	De 51 à 75 kms	135 €
	De 76 à 100 kms	170 €
	+ de 100 kms	295 €

II – DIMA (Dispositif d'Initiative aux Métiers par l'Alternance)

- forfait standard élève 4 110 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

Coût standards de formations sanitaires et sociales 2018

COUTS STANDARDS REGIONAUX DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2018
(calculé sur la base des réalisés 2016)

FORMATIONS SANITAIRES

Formations	Coût moyen régional (par apprenant)
Aide-soignant(e)	5 300 €
Auxiliaire de puériculture	6 900 €
Ambulancier	4 200 €
Infirmier(e)	6 700 €
Puéricultrice	8 200 €
Infirmier(e) anesthésiste	6 800 €
Infirmier(e) de bloc opératoire	10 400 €
Cadre de santé	14 800 €
Masseur Kinésithérapeute	4 900 €
Ergothérapeute	9 400 €
Technicien en laboratoire médical	8 500 €
Manipulateur d'électroradiologie médicale	7 700 €
Préparateur en pharmacie hospitalière	9 100 €
Sage-femme	8 600 €

FORMATIONS SOCIALES

Formations	Coût moyen régional (par apprenants)
Educateur de jeunes enfants	7 700 €
Educateur spécialisé	6 600 €
Moniteur-Educateur	7 100 €
Assistant(e) de service social	7 200 €
Technicien de l'intervention sociale et familiale	5 900 €
Educateur technique spécialisé	10 000 €

Remises gracieuses

Dans le cadre des bourses sanitaires et sociales, deux remises gracieuses pour un montant total de 1 109,71 € sont accordées à :

- Madame BOURGEOIS pour un montant de 376,38 €,
- Madame MARCEREUIL pour un montant de 733,33 €.

Dans le cadre de la formation professionnelle, six remises gracieuses pour un montant total de 3 528,88 € sont accordées à :

- ALIBERT Emilie pour un montant de 113,81 €
- BRISSARD Frédéric pour un montant de 517,31 €
- FALGOUX Karine pour un montant de 820,05 €
- FRADET Bastien pour un montant de 999,76 €
- LELLOUCHE Jennifer pour un montant de 978,03 €
- SALMI Smaile pour un montant de 99,92 €

Dans le cadre du dispositif CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES, une remise gracieuse pour un montant total de 10 820 € est accordée à :

- DELON-DUMAS Virginie pour un montant de 10 820 €

Admissions en non-valeur

Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 43 866,39 € :

REDEVABLE	Exercice	N° du titre de recette	MONTANT PRINCIPAL	Motif d'irrecouvrabilité	Nature de la créance	Montant de la créance
DHOUDAIN TRADITION SARL	2011	8755	3 500,00 €	Créance irrécouvrable	CREATEM	3 500,00 €
I.D COIFF SARD IFD	2012	8	1 712,80 €	Créance irrécouvrable	TROP PERCU 2011	1 712,80 €
ABDOULI ODDO AMENAGEMENT	2013	5480	100,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	1 200,00 €
	2013	7694	100,00 €			
	2014	918	100,00 €			
	2014	3096	100,00 €			
	2014	5081	100,00 €			
	2014	6043	700,00 €			
AU MILLEFEUILLE	2016	4399	117,85 €	Créance irrécouvrable	CAP CREATION	2 239,15 €
	2016	4591	2 121,30 €			
DELORD CHRISTOPHE EI	2015	1546	236,45 €	Créance irrécouvrable	CAP CREATION	4 256,10 €
	2015	3253	236,45 €			
	2015	5120	236,45 €			
	2015	6905	236,45 €			
	2016	1366	236,45 €			
	2016	2865	236,45 €			
	2016	4377	236,45 €			
	2016	5872	236,45 €			
	2017	1107	236,45 €			
	2017	1207	2 128,05 €			
ISIS	2015	OR 2595861311	3 333,34 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CAP ASSO	3 333,34 €
JUIGNET THIERRY	2013	327	60,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	3 360,00 €
	2013	1971	3 300,00 €			
LE NEUILLAY CAFE	2016	1569	11 440,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CAP CREATION	11 440,00 €
LE RELAIS 20 DREUX JEAN	2008	7291	12 825,00 €	Clôture pour Insuffisance d'Actif	CREATEM	12 825,00 €

L'admission en non-valeur suivante est accordée pour un montant de 4 183,67 € :

REDEVABLE	Exercice	N° du titre de recette	MONTANT PRINCIPAL	Motif d'irrecouvrabilité	Nature de la créance	Montant de la créance
LES ATELIERS VERTS	2016	2404	4 183,67 €	Revenu insaisissable	CAP ASSO	4 183,67 €

Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Denis Papin (41), Sonia Delaunay (41), Paul Gauguin (45), Jean Lurçat (45) et Jean de la Taille (45),
- de fixer le taux de prélèvement à 22% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service spécial de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur,
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

Autorisations

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2018 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Attribution de la subvention 2018 au COS et approbation de la convention

Il est décidé :

-d'attribuer une subvention forfaitaire de 600 000 € au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Région Centre-Val de Loire pour l'année 2018 ;

-d'approuver la convention annuelle 2018, jointe en annexe, portant définition des droits et obligations respectives de la Région et du COS, ainsi que de l'utilisation de la subvention attribuée ci-dessus et d'habiliter le Président du Conseil régional à la signer ainsi que tous les actes afférents.

Affectations

Il est décidé :

- o d'affecter la somme de 1 500 000 € sur l'autorisation d'engagement 2018-577 CHEQUE FORMATION 2018
- o d'affecter la somme de 340 000 € sur l'autorisation d'engagement 2018-1755 ACCOMPAGNEMENT VAE 2018
- o d'affecter la somme de 613 000 € sur l'autorisation d'engagement 2018-1342 CLUBS ELITE 2018-2019

Méthodes comptables

La Région opte pour la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

Modification des dates limite d'affectation pour les AP/AE

SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
905	2012	1705	CR AGGLO CHARTRES 3 G	31/12/2017	31/12/2018
905	2017	1614	REVERSEMENT CVAE LOI NOTRE	31/12/2017	31/12/2018
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
938	2014	1284	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	31/12/2020	31/12/2024

Annulations-clôture des AP/AE

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES			
2015-1291	ENT DEVELOPPEMENT	420 600,00	-307 153,50
2013-1929	ENVELOPPE ADDITIONNELLE VIERZON	1 813 000,00	-6 004,38
2013-1936	ENVELOPPE ADDITIONNELLE NOGENT LE ROTROU	352 000,00	-2 000,00
2013-1715	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ARGENTON SUR CREUSE	162 000,00	0,00
2013-1716	ENVELOPPE ADDITIONNELLE ROMORANTIN LANTHENAY	560 000,00	0,00
2017-1492	CRST CDC BEAUCE VAL DE LOIRE	2 400 000,00	-2 400 000,00
2012-0154	CŒURS DE VILLAGE	19 619 156,37	0,00
2008-7201	VT-LOGEMENT DES JEUNES CPER 2007-2013	2 638 656,00	-476 111,00
2011-0702	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD	2 000 000,00	-1 596 339,23
2015-0702	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS	2 000 000,00	-68 194,98
2014-36024	CG 36 - CONNEXION INTERNET BI DIRECTIONNEL	34 500,00	-448,51
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE			
2014-1586	CMCCI 18 - RENOVATION HEBERGEMENT	2 200 000,00	0,00
2016-1590	LYCEE NERMONT - RELOCALISATIN SUR LE SITE AXEREAL	400 000,00	0,00
2016-1546	PROSPECTION - DEVELOPPEUR DE L'ALTERNANCE	800 000,00	-212 973,47
2007-0014	EXTENSIONS		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, ET DE LE FORMATION PROFESSIONNELLE			
2015-0179	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	80 000,00	0,00
2015-1433	ODONTOLOGIE	325 000,00	0,00
2015-15500	CPER V2 REHABILITATION IUT J LUTHIER PHASES 1 ET 2	1 500 000,00	0,00
2016-1508	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	190 000,00	0,00
2016-0704	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	1 000 000,00	0,00
2008-4000	CAP CREATION CENTRE	663 000,00	0,00
2016-0422	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	1 150 000,00	0,00
2016-1642	AUTRES OPERATIONS	60 000,00	0,00
2014-1263	PROMOTION	350 000,00	-345 672,50
2014-1264	FONCIER AGRICULTURE DURABLE	1 400 000,00	1 400 000,00
2017-1625	AIDE D'URGENCE	500 000,00	-355 844,99
2016-1246	CRT HORS CPER	392 400,00	0,00

Changement de libellés

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE		
2016-1665	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE